

BULLETIN DE LA

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Syndicat National CGT des Travaillleurs de la Recherche Scientifique

10, rue de Sofférino 75341 PARIS CEDEX 07

Tél. : 551 64 67



BULLETIN MENSUEL N° 170 - FÉVRIER 1976

S.N.T.R.S. - CGT
C.C.P. 30.510-68 - LA SOURCE

. 5 . 6 . 7 mai 1976 .



Pour la satisfaction des revendications des personnels

15ème CONGRES NATIONAL

• HEROUVILLE •

(CALVADOS)

L'AFFAIRE DE CHAQUE SYNDIQUE

Le 15^e Congrès National du S.N.T.R.S. se tiendra les 5, 6, 7 Mai 1976 à HEROUVILLE (Calvados).

Il sera certainement comme ses prédécesseurs un moment important de la vie syndicale au C.N.R.S. et à l'I.N.S.E.R.M. avec des retombées au-delà de ces deux seuls organismes.

Tous les acquis revendicatifs pour les personnels et la recherche dans notre secteur découlent pour l'essentiel — ces deux dernières années comme par le passé — des luttes organisées par le S.N.T.R.S., à partir des décisions de ses Congrès.

La responsabilité de chacun de nos adhérents est donc grande, d'apporter sa pleine et entière contribution pour critiquer positivement la période écoulée, afin d'en tirer les enseignements pour élaborer l'orientation du syndicat et son programme revendicatif pour l'avenir.

A partir de quels éléments, juger l'activité du S.N.T.R.S. ?

Le premier de ces éléments, c'est évidemment la comparaison entre les résultats revendicatifs obtenus et le programme adopté au précédent Congrès. Mais ce bilan est également fonction de l'aptitude qu'à eu le S.N.T.R.S. à définir en permanence une politique revendicative sur la base des orientations du 14^e Congrès de Mars 1974, c'est un second élément déterminant.

Enfin, il est bien évident que l'action du S.N.T.R.S. au cours des deux années écoulées ne peut être appréciée valablement que si elle est placée dans le contexte politique économique et social de cette période.

C'est le but du rapport d'activité (ci-joint), qui n'a pas la prétention d'être une analyse exhaustive de toute l'activité du syndicat, mais en retrace les faits essentiels.

— G. Dupré —
Secrétaire général

SOMMAIRE

●	<u>RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BUREAU NATIONAL</u>	p. 4 à p. 28
I	- La politique du pouvoir à l'égard de la recherche et de ses personnels	p. 4
II	- Deux années de luttes au service de la Recherche et de ses personnels	p. 5 à p. 23
III	- Le S.N.T.R.S. a renforcé son efficacité pour une activité syndicale de masse	p. 24 à p. 28
●	<u>PROJET DE PROGRAMME D'ACTION</u>	p. 29 à p. 39
I	- Rémunérations	p. 31
II	- Pour une carrière minimale, d'ampleur suffisante, pour tous	p. 33
III	- Pour un statut de titulaire pour tous	p. 34
IV	- Pour de meilleures conditions de travail et de vie des travailleurs actifs et retraités	p. 37
V	- Droits syndicaux et libertés	p. 38
VI	- Défense et développement de la recherche et de l'Université Le Programme commun de la gauche	p. 38
●	<u>PROJET DE DOCUMENT D'ORIENTATION</u>	p. 40 à p. 52
I	- La crise et la recherche	p. 40 à p. 43
II	- Les objectifs du S.N.T.R.S.	p. 44 à p. 46
III	- Action revendicative : efficace et responsable	p. 46 à p. 50
-	Ordre du jour du Congrès Représentation des adhérents	p. 51

RAPPORT D'ACTIVITE

DU BUREAU NATIONAL

① LA POLITIQUE DU POUVOIR A L'EGARD DE LA RECHERCHE ET DE SES PERSONNELS

■ DEUX ANNEES SUR FOND DE CRISE

Le 39^e Congrès de la C.G.T. a montré, en Juin 1975, qu'une des caractéristiques essentielles de la période couverte par ce rapport était « l'aggravation de la crise qui affecte toute l'économie et la vie du pays ».

Les manifestations les plus sensibles aux travailleurs de cette crise ont été les atteintes à leur niveau de vie, à leurs conditions de travail et d'existence.

Mais elle a des dimensions plus vastes qui affectent la vie du pays sous tous ses aspects essentiels : économique, social, politique, culturel, moral ; la crise de la recherche scientifique en est une conséquence.

Il ne s'agit pas comme tente de le faire croire le pouvoir de « difficultés passagères » mais d'un dérèglement profond et durable de l'économie capitaliste mondiale.

En France, comme dans tous les grands pays capitalistes, la crise a les mêmes causes profondes.

Toute l'économie est dominée par un petit nombre de groupes financiers géants, dont le but est l'accumulation des profits.

La politique d'austérité imposée par le gouvernement a pour but de faire supporter les frais de cette crise aux travailleurs, loin de s'attaquer à l'inflation et au chômage, elle les entretient et s'en sert.

Elle s'accompagne du gaspillage des forces humaines et matérielles, du sacrifice des équipements collectifs ; toutes les ressources du pays, tous les moyens de l'Etat sont mis à la disposition des groupes industriels et financiers pour permettre leur « redéploiement ».

■ UN NOUVEAU RAPPORT DE FORCE

Face à ce bilan désastreux, s'appuyant sur l'existence du Programme commun de la Gauche, une puissante volonté de changement n'a cessé de progresser.

Elle s'est traduite par les 13 millions de voix qui se sont portés sur le candidat commun à l'élection présidentielle et par le développement des luttes sociales à un niveau élevé.

Un nouveau rapport de force s'est créé en faveur des idées de progrès social, qui ont conduit le pouvoir à s'adapter à ces nouvelles conditions pour résister aux revendications et poursuivre sa politique de régression économique et sociale.

Cette seconde caractéristique de la situation permet aujourd'hui d'être optimiste sur les perspectives qu'offre l'Union de la Gauche sur la base de son Programme commun de gouvernement, plus que jamais à l'ordre du jour.

■ L'ADAPTATION DE LA RECHERCHE AU « REDÉPLOIEMENT » DES GRANDS TRUSTS

Le document d'orientation de notre 14^e Congrès avait démontré que les orientations du VI^e plan en matière de recherche avaient pour objectif essentiel d'aider les entreprises françaises à s'insérer dans la lutte âpre pour la conquête des marchés, en recherchant avec les trusts américains les compromis pour se les partager.

Au cours des deux années écoulées, nous avons assisté à une fantastique compression des recherches fondamentales y compris au C.N.R.S., à l'I.N.S.E.R.M. et dans les universités ; elles ont été diminuées ou liquidées et, dans tous les cas, orientées en fonction des besoins de recherche des grands trusts.

Dans la dernière période, découlant de l'accentuation de la crise et de ses nécessités, un pas qualitatif a été franchi dans l'asservissement de la recherche aux profits des monopoles.

L'ensemble des mesures prises début Novembre 1975 par le gouvernement porte une atteinte sur le fond au développement scientifique du pays.

Le double rôle de la recherche : approfondissement des connaissances et satisfaction des besoins sociaux, économiques et culturels de la population, est mis en cause par les décisions autoritaires prises en dehors de la communauté scientifique.

L'application concrète de ces mesures risque de dégrader encore plus les conditions de vie et de travail des personnels ; c'est leur métier même qui est mis en cause.

Mais ce pouvoir ne fait pas tout ce qu'il veut et notre lutte syndicale au cours du dernier trimestre 1975 ainsi que l'opposition grandissante des scientifiques peut lui porter des coups sévères.

■ LA POLITIQUE DU POUVOIR ENVERS LES PERSONNELS

Avec ses aspects particuliers aux travailleurs scientifiques, la politique de l'Etat à l'égard de ses personnels se situe sur le fond général de la crise ; elle s'inscrit dans sa politique d'ensemble au service des monopoles les plus puissants.

L'Etat a renforcé (non pour des raisons circonstancielles, mais en fonction de l'évolution du système capitaliste et de son adaptation aux données nouvelles) à la fois la centralisation de sa politique à l'égard des travailleurs du secteur public et nationalisé et sa collusion avec le patronat.

Ainsi, la plupart des revendications spécifiques des personnels du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M. se sont toujours plus heurtées à un niveau de décision plus élevé et à une intransigeance plus grande.

Les revendications générales ont nécessité des luttes plus fortes pour imposer des négociations toujours plus difficiles, directement au niveau du gouvernement.

Notre syndicat a renforcé la solidarité de lutte de nos person-

nels avec tous les salariés dont la rémunération dépend directement ou indirectement de l'État, et il a contribué pour la part qui lui revient au succès des grandes luttes inter-professionnelles, rassemblant travailleurs des secteurs privé, public et nationalisé qui se sont multipliés.

II DEUX ANNEES DE LUTTES AU SERVICE DE LA RECHERCHE ET DE SES PERSONNELS

● 1^{er} SEMESTRE 1974

LA SITUATION REVENDICATIVE AU 14^e CONGRES (mars 1974)

Elle était caractérisée au plan de la Fonction publique par le développement des luttes à l'initiative des fédérations C.G.T. et C.F.D.T., pour riposter aux prétentions du gouvernement :

- qui refusait d'ouvrir les négociations salariales avant le second semestre de l'année ;
- qui tentait de limiter l'évolution des salaires des agents de l'État pour ce semestre au niveau de l'indice officiel (truqué) des prix.

Dans notre secteur, elle était marquée par les réponses enfin apportées par la Direction du C.N.R.S., sous la pression des personnels, au mémorandum revendicatif qui lui avait été remis le 4 octobre 1973 par tous les syndicats, à l'initiative du S.N.T.R.S.

■ LE POINT DES PRINCIPALES REVENDICATIONS C.N.R.S. - I.N.S.E.R.M. AU MOMENT DU CONGRES

- **Revendications statutaires :** Le C.N.R.S. affirmait sa volonté de limiter les améliorations statutaires des I.T.A. au seul « mini-projet » qu'elle avait élaboré en octobre 1973, complété par une reconnaissance des professions manuelles, sociales et des informaticiens (pour lesquels les finances faisaient de sérieuses objections).

- **L'application de la réforme des catégories B**
(2 et 3B, 2 et 3D, 1Bbis).

Elle avait fait l'objet dans la Fonction publique d'un « contrat » du même type que celui de 1969 pour les catégories C et D, « contrat » dont le contenu était préalablement et unilatéralement déterminé par le pouvoir dans les limites de sa politique économique et financière, ce qui n'a rien à voir avec une véritable négociation.

L'insuffisance de cette réforme des catégories B était telle que toutes les organisations syndicales, à l'exception de la F.E.N., avaient refusé de la signer (ce qui n'avait pas été le cas en 1969 pour les C D où seule la C.G.T. s'était abstenue).

Notre syndicat tout en participant à l'action avec l'ensemble des fonctionnaires et assimilés pour imposer une véritable réforme, exigeait dès la parution des textes au J.O. l'application intégrale et immédiate de cette réforme pour les personnels du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M.

L'expérience de la réforme des catégories C D appliquée avec un an de retard au C.N.R.S. et deux ans à l'I.N.S.E.R.M., sans qu'il y ait rétroactivité, nous conduisait à multiplier les actions, ce qui contraignait la direction du C.N.R.S. à déposer rapidement un projet d'application.

La Fonction publique qui faisait de sérieuses objections sur ce texte, refusait de nous recevoir, sous le prétexte « qu'elle était fidèle à la politique contractuelle et ne pouvait, en conséquence, discuter qu'avec des organisations signataires », c'est-à-dire la F.E.N. inexistante chez les I.T.A. du C.N.R.S. !

- **La prime à 20 % uniforme pour tous**

Le C.N.R.S., comme l'I.N.S.E.R.M., maintenait son refus de transmettre cette revendication à nos autorités de tutelles et ne faisait aucune contre-proposition.

- **Les retraites**

Le C.N.R.S. abandonnait son projet de caisse autonome « devant l'opposition des Finances » et refusait de prendre en compte nos propositions pour une retraite de type Fonction publique, en se contentant de « s'engager à rechercher une solution dans le cadre de l'IRCANTEC ». Quant à l'I.N.S.E.R.M., aucune discussion n'a pu être amorcée sur ce point.

- **Amélioration du déroulement de carrière**

Le C.N.R.S. qui contestait qu'il y avait véritable blocage des promotions, n'envisageait aucune solution à ce problème, sinon que de faire un effort pour les créations de postes d'I.T.A. au budget 1975 (la Direction demandera 700 postes, elle en obtiendra 100 !).

A l'I.N.S.E.R.M., le nombre de créations de postes a été de 45.

- **Travaux dangereux et insalubres**

La Direction avait abandonné son projet de texte particulier au C.N.R.S. se rabattant uniquement sur l'obtention d'un décret d'application du texte très limité existant dans la Fonction publique. Ce texte est même ignoré à l'I.N.S.E.R.M., malgré l'action menée sans relâche par l'Intersyndicale dont le S.N.T.R.S. est l'élément moteur.

- **Revendications diverses**
(Congés longue maladie, maladie professionnelle, garanties diverses, etc. . .)

Le C.N.R.S. se retranchait systématiquement derrière l'Éducation nationale qui attendait des textes de portée générale pour les non-titulaires et l'I.N.S.E.R.M. derrière le fait que ça n'existait pas au C.N.R.S.

- **Hors-statut**

L'action poursuivie depuis des années avait contraint le

C.N.R.S. et l'I.N.S.E.R.M. à réclamer au gouvernement des postes dans chaque budget pour l'intégration de ces personnels. Le C.N.R.S. s'engageait à demander pour 1975 : 230 postes pour intégrer des vacataires permanents et une seconde opération pour les personnels sous contrat C.N.E.S. - I.N.A.G. Par contre, à l'I.N.S.E.R.M., malgré des actions importantes, nos camarades n'ont pas obtenu les mêmes assurances de leur Direction, alors qu'il existe à l'I.N.S.E.R.M. des secteurs entiers qui ne fonction-

nent qu'avec des vacataires permanents.

Il faut noter que la Direction de l'I.N.S.E.R.M., face à l'ensemble de ces revendications se réfugiait systématiquement derrière « la nécessité que ces mesures soient obtenues d'abord au C.N.R.S. » pour les réclamer au ministère de tutelle (Santé publique)

AU LENDEMAIN DU CONGRES (avril - mai 1974)

Résultat de l'action unie et persévérante des I.T.A., toujours à l'initiative du S.N.T.R.S., un premier succès est obtenu : le 3 avril 1974 les finances donnent leur accord à un ensemble de mesures découlant de la plate-forme inter-syndicale de 1968.

Notre C.S.N. réuni le 4 avril pour apprécier ces mesures va avoir à tenir compte d'un événement important qui vient de survenir et peut modifier la situation : le décès du Président de la République.

■ L'ENJEU DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET L'ACTION POUR LES REVENDICATIONS

En effet, l'enjeu de la campagne électorale qui va s'ouvrir est particulièrement important pour les travailleurs et la population, notamment en raison de l'existence d'un Programme commun de gouvernement de Gauche.

Ce programme est un élément important pour engager toutes les forces démocratiques dans une bataille dont l'issue peut être les profonds changements démocratiques souhaités par notre 14^e Congrès, et qui permettraient « de satisfaire les revendications essentielles des travailleurs de la recherche scientifique ».

Notre C.S.N. décide d'engager toutes les forces du S.N.T.R.S. pour assurer le succès du candidat commun de la gauche à l'élection présidentielle, il lance un appel en ce sens à tous les personnels de la recherche, en insistant sur le fait « que la lutte pour les revendications ne doit pas marquer une pause ».

Il précise que « l'action doit se poursuivre intensément, en trouvant les formes appropriées pour la relier à la situation exceptionnelle due aux élections ».

Le C.S.N. fixe les objectifs de l'action :

- Agir avec l'ensemble des fonctionnaires pour obtenir le relèvement du minimum de rémunération à 1 500 F. et exiger un acompte uniforme mensuel de 200 F. à valoir sur la remise en ordre des traitements ;
- Poursuivre de toute urgence l'information des personnels et recueillir leur opinion sur « l'accord des Finances », afin de les mobiliser pour l'application immédiate de ces mesures, en précisant que :
 - a) Non ! nous n'appelons pas à défendre le mini-projet de la Direction,

b) Oui ! nous appelons à obtenir la réalisation concrète et rapide des engagements des Finances, qui sont une partie (un acompte) sur la plate-forme revendicative que nous avons déposée et dont nous maintenons l'intégralité.

- Obtenir l'application immédiate des mesures ne nécessitant pas d'arrêté ou de décret (heures supplémentaires des D et des 8 et 9B) ;
- Exiger l'envoi rapide par le C.N.R.S. des textes rédigés après examen par l'Inter-syndicale ;
- Rediscuter sans attendre les mesures qui n'ont qu'un accord de principe des Finances et doivent être précisées ;
- Imposer la reprise des négociations sur l'ensemble de la plate-forme inter-syndicale.

Le S.N.T.R.S. proposera à l'Inter-syndicale ces objectifs revendicatifs et les modalités d'action, que nos partenaires acceptent.

Ils donneront lieu dans tous les établissements à des A.G., au cours desquelles les personnels discuteront ces propositions et décideront d'actions locales multiples en direction des Finances, du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M.

Pendant cette période d'avril - mai 1974, toutes nos sections, tous nos militants déploieront une intense activité dans la bataille électorale pour le succès du candidat de la gauche, tout en poursuivant l'action revendicative sur les objectifs généraux, particuliers et locaux.

Aux élections présidentielles, la gauche frôlera la victoire avec plus de 49 % des voix, Giscard d'Estaing sera donc élu mais de justesse, et la perspective d'une majorité de gauche deviendra désormais possible

Sur le plan revendicatif, résultat de l'action qui ne s'est pas relâché, l'application de la réforme des catégories B aux I.T.A. du C.N.R.S. paraîtra au J.O. du 1/6/1974.

Premiers non-titulaires à obtenir cette application et ce dans une conjoncture défavorable, les I.T.A. du C.N.R.S. apprécieront ce succès tout en réaffirmant avec le S.N.T.R.S., que cette réforme ne règle pas sur le fond le problème du déclassement dont sont victimes les catégories B comme tous les travailleurs de la Fonction publique.

Le gouvernement Giscard - Chirac poursuivra la politique de ses prédécesseurs ; il se fera le champion de la théorie de l'austérité nécessaire (en utilisant notamment d'une manière outrancière les problèmes de l'énergie et la soi-disant « crise du pétrole ») pour endiguer les luttes des diverses catégories de la population, dont les intérêts sont de plus en plus sacrifiés à ceux de la grande industrie et de la haute finance.

La recherche et ses personnels subiront encore plus directement les conséquences de cette politique par les réorganisations ministérielles, qui les placent sous la dépendance étroite du pouvoir (création du Secrétariat d'État aux Universités, renforcement des pouvoirs de la D.G.R.S.T. et du Ministère de l'Industrie et de la Recherche).

Le rattachement du C.N.R.S. au Secrétariat d'État aux Universités servira de prétexte à de nouvelles lenteurs dans l'examen et la solution des diverses revendications des personnels.

Face à cette situation, le S.N.T.R.S. multipliera au plan local et national les initiatives pour mettre la Direction du C.N.R.S. et notre nouveau Ministre devant leurs responsabilités.

Le S.N.T.R.S. exigera du C.N.R.S. que les syndicats soient consultés pour l'élaboration du projet de budget 75, notamment pour qu'il prévoit les moyens de résoudre le blocage des promotions des I.T.A.

Il demandera l'ouverture d'une négociation sur le déclassement croissant des dessinateurs et posera le problème de la création immédiate d'un groupe de travail, pour examiner les possibilités réelles qu'offriront les modifications statutaires envisagées pour les professions manuelles.

En accord avec le S.N.C.S., le S.N.T.R.S. proposera à tous les syndicats que soit organisée une action importante sur les problèmes budgétaires, notamment à l'occasion de la réunion du Conseil d'Administration du C.N.R.S. le 28 juin 1974, cette action devant être préparée par des initiatives locales dans le but d'établir pour chaque laboratoire un « cahier des charges » sur les besoins de recherche et les revendications des personnels.

L'ensemble des syndicats du C.N.R.S., sauf la C.F.D.T., acceptera nos propositions et le 28 juin, pendant la séance du Conseil d'Administration, des dizaines de délégations se succéderont au C.N.R.S. pour remettre des cahiers revendicatifs détaillés et des motions.

De province, des dizaines de télégrammes, des pétitions, des documents précis sur la situation des laboratoires et des personnels, seront adressés avec accusé de réception à la Direction.

S'appuyant sur cette action dont la réussite repose uniquement sur le S.N.T.R.S. et le S.N.C.S., notre élu au Conseil d'Administration obtiendra en séance que le Directeur général discute avec les syndicats du projet de budget avant sa transmission aux autorités de tutelle (l'entrevue eut lieu le 11 juillet 1974).

Au Directoire, les 25 et 26 juin 1974, nos trois élus interviendront à nouveau sur le budget 1975 et se livreront à une vigoureuse critique du rapport de conjoncture du C.N.R.S., qui comportait un « essai de réflexion sur la croissance » s'inscrivant parfaitement dans la campagne idéologique du pouvoir sur la nécessité de l'austérité.

Les élus du S.N.T.R.S. exigeront la suppression de ce texte, « rassemblement scientifique inconsistant de tous les alibis de l'idéologie dominante », texte qui n'a pas sa place en conclusion d'un rapport sérieux sur la conjoncture scientifique.

A l'I.N.S.E.R.M., le décret fixant la composition et les attributions des nouvelles instances de l'I.N.S.E.R.M. (Conseil d'Administration, Conseil scientifique, Commissions scientifiques spécialisées) était enfin publié au J.O. après un simulacre de consultation des syndicats auxquels le texte est soumis quelques jours avant sa parution au J.O.

Au plan des revendications salariales, les initiatives unitaires prises en mai et juin par les fédérations de fonctionnaires avaient contraint le gouvernement à un premier recul. Il ouvrait enfin les discussions salariales qui devaient aboutir le 11 juillet 1974 à un « accord » scandaleux, car à l'exception de la C.G.T. et de la C.F.D.T. toutes les fédérations capitulaient une nouvelle fois en apportant leur caution au pouvoir.

Un évènement d'une très grande importance pour le développement des luttes syndicales dans notre pays marquera la fin de ce semestre : la signature de l'accord d'unité d'action entre les confédérations C.G.T. et C.F.D.T. le 26 juin 1974.

■ PAS DE TREVE PENDANT LES CONGÉS

Malgré les difficultés de mobiliser les personnels pendant la période des vacances 1974, celle-ci sera marquée par de multiples actions locales coordonnées par le S.N.T.R.S., notamment pour exiger le paiement de l'augmentation des heures supplémentaires obtenue pour les D et les 8 et 9B, avec effet rétroactif au 1/1/75, pour la défense des hors statuts, pour l'amélioration du fonctionnement de la caisse locale de Sécurité sociale 506, etc. . .

Le S.N.T.R.S. qui assure la Présidence de l'Inter-syndicale des I.T.A. multipliera sans relâche pendant les mois de juillet et d'août ses démarches :

- en direction des ministères pour connaître l'état d'avancement de nos revendications et notamment auprès des divers services de notre nouveau ministère de tutelle (Secrétariat d'État aux Universités) pour « les mettre au courant de nos problèmes »
- auprès de la Direction du C.N.R.S. pour exiger la constitution de groupes de travail sur les dessinateurs, les ingénieurs, les carrières de tous les I.T.A., etc. . .

Il élaborera pour l'Inter-syndicale à partir d'une étude réalisée par les dessinateurs, le projet revendicatif qui sera soumis aux intéressés pour préparer les discussions avec le C.N.R.S. et engager l'action dès la rentrée.

Notre collectif national des ingénieurs réalisera un important dossier qui sera adressé à toutes les sections du S.N.T.R.S., en vue d'informer les ingénieurs, de les sensibiliser, de les consulter et de les mobiliser pour leurs revendications spécifiques.

Ce harcèlement permanent des pouvoirs publics permettra d'obtenir fin août la lettre des finances autorisant le C.N.R.S. à payer l'augmentation d'un tiers des heures supplémentaires des catégories D et 8 et 9B (lettre « perdue » puis « retrouvée » sous notre pression par le Secrétariat d'État aux Universités). Cette augmentation sera appliquée en janvier 1975 à l'I.N.S.E.R.M.

Dès le 6 septembre, notre B.N. demande à tous les militants du S.N.T.R.S. « d'être sans attendre à l'initiative de l'action, il considère comme une tâche primordiale et urgente pour toutes les sections de réunir les personnels :

- pour les informer de la gravité de la situation économique, sociale et politique au retour de congés ;
- pour leur faire connaître les solutions préconisées par la C.G.T. et les préparer à participer aux actions générales et particulières pour les imposer au pouvoir ».

Il demande aux sections « de veiller particulièrement à prendre en main la défense individuelle et collective du personnel » et « décide d'intensifier l'activité des collectifs spécifiques du S.N.T.R.S. afin de sensibiliser toutes les catégories pour les mobiliser dans l'action ».

Le B.N. fait en ce sens un ensemble de propositions à l'Inter-syndicale des I.T.A., tout en précisant « que le fait de rechercher un accord inter-syndical nécessaire ne doit freiner les initiatives du S.N.T.R.S. qui doivent permettre une mobilisation rapide du personnel ».

Les objectifs proposés, en plus des revendications générales, sont :

- le paiement immédiat de l'augmentation et des rappels des heures supplémentaires des D et des 8 et 9B avec la remise en cause de la date d'effet (1/1/74 au lieu du 1/5/74) ;
- la parution rapide des modifications statutaires ayant déjà l'accord des Finances et traduites dans le projet de budget 75 ;
- l'examen et la transmission sans délai aux Finances du deuxième train de modifications statutaires par le Secrétariat d'État aux Universités ;
- la réunion immédiate du groupe de travail avec l'Administration sur les dessinateurs ;
- l'ouverture d'une négociation sur les « petites catégories » dans le but d'obtenir leur regroupement en deux catégories maximum ayant une carrière convenable et pas de salaire inférieur à 1 500 F.

Sur ces objectifs, le S.N.T.R.S. propose à ses partenaires un tract inter-syndical appelant tout le personnel à l'action au plan local pour leurs revendications générales et spécifiques, qui s'adresse à eux d'une manière particulière pour chaque catégorie.

Le S.N.T.R.S. demande à l'Inter-syndicale d'organiser des actions spécifiques des dessinateurs, des professions manuelles, des administratifs et des « petites catégories » avec le soutien de l'ensemble des personnels ; ces initiatives coordonnées devant déboucher sur une action d'ampleur nationale.

■ L'ACTION SPÉCIFIQUE ET GÉNÉRALE SE DÉVELOPPE

Le 10 septembre, nos partenaires avec une certaine réticence acceptent pour l'essentiel nos propositions, qui se traduiront le 29 septembre dans le premier appel spécifique de l'Inter-syndicale nationale des I.T.A.

Dans cette même période, afin de renforcer l'action revendicative, notre syndicat fait au B.N. de la C.F.D.T. la proposition d'une rencontre pour discuter de l'accord confédéral C.G.T. - C.F.D.T. et pour examiner son prolongement au niveau du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M.

S'appuyant sur le développement de l'activité de ses collectifs nationaux spécifiques et de ses sections, le S.N.T.R.S. jouera un rôle déterminant dans le succès des actions qui vont se multiplier et s'élargir pendant les mois de septembre et octobre.

Partout des luttes se dérouleront au plan local contre le retard des promotions, contre les restrictions de chauffage, contre la politique de pénurie, dont sont victimes les laboratoires, contre le scandale de la situation de la recherche médicale, pour les conditions d'intégration des vacataires, pour les revendications des administratifs, des dessinateurs, des informaticiens, des professions manuelles, etc. . .

- La semaine d'action et d'information des dessinateurs se déroulera avec succès du 24 au 30 septembre marquée par des délégations chez les A. D. et chefs de service, par la signature massive d'une pétition. Elle se clôturera par une A.G. à Paris avec délégation au siège du C.N.R.S.
- La journée nationale d'action et d'information des professions manuelles se tiendra le 3 octobre avec de nombreuses A.G. et délégations en province et un rassemblement au siège du C.N.R.S. à Paris.
- Les initiatives des administratifs des principaux groupes de laboratoires coordonnées nationalement par le S.N.T.R.S. déboucheront sur une action à l'occasion de la réunion par la Direction des A.D. à Marseille.
- Notre section nationale des retraités interviendra auprès du C.N.R.S. dans le cadre de la préparation du rassemblement national des retraités, organisé par la C.G.T. le 17 octobre.
- Le 24 octobre, une grande journée d'action inter-syndicale des chercheurs et des I.T.A. du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M. aura lieu sur le budget et ses conséquences, sur la titularisation des personnels, sur l'intégration des hors-statuts et les revendications en cours.

Elle sera marquée à Paris par un rassemblement de délégations de hors-statuts appuyées par tous les personnels à la D.G.R.S.T., par une importante manifestation entre la D.G.R.S.T. et le Secrétariat d'État aux Universités, et en province par des initiatives spectaculaires diverses.

Les résultats obtenus témoignent de l'efficacité de cette intense période d'action :

- Entrevue au Secrétariat d'État aux Universités le 27 septembre sur l'ensemble du contentieux revendicatif.
- Réunion technique avec tous les chefs de département du C.N.R.S., suivie d'une réunion « politique » avec le D.A.F., le 16 octobre, sur les modifications statutaires, l'avancement, les retraites, les hors-statuts, la titularisation, etc. . .
- Réunion du groupe de travail administration - syndicats le 10 octobre pour étudier le « dossier dessinateurs », au cours de

laquelle les propositions du S.N.T.R.S. sur la méthode de travail du groupe sont acceptées.

- Entrevue avec M. CURIEN, Délégué général à la Recherche Scientifique et Technique, le 4 novembre, pour discuter du plan d'intégration des hors-statuts, simultanément réunion au C.N.R.S. avec l'IN2P3 sur ce même sujet.
- Entrevue au Secrétariat d'État aux Universités le 13 novembre avec le Ministre SOISSON sur le budget du C.N.R.S., la titularisation, les hors-statuts et les revendications en cours.

Au cours de ces diverses entrevues, des pas importants étaient franchis pour la protection des hors-statuts et pour les perspectives d'intégration sur des postes budgétaires ainsi que pour l'avancement de nos textes statutaires. Il faut souligner qu'une fois encore la Direction de l'I.N.S.E.R.M. était absente de ces discussions.

Cette période sera également marquée par une campagne d'explication des fédérations de fonctionnaires C.G.T. à laquelle participera le S.N.T.R.S. sur la situation dans la Fonction publique après l'accord salarial de juillet, qui accentuait la dégradation du pouvoir d'achat, dans le but de créer les conditions d'une mobilisation pour le minimum de rémunération à 1 700 F. et le versement immédiat d'un acompte de 200 F.

Au plan inter-professionnel, les confédérations C.G.T. et C.F.D.T. organiseront une riposte d'ampleur au blocage des revendications de tous les travailleurs. Elle sera marquée :

- le 14 octobre par des manifestations pour la défense de la Sécurité sociale,
- le 17 octobre par le rassemblement national des retraités,
- le 25 octobre par des actions coordonnées pour la défense de l'emploi,
- dans la semaine du 21 au 31 octobre par des manifestations régionales avec arrêt de travail sur l'ensemble des objectifs revendicatifs et tout particulièrement la défense du pouvoir d'achat.

Le S.N.T.R.S. s'est employé à tous les niveaux de l'organisation à assurer la participation concrète des personnels du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M. à toutes ces actions, en leur montrant les liens étroits existant entre leurs préoccupations et les objectifs fondamentaux de ces luttes communes à tous les travailleurs.

■ LA GREVE DES P.T.T. - NOVEMBRE 1974

Dans tous les secteurs, la montée des luttes dans cette période confirme les analyses de la C.G.T., l'action se généralise.

C'est dans ce contexte qu'éclate la grève des P.T.T., ce mouvement n'a rien de spontané, il est l'explosion d'une colère depuis longtemps accumulée contre la détérioration continue des conditions de vie et de travail.

Elle se caractérise par une ampleur et une détermination exemplaire des postiers, elle jouera un rôle important comme révélateur du mécontentement des travailleurs de la Fonction publique.

Le pouvoir oppose une intransigeance farouche aux revendications des postiers, il refuse toute véritable négociation dans la Fonction publique sur le contentieux revendicatif, en fixant comme perspectives pour les discussions salariales 1975 « un résultat identique à celui de 1974 ».

Devant cette situation l'U.G.F.F. - C.G.T., qui consulte régulièrement les syndicats nationaux et se concerta en permanence avec l'U.F.F.A. - C.F.D.T., prendra des dispositions pour que se multiplient les initiatives les plus diverses qui aboutiront au déclenchement de l'action et à sa reconduction à partir du 13 novembre.

Au C.N.R.S. et à l'I.N.S.E.R.M., le Secrétariat national du S.N.T.R.S. demandait dès le 5 novembre à tous les bureaux de sections devant l'évolution de la situation :

- de réunir d'urgence les syndiqués pour les consulter sur les initiatives à prendre, à partir de propositions concrètes, tendant à créer partout la mobilisation, pour engager l'action et assurer la solidarité aux travailleurs des P.T.T. ;
- d'informer très largement tous les personnels sur l'ensemble des revendications et sur les perspectives d'action pour les faire aboutir, par une expression propre du S.N.T.R.S. ;
- de faire aux autres syndicats nos propositions pour réaliser le plus large accord possible.

La rapidité de la consultation démocratique de ses syndiqués permettait au S.N.T.R.S. de déterminer sa position et de lancer dès le 7 novembre un appel à tous les personnels du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M. les invitant :

- à participer massivement aux manifestations des travailleurs des secteurs public et nationalisé le 8 novembre à Paris et en province,
- à décider partout d'arrêts de travail reconductibles à partir du 13 novembre.

Le 8 novembre, après plusieurs rencontres avec la C.F.D.T., la déclaration commune C.G.T. - C.F.D.T. du C.N.R.S. découlant de l'accord confédéral du 26/6/1974 était adoptée.

Le même jour, l'accord était également réalisé avec la C.F.D.T. sur les objectifs et les modalités d'action dans la Fonction publique et un appel commun C.G.T. - C.F.D.T. « TOUS dans L'ACTION ! » était lancé à tout le personnel du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M.

La grève du 13 novembre dans la Fonction publique sera largement suivie dans nos établissements et souvent reconduite le 14, les personnels du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M. participeront nombreux aux manifestations qui regrouperont des dizaines de milliers de fonctionnaires et assimilés.

Dans des cas limités (la région méditerranéenne notamment) la grève sera poursuivie le 15 et au-delà, mais compte tenu du climat général, la préférence des personnels — coastamment consultés — ira vers la poursuite de l'action sous des formes multiples, autres que la grève.

Les décisions prises par les personnels se concrétiseront la semaine suivante par de multiples actions et dans une préparation active de la grève nationale inter-professionnelle du 19 novembre, qui constituera une nouvelle et importante étape de la lutte pour les revendications.

Le S.N.T.R.S. a incontestablement joué un rôle essentiel au C.N.R.S. et à l'I.N.S.E.R.M. dans cette bataille. Il a fait preuve de son efficacité dans une situation difficile compte tenu des répercussions dans notre secteur de l'attitude des dirigeants de F.O. et de la F.E.N. qui soutenaient l'accord salarial 1974 en pleine grève des P.T.T.

C'est dans ce climat intense de lutte pour les revendications fondamentales des agents de l'État que le S.N.T.R.S. — qui a constamment fait le lien entre ces revendications et celles particulières aux personnels du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M. — proposera à ses partenaires une action propre à notre secteur sur trois objectifs :

- Obliger les directions du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M. à prendre position sur la titularisation des personnels de leurs organismes, au moment où commençait la négociation générale avec le gouvernement sur les problèmes des non-titulaires ;
- Obtenir de la D.G.R.S.T. et du Ministère de l'Industrie et de la Recherche des engagements précis concernant la budgétisation rapide de l'ensemble des agents hors-statut ;
- Imposer le déblocage des diverses revendications des chercheurs et des I.T.A.

Cette action est fixée en accord avec le S.N.C.S. et la C.F.D.T. au 26 novembre, elle est marquée par des initiatives locales et par un rassemblement à Paris d'un millier de chercheurs et d'I.T.A. au siège du C.N.R.S.

Après un meeting dans le hall de l'Administration Centrale, une manifestation imposante se déroulera jusqu'au Secrétariat d'État à la Fonction publique, où se tient une réunion avec les signataires de l'accord salarial.

- Il en résultera deux entrevues le 26 novembre :
 - avec le D.A.F. du C.N.R.S. sur l'état des diverses revendications générales et spécifiques et sur la titularisation, pour laquelle il indique son opposition de principe ;
 - avec l'adjoint du délégué général à la Recherche Scientifique et Technique sur les hors-statuts pour discuter du plan d'intégration de ceux-ci, dont le principe est accepté ; sur la titularisation, pour laquelle la D.G.R.S.T. s'engage à saisir le ministère d'Ornano

Ce même jour, à l'I.N.S.E.R.M., une délégation inter-syndicale (S.N.T.R.S. - S.N.C.S. - S.G.E.N.) était reçue par le D.A.F. pour discuter des problèmes des textes (modifications statutaires, réajustement des taux horaires de vacances et des indemnités des administratifs et 8B), des intégrations des hors-statuts, des non-licenciements des boursiers, de la mise en place d'une C.A.S., de crédits de formation permanente, des demandes de postes budgétaires (reclassements, promotion, intégration).

■ UN IMPORTANT SUCCES REVENDICATIF : LES DÉCRETS DU 22/12/1974

L'année 1974 se termine par un nouveau succès de l'action revendicative au C.N.R.S. : la parution au J.O. du 22 décembre 1974 des décrets apportant d'importantes améliorations à la situation des personnels.

En quelques semaines, l'efficacité de l'action et sa persévérance ont permis d'obtenir la signature de tous les ministres concernés et du premier ministre sur des textes en discussion depuis des années.

Le projet initial élaboré à partir des revendications formulées en 1968 s'est heurté pendant des mois et des mois à l'opposition quasi-systématique de tous les ministères et seule la pression des personnels pendant les interminables négociations a permis de limiter les amputations et d'accélérer les négociations.

Bien sûr, les textes publiés ne comportent que des mesures limitées, loin de correspondre aux engagements du C.N.R.S. et à plus forte raison aux revendications déposées par les syndicats à partir de la plate-forme du S.N.T.R.S.

Ils n'en représentent pas moins un ensemble de mesures positives touchant plus ou moins toutes les catégories, dont l'obtention dans un contexte particulièrement défavorable aux travailleurs et à la recherche, témoigne une nouvelle fois de la nécessité irremplaçable de l'action syndicale et de son efficacité.

Les améliorations apportées par les textes :

Administratifs :

- Allongement de la carrière de la catégorie 1D qui devient 1D 1^{er} groupe avec un 13^e échelon et un indice terminal de 599 au lieu de 554.
- Création de la catégorie 1D 2^e groupe avec un échelonnement indiciaire 345 - 645.
- Ouverture de la 2D au recrutement et reconnaissance de titres donnant accès à la 2D, avec comme conséquence pour la promotion l'accès en 2D sur titre, par concours, par dérogation et en paritaire.
- Reconnaissance de nouveaux titres pour l'accès à la 1 et 2D.
- Alignement de la 3D sur la 3B (qui avait un échelonnement indiciaire plus favorable).
- Augmentation des possibilités d'inscription sur la liste d'aptitude qui passent de 5 à 10 % en dérogation pour toutes les catégories et du 1/9 au 1/6 pour les catégories 6 à 2D.
- Augmentation d'1/3 des indemnités forfaitaires et pour travaux supplémentaires (primes).

Ingénieurs :

- Création de la catégorie OA avec 3 échelons allant de 615 à 778 et se poursuivant dans les échelles lettre A avec ses 3 chevrons.
- Reconnaissance et classement des personnels de l'informatique en 1, 2 et 3A.
- Augmentation du taux et du nombre d'agents pouvant percevoir l'indemnité exceptionnelle allouée aux ingénieurs.

Techniciens :

- Augmentation des possibilités d'inscription sur la liste d'aptitude en commission paritaire qui passent du 1/9 au 1/6 pour toutes les catégories jusqu'à la 2B.
- Reconnaissance et classement des personnels de l'informatique dans le statut.

« Petites Catégories » :

- Augmentation de la prime pour les 6 et 7B qui toucheront 12 % au lieu de 8 %.
- Augmentation d'un tiers des indemnités pour travaux supplémentaires (primes) pour les 8 et 9B.

LE PREMIER TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1975

Les axes importants de l'activité syndicale pendant ce trimestre seront la bataille pour la titularisation et pour l'application concrète, au C.N.R.S. et l'extension à l'I.N.S.E.R.M. des décrets de décembre 1974.

Les objectifs fixés par le B.N. du 10 janvier, qui appelle ses sections à développer l'information pour relancer l'action sont :

- Imposer la meilleure application des modifications statutaires et des textes de la prime de participation à la recherche,
- Obtenir la parution rapide des autres textes en cours de discussion (professions manuelles et sociales, prime de sujétion, congés longue maladie, etc. . .),
- Exiger la constitution de groupes de travail administration-syndicats pour négocier sur les autres revendications générales et spécifiques,
- Relancer l'action pour la prime à 20 % uniforme pour tous, en se servant du fait que le nouveau texte sur la prime permette de modifier par un simple arrêté les conditions d'attribution, les taux et les catégories concernées,
- Obtenir des mesures identiques à l'I.N.S.E.R.M.

Le S.N.T.R.S. prendra toute une série d'initiatives pour engager l'action sur ces objectifs, en s'appuyant notamment sur le mouvement de l'activité spécifique catégorielle pendant tout ce trimestre.

DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le S.N.T.R.S. apportera sa contribution à la campagne d'explication et de mobilisation de l'U.G.F.F. - C.G.T. durant toute cette période, pendant laquelle se dérouleront les négociations salariales 1975.

Après deux mois de parodie de négociations, les discussions salariales aboutiront à la signature d'un nouvel « accord » salarial d'asta, avec la caution de la F.E.N. et de F.O.

A aucun moment, le gouvernement n'a voulu examiner les revendications des personnels ; la véritable négociation, que la exigait, a fait place à un débat, dans le cadre de l'austérité, à partir d'une masse salariale jamais remise en cause.

Notre syndicat popularisera largement la déclaration du conseil confédéral de la C.G.T. qui condamne ce nouvel « accord » et dénonce fermement l'attitude des dirigeants de la F.E.N. et de F.O. qui ont apporté leur caution à la politique d'austérité du pouvoir :

Les conclusions des discussions ratifiées par ses dirigeants consacrent une nouvelle détérioration du pouvoir d'achat des fonctionnaires et assimilés et laissent subsister les salaires dérisoires des plus petites catégories ; elles pénalisent gravement la grande masse des personnels et l'ensemble des retraités.

Le S.N.T.R.S. et le S.G.E.N. - C.F.D.T. exigeront que les dirigeants du C.N.R.S. prennent clairement position sur cet « accord », et seul le syndicat F.O. refusera de condamner.

LA TITULARISATION

Parallèlement aux discussions salariales, se poursuivent les négociations ouvertes dans la Fonction publique sur la titularisation des non-titulaires, imposées par l'action et tout particulièrement par les campagnes de l'U.G.F.F. - C.G.T.

Le gouvernement, après avoir tenté d'exclure complètement de ces discussions le personnel du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M. pourtant directement concerné, montrera ses véritables intentions de nous refuser les garanties d'un statut de titulaire pour mener à bien sa politique recherchée, en nous caractérisant de « contractuels par nature ».

Dans le même temps, s'élaborent, dans le secret de diverses instances gouvernementales, des décisions sur l'emploi des travailleurs scientifiques dans le but de mieux rentabiliser leur travail, avec comme axes essentiels, la mobilité et la sécurité d'emploi.

Le S.N.C.S. et le S.N.T.R.S., qui exigent d'être informés et demandent aux directions du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M. de prendre position sur la titularisation, se heurtent à un refus catégorique.

Ils décident de lancer une vaste campagne d'explication parmi le personnel sur la nécessité de la titularisation, afin de les convaincre d'agir pour l'imposer à nos Directions et au pouvoir.

Un tract S.N.T.R.S. - S.N.C.S. « pleins feux sur la titularisation » est massivement diffusé ; il explique pourquoi la titularisation est importante et développe les grands principes que devrait contenir un statut de titulaire des personnels de la recherche.

Le S.N.T.R.S. précisera dans un B.R.S. n° 163 ses positions en montrant qu'il ne s'agit pas d'une titularisation à n'importe quel prix, mais qu'elle doit s'appuyer sur les statuts existants, les acquis et prendre en compte les revendications insatisfaites.

Un important Conseil inter-ministériel sur l'emploi scientifique et les orientations du VII^e plan devant se tenir le 28 février, sans que les organisations syndicales en aient été informées et s'en qu'elles soient consultées, le S.N.T.R.S. et le S.N.C.S. organisent une démarche spectaculaire auprès du Président de la République par la venue à l'Élysée le jour du Conseil, de la C.A. du S.N.C.S. et du C.S.N. du S.N.T.R.S., et tiennent à l'Élysée une conférence de presse improvisée.

La campagne pour la titularisation se poursuivra le 11 mars par une conférence de presse S.N.C.S. - S.N.T.R.S., qui rencontrera un large écho dans les quotidiens, en développant nos appréciations sur les décisions prises en matière de recherche et d'emploi scientifique.

Elle continuera par une manifestation du personnel de la région parisienne à l'Élysée, organisée le 14 mars par nos deux syndicats, sous le mot d'ordre « tous chez Giscard pour la sécurité d'emploi, la titularisation, l'intégration des hors-statuts et pour une politique de recherche conforme aux besoins de la population ».

■ L'ACTIVITÉ SPÉCIFIQUE

Sur les autres revendications, le S.N.T.R.S. développera l'information pour faire connaître ses appréciations et propositions, notamment par le travail de ses collectifs nationaux spécifiques, qui se réuniront fréquemment pour impulser l'action sur les revendications propres aux diverses catégories :

— pour les professions manuelles et sociales, les initiatives du collectif national du S.N.T.R.S. qui feront l'objet d'accord avec le collectif similaire de la C.F.D.T. déboucheront sur une importante journée d'action spécifique le 6 mars ;

La préparation de cette journée donnera lieu à de nombreuses assemblées C.G.T. - C.F.D.T. d'information et d'action, avec délégations auprès des responsables locaux dans plusieurs établissements ; une pétition recueillera plus d'un millier de signatures.

Le 6 mars, après un meeting, rue de Solférino, pour faire le point de la situation, les professions manuelles et sociales soutenues des personnels des autres catégories se rendent au C.N.R.S., qu'ils occupent pendant plus d'une heure en manifestant dans les couloirs devant le refus du D.A.F. de les recevoir ; ils se rendent ensuite en cortège au Secrétariat d'État aux Universités, où ils obligent un membre du cabinet de SOISSON à les entendre,

cette action permettra d'obtenir une entrevue avec la Direction du C.N.R.S. et avec le Directeur de cabinet du Secrétaire d'État aux Universités le 26 mars, au cours de laquelle la Direction du C.N.R.S. s'engage à :

- donner vers la mi-avril des informations sérieuses sur l'état des négociations aux Finances,
- commencer l'étude du recensement des personnels concernés par le projet de texte,
- discuter des différents problèmes relatifs à l'application des textes.

— pour les dessinateurs, les propositions de notre sous-groupe de travail du collectif technicien reprises par l'Inter-syndicale des I.T.A. obligent la Direction du C.N.R.S. à accélérer les réunions par branche du groupe de réflexion administration/syndicats et à accepter la présence des patrons utilisateurs.

Le S.N.T.R.S. sera à l'initiative d'une A.G. inter-syndicale des dessinateurs avec la participation de délégués de province, au

cours de laquelle les intéressés définiront les positions à défendre pour la réunion de synthèse avec l'administration et les modalités éventuelles d'action en cas d'échec.

A la réunion plénière du groupe de travail, les propositions syndicales seront appuyées par les patrons présents, les représentants de l'administration refusant d'y souscrire, le constat des positions sera fait pour être soumis à la direction en vue d'une décision.

— pour les administratifs, le collectif national du S.N.T.R.S. éditera un Bulletin de liaison « SPÉCIAL ADMINISTRATIF », faisant l'analyse détaillée des mesures obtenues et formulant des propositions à soumettre aux intéressés pour les engager à l'action.

Il faut regretter que la prise en main insuffisante de cette question par les sections n'ait pas permis une action importante pour poser le problème des petites et moyennes catégories D, notamment celui de la catégorie 4D particulièrement défavorisée.

— pour les informaticiens, le sous-groupe de travail du collectif technicien, après avoir étudié l'application des modifications statutaires, élaborera un Bulletin de liaison « SPÉCIAL INFORMATIENS » qui servira de base à des réunions des intéressés pour les sensibiliser et les faire intervenir auprès du C.N.R.S.

La contribution apportée par plusieurs sections à la définition des revendications et les actions locales qu'elles organiseront, imposeront à la Direction la constitution du groupe de travail, dont la première réunion se tiendra enfin le 27 mars 1975.

— pour les ingénieurs, un certain nombre de réunions se tiendront dans les sections pour discuter du document élaboré par notre collectif national, qui se réunira en séance plénière le 7 mars pour faire une synthèse et envisager des initiatives d'action.

— Pour les « petites catégories », la campagne du S.N.T.R.S. reprise en main dans trop peu de sections permettra néanmoins d'obtenir de la Direction la constitution d'un groupe de travail chargé d'examiner la situation de ces catégories.

— pour les hors-statuts, l'action nationale et locale persévérante du S.N.T.R.S. a permis d'obtenir l'intégration au C.N.R.S. de vacataires, de personnels horaires et de rédacteurs auxiliaires sur les 277 postes budgétaires créés pour eux au budget 75, sur la base des modalités d'intégration demandées par les syndicats.



LE DEUXIEME TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1975

Le second trimestre de l'année 1975 est caractérisé d'une part par l'intransigeance croissante du pouvoir et du patronat et, d'autre part par les luttes spectaculaires, qui se déroulent dans tout le pays pour la défense de l'emploi, contre les réductions d'horaires et les fermetures d'entreprises. Les confédérations C.G.T. et C.F.D.T. dénoncent dans une déclaration du 9 avril « le patronat et le gouvernement qui multiplient les déclarations démagogiques, les manœuvres de diversion et de division. Ils tentent d'isoler les travailleurs en lutte et par leur intransigeance systématique de les contraindre à la résignation ». La C.G.T. et la C.F.D.T. « appellent les travailleurs à l'action dans la semaine du 21 au 25 avril pour exiger du patronat et du pouvoir la réponse à leurs revendications pressantes et leur protestation contre les « accords-bidon » et le refus de véritables négociations ».

Le B.N. du 11 avril, dont l'analyse sur la situation dans notre secteur confirme celle de la C.G.T. constate que « sur toute une série de problèmes, le contentieux augmente sous des prétextes divers et qu'il s'agit bien d'une volonté délibérée des Directions du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M., s'inscrivant dans les orientations du gouvernement pour faire payer la « crise aux travailleurs ». »

Le B.N. prend diverses mesures pour amplifier dans la semaine du 21 au 25 avril la riposte contre ce blocage des revendications et consulte les sections sur un plan d'action pour les mois de mai et juin.

Le C.S.N., les 24 et 25 avril, se livrera à une étude détaillée de la situation revendicative dans notre secteur caractérisée par :

- les difficultés budgétaires grandissantes dans les laboratoires avec leurs conséquences pour les travaux de recherche et les personnels, aggravées par l'autoritarisme renforcé des Directions ;
- la dégradation des conditions de travail des personnels (non-respect des règles d'hygiène et de sécurité, mise en cause des horaires et des congés, emploi pour des travaux sous-qualifiés, exigence du rendement, etc. . .) ;
- la « valse » des I.T.A. qui se développe dans toutes les commissions en fonction de la sélectivité et de la pénurie dans toutes les disciplines ;
- les atteintes aux droits syndicaux qui se multiplient dans tous les domaines.

Le C.S.N. estime face à cette situation outre les problèmes du pouvoir d'achat, des conditions de travail, de sécurité d'emploi, la question du déroulement des carrières doit figurer parmi les objectifs prioritaires.

Le C.S.N. décide de mener une double action sur la carrière :

- pour la création de postes d'I.T.A. en nombre suffisant dans le cadre de la bataille budgétaire,
- pour l'ouverture de négociations sur le déroulement de carrière des I.T.A., avec l'objectif d'une carrière minimum convenable pour tous qui soit indépendante de l'expansion de l'organisme.

Le C.S.N. décide également, devant l'attitude de la Direction qui refuse dans tous les groupes de travail spécifiques de reconnaître la qualification réelle de ses agents, d'agir pour obtenir que soient reclassés sans essai, ni examen les agents sous-classés en regard de leur qualification et de leur emploi.

Pour l'aboutissement de ces objectifs, le C.S.N. adopte un plan d'action précis pour les deux mois à venir qui sera proposé à nos partenaires du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M., ainsi qu'aux syndicats de l'Université ; il sera à l'origine d'une intense période de luttes unies qui se dérouleront jusqu'aux congés.

■ UNE INTENSE ACTIVITÉ REVENDICATIVE

La première phase de l'action consistait à multiplier le harcèlement à l'initiative des sections locales, il donnera lieu à de nombreuses initiatives (A.G., signatures de pétitions, délégations tant auprès des A.D. que des directions locales, « réceptions » des membres de la Direction générale dans leurs visites des laboratoires, etc. . .) qui obligèrent la Direction du C.N.R.S. à recevoir les syndicats d'I.T.A. le 7 mai.

A cette entrevue, les réponses apportées par la Direction sur le contentieux revendicatif sont les suivantes (B.R.S. n° 165) :

- accord du contrôleur financier pour l'application des mesures Fonction publique concernant les bas salaires aux catégories similaires du C.N.R.S. ;
- engagement de la Direction d'améliorer le fonctionnement des commissions paritaires d'avancement qui se tiendront plus tôt et dans de meilleures conditions de préparation.
- acceptation de discuter avec les syndicats avant toute mise en place de commissions paritaires de circonscription ;

- reconnaissance que le statut de titulaire comporte des avantages en matière de retraite, de sécurité d'emploi et de garanties sociales, mais la situation actuelle est plus favorable pour les avancements (?) pour le recrutement et la prime, sauf s'il était possible d'obtenir un statut dérogoratoire ce que la Direction n'estime pas réaliste. Le D.A.F. indique qu'il est « fermement décidé à obtenir des améliorations du statut actuel », mais il admet que « s'il s'avérait que la seule solution soit la titularisation et qu'elle soit possible, il serait d'accord » ;

- la Direction reconnaît les difficultés actuelles pour les promotions en raison de l'insuffisance des créations d'emploi et elle admet la nécessité d'une carrière minimale convenable pour tous. Elle accepte la constitution d'un groupe de travail administration - syndicats pour étudier l'ensemble du problème de la carrière des I.T.A.

- la Direction est d'accord pour améliorer le fonctionnement de l'article 46 en matière de sécurité d'emploi notamment au niveau des Administrateurs Délégués.

Elle prend acte des réserves des syndicats concernant le Comité paritaire prévu pour déroger à l'article 46 et accepte de « s'engager solennellement par lettre qu'il ne sera réuni que pour régler des cas exceptionnels ».

- la Direction refuse de donner une réponse sur le « constat » du groupe de travail dessinateurs car elle effectue une étude comparative avec d'autres secteurs. Elle réunira le groupe de travail rapidement pour faire connaître ses conclusions.

- en matière de retraite, la Direction ne voit pas d'autres solutions actuellement que l'amélioration de l'IRCANTEC, mais elle est prête à examiner les propositions du groupe de travail qui doit se réunir le 2 juillet.

- la Direction reconnaît qu'il y a « une lenteur inadmissible » pour faire sortir le texte des primes de sujétions, elle relance constamment le ministère des Finances pour obtenir la parution.

- Pour les ingénieurs, la Direction refuse de constituer un groupe de travail estimant que ce problème doit être examiné dans le groupe de travail sur les carrières de tous les I.T.A.

Elle accepte néanmoins qu'une discussion s'engage rapidement sur les problèmes ingénieurs - chercheurs et sur l'application aux catégories concernées de la réforme du cadre A Fonction publique.

- Les discussions sont en cours avec la Fonction publique, comme cela a été fait aux Finances pour expliquer le contenu du texte sur les professions manuelles et sociales.

Le S.N.T.R.S. renouvelant l'exigence des personnels en place du reclassement sans passer d'essai, après une vive discussion, le D.A.F. indique « qu'il n'est pas question de mesures de reclassement de plein droit, il est nécessaire qu'il y ait un élément de preuve, mais je comprend votre argumentation pour les intéressés et je suis prêt à examiner le cas ».

Cette première phase de l'action sera coordonnée avec les luttes en cours des divers personnels de l'Éducation nationale et marquée par une puissante manifestation le 14 mai à Paris.

L'ensemble des syndicats de la recherche et de l'Université organisera un rassemblement au Collège de France et rejoindra en cortège jusqu'à la Bastille la manifestation de l'Éducation nationale. Ces actions imposeront une entrevue avec le Ministre de la Recherche d'Ornano et le délégué à la recherche Curien le 25 mai pour discuter du plan d'intégration des hors-statuts et des perspectives du budget 1976.

Le S.N.T.R.S. multipliera les initiatives en direction des syndicats du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M., et de ceux de l'Université, pour aboutir à des décisions concrètes d'action ; il sensibilisera les personnels pour la diffusion massive d'un B.R.S. spécial « *Travailleurs du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M., refusons l'austérité, agissons pour nos revendications* ».

■ LA SEMAINE D'ACTION C.N.R.S. - I.N.S.E.R.M. du 26 au 30 MAI

Sur les objectifs des salaires de l'emploi et des conditions de travail cette semaine donnera lieu à une série d'initiatives qui mobilisera en permanence les personnels au plan local et au plan national ; elle sera marquée :

- le 27 mai par une importante participation des personnels du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M. aux manifestations des agents de la Fonction publique pour la titularisation.
- le 28 mai, temps fort de cette semaine, aux diverses actions qui se déroulent en province, s'ajoutent les trois initiatives importantes prises à Paris :
 - a) au C.N.R.S., un meeting se tient à 16 h. dans le hall de la Direction avec 400 agents qui se rendent ensuite en manifestant jusqu'à la D.G.R.S.T.
 - b) à l'I.N.S.E.R.M. à la même heure, porteuses de motions adoptées le matin dans les A.G. locales et de listes de pétitions des délégations menées en nombre de toutes les sections remplissent le siège de l'I.N.S.E.R.M.

La Direction est obligée de répondre aux questions posées par les syndicats devant tous les personnels qui ont envahi la salle de conférence.

- c) à la M.S.H., une assemblée rassemble à partir de 14 h. tous les hors-statuts de la Région parisienne qui font le point de leur situation et décident de modalités d'action.

Ces trois manifestations convergeront en fin d'après-midi vers le siège de la D.G.R.S.T. où se tiendra dans la cour un meeting pendant qu'une délégation inter-syndicale est reçue par un adjoint du délégué général, elle remet la pétition hors-statut signée par un millier de personnes et les diverses motions exprimant les revendications de tous les personnels.

■ LE 4 JUIN —

« JOURNÉE SPÉCIFIQUE COORDONNÉE »

A l'initiative du S.N.T.R.S. et de la C.F.D.T., elle a pour objet de faire converger les actions en cours des professions manuelles et sociales, des dessinateurs et des informaticiens qui se heurtent aux mêmes difficultés pour leurs revendications.

Elle a été précédée par de nombreuses réunions spécifiques des personnels concernés dans tous les établissements avec des arrêts de travail et des délégations auprès des directions locales et par la signature massive de la « lettre ouverte » des collectifs C.G.T. et C.F.D.T. des professions manuelles au Ministre des Finances.

Le 4 juin, 250 dessinateurs, informaticiens et ouvriers se rassemblent au C.N.R.S. qu'ils occupent pendant plus d'une heure et qui se rendent en cortège jusqu'au ministère des Finances après avoir été reçus par un représentant du D.A.F.

Aux Finances, une délégation sera reçue par la Direction du Budget à qui la « lettre ouverte » est remise et qui prendra l'engagement de répondre dans les huit jours !

■ L'OPÉRATION « LABORATOIRE PORTES OUVERTES » et LA GRANDE JOURNÉE UNIVERSITÉ — RECHERCHE DU 9 JUIN

Commencée dès la semaine d'action du 26 au 30 mai, l'opération « laboratoire portes ouvertes » est une initiative du S.N.T.R.S. reprise en commun avec le S.N.C.S. ; elle a pour but d'extérioriser notre action et de recueillir le soutien de la population, elle se poursuivra pendant tout le mois de juin.

Des conférences de presse, des visites de laboratoires, des réunions-débats seront organisées dans tous les groupes de laboratoires importants avec la participation de journalistes, d'élus locaux, de parlementaires, de responsables syndicaux de grandes entreprises, en présence et avec la contribution des personnels.

L'objectif de cette opération sera atteint : la presse nationale et régionale publiera maints articles, des émissions régionales de radio et de télévision feront écho de nos actions, les pouvoirs publics seront saisis par des interventions d'élus locaux et nationaux, les travailleurs et la population seront informés sur la situation de la recherche et de ses personnels.

Les 100 000 tracts « VOUS ETES CONCERNÉS » distribués dans toute la France joueront un rôle important dans cette information, ce qui gênera considérablement le pouvoir dans sa campagne anti-science.

Le 9 juin, dès le matin, à Paris et en province, les personnels distribués sur les marchés, dans les gares, à la sortie des entreprises, le tract de l'Inter-syndicale Université - Recherche, toute la journée les initiatives se multiplient partout.

A Paris, un rassemblement regroupe 2 000 personnes au pied de la Tour Montparnasse, ils tiendront un meeting avant de défiler pendant une heure dans Paris pour se rendre chez le Premier Ministre.

Ils manifesteront à nouveau Place des Invalides, encadrés par d'importantes forces de police pendant qu'une délégation sera reçue par le chef de cabinet adjoint de Chirac, qui, comme par hasard, « n'était pas au courant des problèmes ».

En tirant les enseignements de cette période fertile en actions diverses et continues, notre C.S.N. des 19 et 20 juin prendra des dispositions pour que la pression soit maintenue pendant la durée des congés.

L'activité du S.N.T.R.S., pendant tout ce trimestre, s'est efficacement poursuivie dans tous les domaines revendicatifs ; elle a permis :

- que soit mis au point au cours d'une réunion au C.N.R.S., le recensement des personnels concernés par le projet de modifications statutaires des professions manuelles et sociales ;
- que soit reconnu un certain nombre de diplômes et titres liés à la promotion du travail, qui étaient bloqués par la Direction du C.N.R.S. et que celle-ci recule dans sa tentative de déclasser certains titres ;

- que soient redonnés à la formation permanente des crédits supprimés pour des actions locales et que le crédit global soit augmenté de 138 000 F. ;
- que les hors-statuts bénéficient des allocations pour perte d'emploi et que soit accélérée au Secrétariat d'État aux Universités la négociation d'ensemble pour leur intégration ;
- que des mesures relatives aux congés maternité, à l'autorisation d'absence pour soigner un enfant malade ou en cas d'adoption soient appliquées au personnel du C.N.R.S. ;
- à l'I.N.S.E.R.M. enfin, était entamée la discussion sur la mise en place d'une C.A.S., les élections devant être terminées avant la mi-décembre ;
- le décret modifiant le taux horaire des vacances pour les agents

de l'I.N.S.E.R.M. sort enfin, mais avec seulement un effet rétroactif depuis le 11 janvier 1975 ; par contre, il comporte une garantie (pas de taux inférieur au S.M.I.C.) et est indexé sur la Fonction publique (c'est-à-dire sera réajusté régulièrement).

Le 30 juin au Conseil d'Administration du C.N.R.S., notre élu s'appuiera sur les actions de ce trimestre pour dénoncer dans une vigoureuse intervention l'insuffisance des créations de postes d'I.T.A. dans le budget 1976 ; il sera soutenu par plusieurs scientifiques et obtiendra l'engagement du Directeur général que le C.N.R.S. « va entreprendre d'urgence des mesures pour débloquer la carrière des I.T.A. ».

En juillet 1975, le S.N.T.R.S. publiera, en collaboration avec le S.N.C.S. le « mémento hors-statut » résumant les mesures obtenues pour les intéressés les informant et formulant des propositions pour assurer leur défense efficace.

* * *

● 2eme SEMESTRE 1975

■ LA « TREVE » DES VACANCES ENCOURAGÉE PAR LE POUVOIR N'A PAS EU LIEU

Les luttes engagées pour la défense de l'emploi, pour les conditions de vie et de travail se sont poursuivies et amplifiées malgré la période de vacances, comme en témoigne la lutte exemplaire des travailleurs du Parisien Libéré qui organisent grèves et manifestations en plein mois d'août.

Le grand rassemblement organisé le 10 juillet à la Tour Eiffel par la C.G.T. et la C.F.D.T. qui rassemble des dizaines de milliers de travailleurs puisse contribuer à briser le mur du silence du patronat et du gouvernement.

Ce rassemblement où le S.N.T.R.S. présent toute la journée, distribuera 10 000 tracts et collectera 250 F., permettra un large soutien aux travailleurs en lutte, il leur donnera confiance pour la poursuite de leur bataille, il sera un tremplin pour préparer la mobilisation à la rentrée.

Le S.N.T.R.S. organisera parmi nos personnels la solidarité à ces luttes tout en poursuivant systématiquement le harcèlement des directions et des pouvoirs publics sur nos revendications.

Ces démarches aboutissent à deux entrevues : le 28 août au Secrétariat d'État aux Universités et le 17 septembre au C.N.R.S. qui permettent de faire le point :

- le texte concernant les indemnités pour travaux dangereux et insalubres est enfin paru au J.O. le 12 septembre ;
- Le deuxième train de modifications statutaires (reconnaissance professions manuelles, personnel de cantine et social) est toujours aux Finances, le C.N.R.S. s'affirme décidé à relancer ce ministère pour accélérer les discussions ;
- Le texte prévoyant la répercussion de l'accord salarial Fonction publique pour les petites catégories est aux Finances depuis juillet ;

- suite aux réunions du groupe de travail que nous avons imposé sur la révision des carrières des « petites catégories », le C.N.R.S. propose de discuter d'un plan rapide de résorption en utilisant les possibilités budgétaires existantes ;

- La Direction s'engage à réunir rapidement le groupe de travail dessinateur ayant terminé « l'étude » comparative qu'elle avait exigée avant de faire des propositions.

- L'arrêté d'application des modifications statutaires de décembre 1974 pour les informations est toujours à la Fonction publique, le D.A.F. s'engage à intervenir, il réaffirme sous notre pression « qu'il donnerait des directives formelles pour que l'examen des personnels en place soit le plus souple possible et tienne compte au maximum des qualifications acquises ».

- La Direction du C.N.R.S. nous informe de sa décision de mettre en place « à titre d'expérience » début 1976 des commissions paritaires régionales.

Notre syndicat proteste fermement contre cette décision unilatérale et exige, avant toute mise en place, une discussion sérieuse sur le principe, sur le rôle éventuel et le fonctionnement de ces commissions.

Tous les syndicats d'I.T.A. adoptent une position identique à la nôtre qui conduira à une déclaration commune sur le refus de siéger dans ces commissions en 1976, face à l'obstination de la Direction.

■ L'ACTION A LA « RENTRÉE »

Dans les jours qui suivent, nous apprendrons que le deuxième train de modifications statutaires est revenu à notre ministère de tutelle avec l'avis des Finances.

Du côté de la Fonction publique, la dernière réunion de la négociation sur les non-titulaires a lieu le 17 septembre, notre syndicat participe aux actions décidées par l'U.G.F.F. - C.G.T. la veille et le jour de la réunion pour exiger que les négociations aboutissent aux solutions proposées par la C.G.T.

Cette ultime séance confirmera notre appréciation : le gouvernement a délibérément écarté des décisions qui sont par ailleurs dérisoires, les personnels de la recherche scientifique.

Les discussions se poursuivent également dans la Fonction publique sur la réforme de la catégorie A entre les organisations signataires de l'accord salarial (F.E.N. et F.O.), le pouvoir maintenant son exclusive à l'égard des deux organisations les plus représentatives : la C.G.T. et la C.F.D.T.

Notre syndicat intervient de nouveau auprès du C.N.R.S. pour exiger que soit constitué un groupe de travail sur la carrière des ingénieurs et assimilés, qui étudierait également les répercussions rapides de cette réforme du cadre A pour nos catégories concernées (1, 2 et 3A, 1B, 1D).

Dans le domaine de la recherche, notre syndicat va déchirer début septembre le voile qui avait entouré la signature de l'accord C.N.R.S. - Rhône Poulenc S.A.

A partir des « indiscretions » parues dans la presse, le S.N.T.R.S. avait pris des contacts avec les journalistes qui en étaient les auteurs, et avec la C.G.T. de Rhône-Poulenc, tout en exigeant que la direction du C.N.R.S. s'explique sur cet accord.

Parallèlement, le S.N.T.R.S. et le S.N.C.S. dénonçaient publiquement cette nouvelle mainmise des trusts sur la recherche publique et prenaient diverses initiatives pour informer les personnels.

Ils développeront une action énergique dans le cadre de la

campagne électorale pour les élections au Comité national pour s'opposer à l'application de cet accord et pour combattre la politique de recherche du pouvoir qui en est le corollaire.

Au plan général, devant la dégradation de la situation économique et sociale et ses conséquences sur l'emploi, sur les conditions de travail et le pouvoir d'achat des salariés, les confédérations C.G.T. et C.F.D.T. proposent au gouvernement des solutions concrètes prenant en compte les revendications syndicales.

Devant le refus du gouvernement et du patronat, la C.G.T. et la C.F.D.T. prennent diverses initiatives pour mobiliser les travailleurs :

- le 9 septembre, à l'occasion de la session extraordinaire du parlement ce sera la veue d'importantes délégations de travailleurs auprès des parlementaires, porteuses de pétitions avec des milliers de signatures exigeant des mesures efficaces contre la hausse des prix et la prise en compte de leurs revendications.
- le 23 septembre, c'est la journée d'action d'ampleur nationale marquée par de nombreuses manifestations dans tout le pays.
- le 4 octobre, 1 500 000 jeunes de toutes les régions de France manifestent avec le soutien de milliers de travailleurs « pour le droit au travail et au métier ».

Au C.N.R.S. et à l'I.N.S.E.R.M., c'est le S.N.T.R.S. qui sera l'élément déterminant pour assurer la participation de nos personnels à ces actions.



LE DERNIER TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1975

■ UN NOUVEAU PAS DANS L'ASSERVISSEMENT DE LA RECHERCHE

Le fait dominant de l'activité syndicale dans notre secteur au cours du dernier trimestre de l'année 1975 sera la bataille déployée par notre syndicat, avec le S.N.C.S., contre le nouveau pas qualitatif franchi par le pouvoir dans l'asservissement de la recherche publique aux profits des intérêts des grandes sociétés capitalistes.

Notre C.S.N. des 2 et 3 octobre avait annoncé comme imminente la prise de décisions importantes par le gouvernement qui allaient encore aggraver la situation de la recherche et de ses personnels.

Cette analyse découlait du constat des diverses mesures autoritaires prises par les directions du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M. dans les domaines scientifiques et administratifs, de leur refus de nous recevoir en prétextant leur ignorance, et des silences du gouvernement devant nos demandes réitérées d'entrevue.

Le C.S.N. décidait de développer dans le cadre de la campagne pour les élections au Comité national une vaste information parmi les personnels sur la politique recherche du pouvoir afin de préparer la riposte nécessaire, en utilisant notamment la signature de l'accord C.N.R.S. - R.P.S.A. Il prenait également des dispositions pour que s'amplifie l'action pour les revendications générales et spécifiques et contre les conséquences sur les personnels des diverses mesures autoritaires des directions.

Informés par des « indiscretions » de la tenue le 6 octobre du fameux Conseil Inter-ministériel sur la recherche, constamment reporté depuis mai, nous propositions à nos partenaires qui donnent leur accord, de se saisir de cette occasion pour organiser une démonstration des personnels à l'Élysée, afin d'exiger : que soient rendues publiques les intentions du gouvernement, que nous soyons reçus pour exprimer notre opinion et avoir des réponses à nos revendications.

Le 6 octobre, malgré le court délai de préparation, malgré l'absence de F.O. et du S.N.I.R.S. pourtant signataires de l'appel, et les tergiversations de la C.F.D.T. prétextant le report du Conseil en dernière minute, de nombreuses délégations des établissements manifestent à l'Élysée et tiennent avec les journalistes une conférence de presse improvisée en présence de nombreuses forces de police.

Le 14 octobre, la Direction du C.N.R.S. reçoit enfin les syndicats, elle se déclare satisfaite du budget 1976 pourtant catastrophique et elle se démasque clairement en affirmant qu'« elle entend faire une bonne exécution des intentions du gouvernement qui sont sages ».

Elle refuse toujours de communiquer le contenu de la convention C.N.R.S. / R.P.S.A. et s'évertue à le justifier.

En ce qui concerne les I.T.A., la Direction confirme que le peu de postes créés sera affecté — en dehors du Comité national — aux actions prioritaires et qu'il n'y a aucune programmation de prévue pour le VII^e plan, seuls seront créés les postes d'I.T.A. justifiés par des actions prioritaires.

Le Conseil Interministériel étant annoncé pour le 20 octobre, l'ensemble des syndicats du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M. organise une nouvelle fois une manifestation à l'Élysée ce même jour.

Un millier de personnes participent à un meeting improvisé devant la Présidence de la République qui refuse à nouveau de recevoir les syndicats. Ils se rendent ensuite en un cortège imposant à travers les Champs-Élysées jusqu'au Ministère de la Recherche où une délégation est reçue par un Directeur du Cabinet de d'Ornano.

Suite à ces actions, le Ministre d'Ornano reçoit enfin les syndicats le 27 octobre pour les entendre avant le Conseil prévu pour la semaine suivante.

L'entrevue confirmera que des décisions graves pour la recherche vont être prises, les syndicats protestent vivement et exposent les revendications des personnels auxquelles le Ministre ne prend même pas la peine de répondre. Le seul point positif (résultant de l'action menée par les syndicats depuis des années pour la défense des hors-statuts) sera l'engagement que ceux-ci seront tous intégrés sur postes budgétaires au cours du VII^e plan.

■ LA DÉNONCIATION DE L'ACCORD C.N.R.S.-R.P.S.A.

Un évènement important va contribuer à l'impact de notre campagne d'explication : la publication par notre syndicat du texte intégral de la fameuse convention, accompagné de divers documents du C.N.R.S. et de la Direction de R.P.S.A.

L'utilisation rapide et intelligente par nos sections de ce numéro spécial de notre S.N.T.R.S. - INFORMATIONS et d'un tract de masse S.N.T.R.S. - S.N.C.S. publiant la convention vont susciter de nombreuses réactions parmi les personnels y compris parmi les scientifiques de haut niveau.

Le secret dont le C.N.R.S. entourait la convention et qui lui permettait d'en cacher la gravité était brisé par le S.N.T.R.S., du même coup, étaient balayées toutes les justifications de la Direction sur « l'intérêt » de cette convention et son « contenu anodin ».

Parallèlement, l'interdiction d'entrée au C.E.A. faite à l'un de nos secrétaires nationaux, membre du Directoire du C.N.R.S., dans le cadre de ses activités professionnelles « en raison de l'existence d'une fiche le concernant » allait susciter une vive réaction organisée par notre syndicat et l'U.G.I.C.T. contre cette nouvelle atteinte intolérable aux libertés.

■ LES DÉCISIONS GOUVERNEMENTALES

Le 28 octobre et le 3 novembre se tenaient finalement les réunions du Conseil Inter-ministériel consacrées à la recherche, les décisions annoncées à leur issue comportaient un ensemble de mesures graves représentant une nouvelle étape dans l'application d'une politique de recherche entièrement subordonnée aux intérêts des monopoles.

Pour réaliser cet objectif, le pouvoir plaçait toute la recherche publique en haute surveillance, il mettait en place un quadrillage sans précédent de l'activité de tous les organismes de recherche publique et de leurs personnels.

Aux orientations générales déjà définies et appliquées pendant le VI^e plan, qu'il réaffirmait et précisait pour le VII^e plan, s'ajoutait l'indication sans fard d'une sélectivité accrue dans tous les domaines pour que tous les organismes de recherche, tous les personnels

s'intègrent effectivement dans les programmes correspondants aux objectifs du pouvoir et des grands trusts.

Ces décisions apporteront la preuve irréfutable que toutes les analyses du S.N.T.R.S. étaient exactes, nous les utiliserons pour renforcer et multiplier nos explications en direction de tous les personnels et pour les mobiliser contre ces orientations.

Nous mettrons la Direction du C.N.R.S. en difficulté, dans son désir d'associer les scientifiques et les personnels à sa politique, comme en témoigne l'impact de la déclaration de nos élus à la séance exceptionnelle du Directoire du 12 novembre, qui a recueilli une large approbation des personnalités scientifiques présentes, y compris l'ancien Directeur général du C.N.R.S.

Le 5 novembre, dans le cadre de la plate-forme commune qui unit notre syndicat au S.N.C.S. et au S.N.E.S.up. pour les élections au Comité national, un important meeting se tient à Jussieu pour clôturer la campagne électorale.

Devant une assistance nombreuse, et en présence des journalistes invités, nos 3 syndicats dénonceront le caractère autoritaire et contraire aux intérêts du pays des mesures prises par le gouvernement.

Ils réaffirmeront publiquement leur volonté commune de poursuivre et d'amplifier l'action en l'étendant à toute la recherche publique dans l'unité la plus large, notamment en faisant du 17 novembre, jour de la discussion du budget du Secrétariat d'État aux Universités à l'assemblée, une grande journée d'actions.

Le 17 novembre, à l'appel de tous les syndicats C.G.T. et F.E.N. de l'Université et de la Recherche se tiennent de nombreux meetings et manifestations à Paris et en province avec une forte participation de personnels. A Paris, 4 000 manifestants se rendent en cortège du métro Pasteur à l'Assemblée nationale devant laquelle ils tiendront un meeting pendant que des délégations sont reçues par les groupes parlementaires.

■ LES ÉLECTIONS AU COMITÉ NATIONAL

C'est dans ce contexte qu'il faut apprécier l'important succès remporté par notre syndicat aux élections au Comité national de la Recherche scientifique.

Avec une progression de 968 voix et de 2,8 % par rapport aux précédentes élections (1970) avec 50 élus (dont 1 du S.N.P.C.E.N. - F.E.N. sur la liste commune avec ce syndicat en physique nucléaire), le S.N.T.R.S. confirme nettement qu'il est la première organisation syndicale au C.N.R.S.

Ce nouveau témoignage de confiance des personnels envers le S.N.T.R.S. - C.G.T. prouve qu'ils estiment que notre syndicat est le meilleur défenseur de leurs intérêts.

Le fait également que les I.T.A. aient participé massivement à ces élections, témoigne de leur prise de conscience sur leur responsabilité concernant l'orientation de la politique recherche et sur la nécessité de la présence nombreuse d'élus syndicaux actifs dans cette instance importante : le Comité national.

Cette prise de conscience est à mettre en grande partie à l'actif de notre syndicat qui est le seul à avoir développé en permanence parmi les I.T.A. les explications sur la politique de recherche néfaste du pouvoir, sur ses liens avec les revendications des personnels et à avoir offert d'autres perspectives pour la recherche, celles que préconise la C.G.T. dans le cadre de l'application du programme commun de gouvernement de la gauche.

■ L'ACTION POUR LES REVENDICATIONS NE S'EST PAS RALENTIE

A l'I.N.S.E.R.M., l'intense activité de harcèlement de la Direction menée à l'initiative de notre section nationale, depuis la rentrée permettait d'obtenir enfin la parution au J.O. du 28 novembre 1975 les modifications statutaires obtenues au C.N.R.S. en décembre 1974. Déjà en octobre, l'action persévérante des syndicats avait obtenu la réunion de la Commission des Diplômes (précédente réunion en 1968).

Les élections pour la C.A.S. montraient à l'I.N.S.E.R.M. comme au C.N.R.S. une nette progression de l'audience du S.N.T.R.S. auprès du personnel

Notre section appréciant ce résultat positif de l'action appelait le personnel à ne pas relâcher la pression compte tenu de la non-parution des textes d'extension de la prime obtenue au C.N.R.S. et de l'ensemble des revendications insatisfaites.

■ LA CARRIERE

Au C.N.R.S., les nombreuses initiatives locales appuyant les démarches du Syndicat national auprès de la Direction et au Conseil d'administration aboutissaient enfin à la convocation, le 21 novembre, par le C.N.R.S. du groupe de travail sur les carrières de l'ensemble des I.T.A.

Les représentants de la Direction précisait que « l'objet de ce groupe était de réfléchir sur la carrière des I.T.A., de faire le constat de la situation actuelle pour savoir s'il y avait aggravation et d'en rechercher les causes pour proposer des solutions... à la Direction ».

Nos représentants faisaient une ferme intervention pour préciser « qu'il n'était pas question de se lancer dans une étude théorique interminable, la situation actuelle de blocage était connue et l'objectif devait être de rechercher des solutions pour y remédier rapidement à partir des revendications déposées par les syndicats ».

Rappelons à ce propos que seul le S.N.T.R.S. a fait un ensemble de propositions précises qu'il a de nouveau remis à la Direction au cours de la réunion

Notre syndicat a ensuite indiqué qu'il refusait de participer à une nouvelle réunion du groupe de travail, tant que le D.A.F. n'aurait pas reçu les syndicats pour répondre clairement aux revendications qui doivent conditionner le travail du groupe. Nos partenaires des autres syndicats ont soutenu cette position.

■ LES PROFESSIONS MANUELLES ET SOCIALES

L'excellente activité de notre « Collectif national des professions manuelles » qui a en permanence informé et mobilisé les intéressés pendant toute cette période, a permis de faire sensiblement avancer dans une unité de vue complète avec le collectif C.F.D.T. les revendications spécifiques de ces personnels.

Notre collectif qui avait relancé rapidement l'action au plan local avait fixé comme objectif de faire déboucher cette mobilisation des personnels dans une grande journée d'action spécifique fin octobre.

Cette pression permanente avait obligé la Direction à faire le travail technique de recensement des personnels concernés, une réunion avec l'administration se tenait le 16 octobre pour confronter ce travail avec celui réalisé par les collectifs C.G.T. et C.F.D.T.

Le 17 octobre, la Direction du C.N.R.S. nous informait que les Finances et la Fonction publique avaient donné leur accord sur une grande partie du projet de modifications statutaires des professions manuelles et sociales.

Notre Collectif national appréciait ce succès comme important et estimait qu'il était nécessaire de maintenir la journée d'action fixée au 28 octobre compte tenu que :

- l'accord ne signifiait pas encore la parution au J.O. et l'application concrète ;
- les propositions pour l'essentiel des personnels sociaux (notamment les personnels de cantine) étaient inacceptables ;
- le problème du reclassement des personnels en place en fonction de leur qualification réelle sans passer d'essai n'était pas réglé.

Les camarades de la C.F.D.T. avaient une appréciation identique à la nôtre et les deux collectifs prenaient en commun des dispositions pour préparer par des assemblées locales des personnels intéressés la journée du 28.

Le 28 octobre, plus de 400 travailleurs manuels et personnels de cantine appuyés par les personnels des autres catégories tenaient un meeting, rue de Solferino, pour apprécier les réponses des ministères et envisager la poursuite de l'action. Ils se rendaient ensuite en cortège au siège du C.N.R.S. pour exiger d'être reçus par le D.A.F.

Devant le refus de celui-ci, les personnels manifestaient pendant 1 heure dans les locaux et obtenaient finalement qu'un représentant de la Direction vienne « s'expliquer » devant tous les personnels présents.

En province, des manifestations identiques se tenaient auprès de plusieurs administrations déléguées.

Cette journée a été caractérisée par une participation importante des personnels de cantine qui avaient décidé de faire grève et de fermer les cantines dans la plupart des groupes de laboratoires et à l'administration centrale du C.N.R.S.

Cette étape importante de l'action spécifique des professions manuelles et sociales débouchait :

- le 5 novembre sur une entrevue au C.N.R.S. pour discuter dans le détail des réponses des ministères. La Direction s'engageait à l'issue de la réunion à reprendre l'argumentation avec les Finances sur les points litigieux ;
- la tenue le 4 décembre de la première réunion du groupe de travail que nous avons exigé pour examiner le reclassement des personnels en place.

La Direction tentait de limiter le travail de ce groupe à l'examen du contenu des essais professionnels. Les représentants C.G.T. et C.F.D.T. protestaient vivement et s'appuyant sur les exigences formulées par les personnels dans les nombreuses motions et pétitions soutenues par des Directeurs de laboratoires qu'ils remettaient en séance, exigeaient le reclassement des personnels en place sans passer d'essai.

Une nouvelle réunion du groupe de travail était décidée pour le 22 décembre avec comme ordre du jour « la définition des métiers ».

Pour imposer à la Direction qu'elle prenne en compte sérieusement les revendications des intéressés, les collectifs C.G.T. et C.F.D.T. ont organisé la signature massive d'une pétition exigeant :

- la sortie rapide d'un texte de modifications statutaires sur la base du texte initial, prenant en compte réellement les intérêts de tous les personnels, notamment les personnels de cantine,
- la définition des professions concernées,
- le reclassement du personnel en place à partir de la qualification réelle (sur la base d'un dossier, d'un contrôle des réalisations « sur le tas » et non pas un essai piégé).

■ LES DESSINATEURS

Après plusieurs mois de tergiversations sous prétexte qu'elle « faisait une étude comparative avec d'autres secteurs de la Fonction publique », la Direction convoquait enfin sous la pression des intéressés appuyé par notre syndicat, le groupe de travail sur les dessinateurs le 17 octobre.

La réponse de la Direction étant un rejet en bloc des propositions syndicales, le S.N.T.R.S. proposait dès la sortie de la réunion d'organiser une riposte immédiate des intéressés, elle fut fixée au 4 novembre.

L'Assemblée générale du 4 novembre a été un succès par la participation des dessinateurs de la région parisienne et la présence de délégués envoyés par des A.G. qui s'étaient tenues en province.

Les dessinateurs sur notre proposition ont décidé de commencer partout où cela était possible une « grève du zèle » et des démarches en direction des patrons pour obtenir leur soutien.

A l'issue de l'A.G., ils se sont rendus en délégation auprès de la Direction du C.N.R.S. qui a refusé de les recevoir.

L'action s'est poursuivie au plan local selon les modalités définies par les intéressés et une nouvelle A.G. s'est tenue à Paris, le 24 novembre, avec délégation au C.N.R.S. qui obtenait une entrevue pour le 5 décembre.

La réunion du 5 décembre a été un véritable scandale qui illustre la « concertation bidon » qui semble devenir la règle de la Direction du C.N.R.S. face aux revendications des personnels.

Ne reprenant même pas ses propres propositions, la Direction a maintenu son refus sur la quasi-totalité des revendications des dessinateurs, cette attitude a conduit tous les représentants syndicaux à quitter la séance après une énergique protestation.

Le S.N.T.R.S. a décidé de prendre des dispositions conformément aux décisions de son C.S.N. des 3 et 4 décembre pour que l'action des dessinateurs s'amplifie et soit coordonnée avec la lutte de l'ensemble des catégories, face à l'intransigeance toujours plus évidente de la Direction.

■ LES « PETITES CATEGORIES »

L'action du S.N.T.R.S. pour la défense des « petites catégories » s'est poursuivie efficacement au cours de ce trimestre (tracts spécifiques, pétitions, lettres individuelles des intéressés et lettre de soutien des autres catégories, actions locales auprès des A.D., etc...) parallèlement aux discussions engagées avec la Direction sur le problème d'ensemble.

Elle a abouti à la parution au J.O., novembre 1975, du texte d'extension à ces catégories, avec effet rétroactif au 1/1/1975, des mesures prévues par l'accord salarial 1975 pour les personnels

similaires de la Fonction publique. Le personnel de l'I.N.S.E.R.M., n'a pas actuellement obtenu que lui soient appliquées ces mesures. L'autoritarisme, encore plus flagrant à l'I.N.S.E.R.M. qu'au C.N.R.S., s'est manifesté notamment par le report sine dié de la réunion de la commission de dérogation. Le S.N.T.R.S., avec les autres syndicats a lancé une pétition auprès du personnel, pour exiger que cette commission se simisse. Malgré une intervention de la part des membres de la dite commission, y compris les nommés, le D.A.F. refuse de fixer une date.

Cet autoritarisme s'est également exprimé dans la mutation autoritaire de camarades, en s'abritant derrière de soi-disant « raison de service ». Après plusieurs entrevues, sans résultat positif, nous avons également lancé une pétition au sujet des mutations autoritaires.

■ DANS TOUS LES DOMAINES

Pour les informaticiens, tout en poursuivant un important travail d'information, de mobilisation au plan local sur leurs revendications, notre sous-groupe de travail du collectif technicien a pris des dispositions devant les « silences » du C.N.R.S., pour que s'exprime leur mécontentement.

Le S.N.T.R.S. a organisé le 9 novembre à Paris une Assemblée générale d'information et d'action qui n'a pas eu le succès escompté, mais à néanmoins permis que s'expriment auprès du C.N.R.S. les exigences des intéressés :

- parution rapide de l'arrêté d'application des modifications de décembre 1974,
- refus des examens pour les personnels en place ayant la qualification,
- respect des engagements du C.N.R.S. sur les « modalités » d'examen pour les personnels en place.

De nombreuses actions ont été développées au plan local sur les problèmes d'hygiène et de sécurité et les initiatives prises par notre commission des C.A.S. ont obligé le C.N.R.S. à réunir les syndicats le 13 novembre pour discuter de l'application du texte obtenu en août 1975.

Notre commission S.N.T.R.S. a lancé une campagne parmi les personnels pour exiger que soient levées les restrictions dans l'application de ce texte, partout où nos sections se sont saisies de cette initiative, elle a connu un succès parmi les personnels et a conduit plusieurs directeurs de laboratoires à soutenir notre action pour une application non limitative aux catégories 9 à 4B et 6 à 4D.

Les licenciements de plus en plus fréquents de hors-statuts ont nécessité une action énergique de nombreuses sections pour s'y opposer.

Notre syndicat leur a apporté un soutien efficace par ses démarches à la D.G.R.S.T. et auprès des différents organismes dispensateurs de contrats, parallèlement il a poursuivi avec ténacité sa bataille pour leur intégration tant au C.N.R.S. qu'à l'I.N.S.E.R.M. et au plan général dans les discussions qui continuent au Secrétariat d'Etat aux Universités et à la D.G.R.S.T.

L'activité syndicale de la C.G.T. en direction des Ingénieurs, Cadres et Techniciens a été marquée par un événement d'une très grande importance le succès des 36 h. d'Options organisés par l'U.G.I.C.T.-C.G.T. les 24 et 25 octobre.

Pendant 2 jours plusieurs milliers d'ingénieurs, cadres et techniciens parmi lesquels de nombreux travailleurs scientifiques

ont participé aux différentes manifestations (débat, exposition scientifique, ventes de livres, etc. . .).

Le S.N.T.R.S. a activement participé à la réussite de cet événement, il a notamment contribué à la réalisation de la partie C.N.R.S. de l'exposition scientifique.

L'année 1975 se terminera par deux importantes manifestations au plan inter-professionnel et politique pour lesquelles le S.N.T.R.S. prendra de multiples initiatives afin d'y assurer la

participation massive des personnels de l'I.N.S.E.R.M. et du C.N.R.S. :

- le 2 décembre, à l'appel de la C.G.T. et de la C.F.D.T. pour l'ouverture de véritables négociations salariales et la solution aux divers problèmes revendicatifs en suspens ;
- le 18 décembre contre la politique d'austérité du pouvoir, pour les revendications et contre les nombreuses atteintes aux libertés à l'appel de tous les partis de gauche et des centrales syndicales C.G.T. - C.F.D.T. - F.E.N.

UN BILAN POSITIF

La lecture de ce qui précède démontre que l'activité du S.N.T.R.S. a connu un développement général. Notre syndicat n'est donc pas resté dans l'expectative face aux événements, il a agi avec détermination et persévérance.

Cette activité s'est également étendue à de nombreux autres domaines, qui n'ont pas été développés, notamment :

- .. L'ACTION SOCIALE
- .. L'ACTIVITÉ DE NOS ÉLUS AU COMITÉ NATIONAL ET AU DIRECTOIRE.

* *

— ACTION SOCIALE

Si la revendication de 3 % de la masse salariale pour l'Action Sociale n'a pas abouti, l'action syndicale et, notamment celle du S.N.T.R.S., par l'intermédiaire de ses élus, a permis, dans un contexte de régression des moyens accordés au C.N.R.S., que la part consacrée à l'action sociale soit en légère augmentation.

Bien qu'il soit difficile de synthétiser les activités développées pour l'essentiel, les grands axes se définissent ainsi :

Enfance : aujourd'hui, 1 400 enfants ou adolescents partent par le C.A.E.S. parmi lesquels de nombreux enfants de familles aux revenus modestes ou moyens.

A ces résultats, il faut ajouter 1 550 enfants ayant fréquentés nos centres familiaux.

Vacances d'adultes : nous possédons actuellement (en association ou par nous-mêmes) 420 lits vacances (en 1969 : 90). Malgré cette progression et une très bonne utilisation

- 3 450 personnes en 1975 (dont 1 550 enfants) ayant utilisé nos installations. . .

- 455 personnes (célibataires, couples sans enfant ou avec enfants hors d'âge scolaire) étant parties en voyage organisé

. . . nous ne faisons que satisfaire 50 % des demandes.

Les besoins sont donc extrêmement importants et c'est devant cette évidence que nous avons proposé une réalisation graduelle, en association (dans la mesure du possible) pour une meilleure répartition de l'effort et un plus grand choix.

Pour ne pas « écraser » le reste des activités du C.A.E.S., nous avons demandé et obtenu des prêts du C.N.R.S. et de l'IRCANTEC (ce qui représente en fait des subventions par le faible taux de l'intérêt : 2 % l'an !) et avant la décision, nous avons fourni au C.N.A.S. un budget prévisionnel sur 5 ans (1972 - 1977) faisant apparaître les possibilités de réalisation tout en prévoyant le coût du développement de l'ensemble des activités (dont Sections locales et clubs : 20 à 25 % l'an).

L'ensemble des projets actuellement en cours portera notre nombre de lits de l'ordre de 700 en 1977. Tout en sauvegardant la possibilité de réalisations régionales exemple après AUTRANS : base nautique de Marseille, Maison des Vosges (Nancy).

Prêts-solidarité du C.A.E.S. :

représentent actuellement 260 prêts par an et un budget global de 590 000 F., ce secteur a été particulièrement amélioré par l'aménagement des prêts d'amélioration de l'habitat (y compris pour les non-allocataires familiaux) et les prêts « Jeunes ménages ».

Cantines :

Nos camarades ont mené une lutte conséquente, parfois difficile, pour obtenir les moyens de gérer en faisant respecter les « normes » reconnues par l'Administration, aussi bien en locaux indispensables, en matériels, qu'en personnel qualifié.

En luttant aussi bien contre ceux qui voulaient abandonner les cantines à l'employeur que contre ceux qui gèrent sans en

revendiquer les moyens, l'action conjointe des élus au C.N.A.S. et du syndicat a permis qu'un pas important soit fait vers la reconnaissance des professions sociales et personnels de cantines puisque le projet élaboré par la Direction en juillet 1974 prévoit cette reconnaissance. Certes, les propositions faites par les Finances sont insuffisantes mais l'action notamment du 28 octobre 1975 qui a vu la fermeture de nombreuses cantines a permis d'imposer au pouvoir public un premier recul.

Action au sein de la Commission des Affaires sociales :

Nous avons poursuivi nos efforts pour que s'améliorent les travaux des commissions mixtes (logements, aide exceptionnelle, crèches-garderies) et obtenu des aménagements importants du prêt à l'amélioration à l'habitat.

La définition de notre action sociale a été menée conjointement avec nos camarades du S.N.C.S. et du S.N.P.C.E.N., avec lesquels nous avons tenu des réunions de concertation.

■ L'ACTIVITÉ DE NOS ÉLUS DANS LES INSTANCES COMITÉ NATIONAL, DIRECTOIRE

Dans cette période de récession de la Recherche publique, nos élus dans les différentes instances du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M. (Comité national, Directoire, Conseil d'administration) sont intervenus pour dénoncer l'entreprise de culpabilisation de la science et des scientifiques et signaler que l'on ne pouvait pas poser « le problème de la responsabilité de la science sans que soit posé

le véritable problème de la responsabilité des structures de la société qui utilise les connaissances mises à jour, ces connaissances n'étant en elles mêmes socialement ni bonnes, ni mauvaises ».

Dans les différentes instances, nos élus se sont attachés à défendre les personnels et se sont opposés à toute mobilité forcée des I.T.A. sous prétexte de redéploiement pseudo-scientifique.

Nos élus ont dénoncé les attaques perpétrées tant en direction des personnels que de la Recherche. Nos élus dénoncent toutes les structures mises en place arbitrairement par le pouvoir, structures ayant pour but de court-circuiter les instances où les personnels sont représentés (Comité national), c'est le problème des A.T.P., des « sciences » pour l'Ingénieur, des comités sectoriels ou thématiques.

Nos élus ont réaffirmé la position du S.N.T.R.S. - C.G.T., en ce qui concerne les revendications des personnels, la défense de la recherche et le maintien des prérogatives du Comité national.

Nos élus ne se sont pas contentés de défendre les I.T.A., ils ont participé, à la défense de l'ENSEMBLE des personnels et de la Recherche sur la base de la plate-forme commune élaborée pour les élections au Comité national entre le S.N.E.S.up, le S.N.C.S. et le S.N.T.R.S.

Le groupe des élus au Comité national et au Directoire s'est régulièrement réuni et a fait une analyse précise de ce qui se passait à chaque session, cette analyse a été utilisée par le syndicat afin de parfaire son analyse de la situation.

L'UNITE POUR L'ACTION

Le niveau des luttes et leur développement dans notre secteur comme au plan inter-professionnel dépendent en grande partie de l'état de l'unité d'action syndicale.

Au cours de ces deux années, un fait d'une grande importance pour le présent et pour l'avenir fera date dans l'histoire du mouvement syndical français, c'est la signature de l'accord C.G.T. - C.F.D.T. du 26 juin 1974.

Jamais la C.G.T. et la C.F.D.T. n'étaient allés si loin ensemble. Après avoir surmonté maints obstacles depuis 1966, l'unité d'action entre les deux organisations atteignait un niveau jamais atteint par l'accord qui concernait :

- les objectifs revendicatifs,
- les méthodes d'action,
- le renforcement de l'unité d'action.

Cet accord reflétait les aspirations unitaires des travailleurs, il était un succès pour tous ceux qui se réclament, y compris en dehors de la C.G.T. et de la C.F.D.T., du syndicalisme de masse et de classe.

Dans la Fonction publique, pendant cette même période, la politique dite « contractuelle » du pouvoir a été un terrain d'affrontement entre deux conceptions du mouvement syndical : collaboration ou lutte de classe.

La compromission des dirigeants de F.O. et de la F.E.N. qui ont coopéré avec le gouvernement dans l'élaboration d'accords salariaux au rabais en 1974 et 1975 ont porté un grave préjudice aux travailleurs de la Fonction publique.

En s'enfonçant comme jamais dans la collaboration de classe l'attitude de ces dirigeants a eu forcément des conséquences au plan de l'unité, tant dans la Fonction publique qu'au niveau confédéral.

Les relations inter-syndicales et l'unité d'action pour les revendications au plan du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M. ont été fortement marquées par ces événements.

Notre 14^e Congrès avait souligné la nécessité pour l'aboutissement des revendications des personnels face à l'intransigeance du pouvoir « de rechercher les voies et moyens d'un affermissement et d'un élargissement de l'unité dans la clarté et pour l'action ».

Il avait insisté sur le rôle privilégié que devait jouer dans ce domaine l'accord de concertation avec le S.N.C.S. qui « devait être renforcé et développé dans tous les domaines ».

Cette orientation a été la ligne de conduite permanente du S.N.T.R.S. pendant les deux années écoulées, elle a eu pour conséquences :

- de renforcer l'efficacité des luttes des personnels en ne permettant plus que notre volonté unitaire soit utilisée par certains pour freiner l'action ;
- de faire progresser sensiblement sur des bases claires l'unité d'action de l'ensemble des personnels chercheurs et I.T.A. pour leurs revendications et la défense de la recherche.

■ DES DIFFICULTÉS GRANDISSANTES A L'INTER-SYNDICALE DES I.T.A.

Déjà constatées à notre dernier Congrès ces difficultés de tous ordres que nous avons réussi à surmonter du fait que nous avons la Présidence de l'Inter-syndicale, vont s'aggraver au retour des congés 1974.

Des divergences sérieuses apparaissent notamment avec F.O. sur l'action spécifique que nous préconisons pour les diverses catégories, sur les objectifs d'action pour le maintien et la progression du pouvoir d'achat, sur le renforcement de l'action avec les chercheurs, sur l'éventuelle entrée du S.N.I.R.S. à l'Inter-syndicale.

Parallèlement, nous constatons que les accords réalisés pour les luttes se font le plus souvent en dehors de l'Inter-syndicale avec le S.N.C.S. et des partenaires différents, selon les objectifs revendicatifs et les modalités d'action.

Il est d'ailleurs significatif qu'au plan local, les inter-syndicales comprennent toujours le S.N.C.S. alors que certains de nos partenaires sont souvent absents en raison de leur inexistence au plan de l'établissement.

Afin de clarifier la situation, le S.N.T.R.S. proposa au début de l'année 1975 qu'une discussion d'ensemble sur ces problèmes ait lieu à l'inter-syndicale des I.T.A.

En mars 1975, le syndicat F.O. reproche à notre syndicat l'action des collectifs C.G.T. - C.F.D.T. des professions manuelles et la déclaration commune C.G.T. - C.F.D.T.

Le S.N.T.R.S. et la C.F.D.T. font remarquer à F.O. son inexistence chez les professions manuelles, son inaction permanente, son refus d'une position claire sur le pouvoir d'achat et les positions souvent équivoques de ses responsables dans les négociations avec la Direction.

Notre syndicat soumettra le 5 mars à ses partenaires une nouvelle plate-forme inter-syndicale et proposera que soient discutées ses propositions pour une inter-syndicale d'un autre type élargie à tous les syndicats de chercheurs et d'I.T.A. sans exclusive (voir B.R.N. n° 166 « l'unité pour quoi faire ? »).

Alors que le syndicat C.F.D.T. nous donnait rapidement son accord sur l'essentiel de la plate-forme revendicative, après des mois et des mois de tergiversations, F.O. reconnaissait qu'il avait des désaccords de fond sur nos propositions.

■ LA DISSOLUTION DE L'INTER-SYNDICALE DES I.T.A.

A partir de ce constat, le 1^{er} octobre 1975, les 3 partenaires de l'Inter-syndicale nationale des I.T.A. (C.G.T. - C.F.D.T. - F.O.), décidaient de la dissoudre, tout en manifestant leur accord pour rechercher en chaque circonstance sur des objectifs ponctuels les possibilités de réaliser l'unité d'action.

Ce n'est pas sans de sérieuses réflexions que notre syndicat a été conduit à cette position, lui qui a fait des efforts constants depuis 20 ans pour que cette inter-syndicale existe et qu'elle soit un élément efficace de l'action unie des personnels pour l'aboutissement de leurs revendications.

Cette décision résulte du mandat qu'avait donné le 14^e Congrès au C.S.N., car le passé positif de l'activité de l'inter-

syndicale des I.T.A. dans des conditions données ne saurait justifier aujourd'hui l'existence d'une structure figée et inadaptée utilisée par certains pour restreindre les possibilités d'élargissement de l'unité et freiner l'action.

■ LE RENFORCEMENT DE L'UNITÉ SUR DES BASES CLAIRES

Depuis mai 1975, le S.N.T.R.S. a soumis à plusieurs reprises à tous les syndicats de chercheurs et d'I.T.A. ses propositions pour réaliser un « front syndical commun » face à la politique du pouvoir envers la recherche et ses personnels.

Réalisé sur une base claire, pour des objectifs revendicatifs précis et ponctuels, ne nécessitant aucune structure de « super-syndicat », ce « front syndical » laisserait à chaque organisation son entière liberté d'expression et d'action, tout en recherchant en permanence, par la concertation régulière, à réaliser l'unité d'action le plus souvent possible.

Si le S.N.C.S., dont l'analyse rejoint la nôtre, a donné son accord complet à nos propositions et les a relancées dans la dernière période, la C.F.D.T., par contre, y est réticente à partir d'exclusive de principe envers le S.N.I.R.S. et F.O.

Les discussions en cours ont néanmoins permis que l'ensemble des syndicats s'engage à se réunir à l'initiative de n'importe lequel d'entre eux, afin de confronter les positions pour rechercher dans chaque circonstance à réaliser l'unité la plus large dans l'intérêt des personnels.

Il va de soi que les propositions du S.N.T.R.S. s'appliquent à l'I.N.S.E.R.M. comme au C.N.R.S.

■ NOS RELATIONS PARTICULIÈRES AVEC DIVERS SYNDICATS

Le S.N.C.S.

Au cours de ces deux années l'élément moteur de toutes les luttes importantes au C.N.R.S. et à l'I.N.S.E.R.M. a été indiscutablement l'accord de concertation S.N.T.R.S. / S.N.C.S. qui s'est constamment renforcé.

Dans tous les domaines de l'activité syndicale, la confrontation permanente des analyses de nos deux syndicats a débouché sur des initiatives communes, c'est le cas notamment pour la titularisation, pour la défense des hors-statuts, pour l'action sociale, pour la politique recherche, et bien entendu pour l'ensemble des revendications générales communes aux chercheurs et aux I.T.A.

La C.F.D.T.

Nos relations se sont progressivement améliorées depuis le 14^e Congrès du fait de son évolution indiscutable sur la tactique des luttes et sur sa conception de l'activité syndicale, de même que nous constatons une convergence étroite sur de nombreux objectifs revendicatifs.

Nos propositions au B.N. de la C.F.D.T. de discuter de l'accord confédéral C.G.T. - C.F.D.T. du 26 juin 1974 et de son application au C.N.R.S. faisait faire un pas important à nos relations, elles débouchaient le 8 novembre 1974 sur la déclaration commune C.G.T. - C.F.D.T. du C.N.R.S. qui constituait un véritable accord d'unité d'action.

Cet accord a été à la base de nombreuses initiatives communes C.G.T. - C.F.D.T. chez les I.T.A., notamment dans le domaine de l'action spécifique pour les professions manuelles et sociales, des dessinateurs, des informaticiens, il a contribué à renforcer avec le S.N.C.S. l'efficacité de l'action I.T.A.-chercheurs.

Cette constatation ne signifie pas pour autant que des divergences importantes ne subsistent pas avec la C.F.D.T., d'autant qu'au plan local, il faut bien admettre que les militants de cette organisation ont parfois des attitudes et des positions très variées et éloignées de celles de leur confédération ou même de leur syndicat du C.N.R.S.

Le S.N.I.R.S.

A sa demande, nous avons rencontré ce syndicat en juin 1974 pour un échange de vues sur la situation syndicale au C.N.R.S. et confronter nos objectifs revendicatifs respectifs.

Il en est résulté une amélioration de nos relations avec ce syndicat qui a manifesté le désir d'être plus directement engagé dans l'action inter-syndicale et s'est souvent depuis trouvé d'accord avec nos propositions d'actions.

F.O.

Nos rapports se sont dégradés parallèlement à l'approbation de plus en plus étroite de ce syndicat à la politique de collaboration de classe de sa confédération.

S.N.P.C.E.N. - F.E.N. (contractuels de Physique Nucléaire - IN2P3)

Les relations ont été en général bonnes avec ce syndicat spécifique des personnels de l'IN2P3, elles ont permis de développer avec lui une concertation sur les objectifs revendicatifs réciproques dans la perspective de l'intégration de ces personnels dans le cadre des I.T.A. du C.N.R.S.

L'accord réalisé avec le S.N.P.C.E.N. - F.E.N. pour les élections au Comité national où nous avons présenté une liste commune en commission VI est un événement unitaire important pour la défense de la discipline et de ses personnels.

■ A L'EXTÉRIEUR DU C.N.R.S. ET DE L'I.N.S.E.R.M.

Le S.N.T.R.S. a poursuivi ses relations avec divers syndicats F.E.N. de l'Université et tout particulièrement le S.N.E.S.up. avec lequel nous avons pris, en commun avec le S.N.C.S., de nombreuses initiatives pour l'action Université - Recherche.

■ LA F.E.N. A PERSÉVÉRÉ SANS SUCCÈS DANS SA TENTATIVE DE DIVISION DES PERSONNELS DU C.N.R.S.

Le S.N.P.T.E.S. - F.E.N. avait décidé il y a plusieurs années, au mépris des intérêts des personnels du C.N.R.S. et contre l'avis du S.N.C.S. - F.E.N., d'aggraver la division syndicale au C.N.R.S. en tentant de s'implanter chez les I.T.A.

La répugnance naturelle des travailleurs à la division syndicale, l'incapacité totale de ce syndicat à prendre en charge les intérêts des personnels du C.N.R.S. explique son échec malgré le soutien important que lui a apporté la Direction de la F.E.N.

Après être intervenue à plusieurs reprises auprès du C.N.R.S., la Direction de la F.E.N. a demandé début décembre au Ministre Soisson d'imposer au C.N.R.S. la reconnaissance de ce syndicat de collaboration de classe.

La Direction n'a pas osé jusqu'ici donner le label représentatif à ce syndicat « fantôme » au C.N.R.S. malgré l'intérêt qu'elle y trouverait, notre syndicat entend continuer à s'opposer fermement à cette tentative de division.

III LE S.N.T.R.S. A RENFORCE SON EFFICACITE POUR UNE ACTIVITE SYNDICALE DE MASSE

Le contexte économique et social, la complexité des luttes à mener pour la défense de la Recherche et de ses personnels et la satisfaction des revendications pour que triomphe le Programme commun, ont confirmé la nécessité d'une organisation syndicale puissante. La participation de tous les syndiqués à la vie du syndicat ainsi que son renforcement et le développement d'une intense bataille des idées sont indispensables. Dans ces domaines, le syndicat a développé une importante activité.

■ SON RENFORCEMENT QUANTITATIF

Il s'apprécie, en premier lieu, pour l'évolution des effectifs depuis le 14^e Congrès.

Au 14^e Congrès nous avons 3 492 adhérents pour l'année 1973

(y compris les contractuels des I.N.S.A.)

Dans la Région parisienne :

36 sections

représentent

1 663 adhérents

En Province :

41 sections

représentent

1 636 adhérents

L'I.N.S.E.R.M. Région parisienne / Province représente : 193 adhérents

Pour l'année 1974, nous avons 2 964 adhérents

Le syndicat a recruté 347 adhérents nouveaux en 1974

En application des décisions du 14^e Congrès, plus de 500 adhérents contractuels dits « C.N.R.S. » de l'Enseignement Supérieur sont passés au S.N.P.E.S.B. au cours de l'année 1974.

C.N.A.N. St-Martin (53 adh.) – C.N.A.N. L.N.E. (42 adh.). Les trois sections S.N.I.A. Lyon (105 adh.), Rennes (117 adh.), Toulouse (110 adh.), auxquelles il faut ajouter plusieurs dizaines d'adhérents sur un ensemble de sections (Jussieu, Orsay, I.A.P., Astrophysique, Facultés. . .).

Dans la Région parisienne :

39 sections
C.N.R.S.

représentent

1 462 adhérents

15 sections
I.N.S.E.R.M.

représentent

146 adhérents

En Province :

36 sections
C.N.R.S.

représentent

1 241 adhérents

6 sections
I.N.S.E.R.M.

représentent

57 adhérents

Les isolés C.N.R.S. + I.N.S.E.R.M. Région parisienne / Province représentent : 41 adhérents

La Section nationale Retraités compte : 17 adhérents

Pour l'année 1975, nous avons 2 835 adhérents recensés

A la date du 4 décembre 1975, la rentrée des cartes n'étant pas terminée :

Dans la Région parisienne :

40 sections C.N.R.S.	représentent	1 334 adhérents
---------------------------------	--------------	------------------------

14 sections I.N.S.E.R.M.	représentent	103 adhérents
-------------------------------------	--------------	----------------------

En Province :

37 sections C.N.R.S.	représentent	1 266 adhérents
---------------------------------	--------------	------------------------

7 sections I.N.S.E.R.M.	représentent	36 adhérents
------------------------------------	--------------	---------------------

Les isolés C.N.R.S. + I.N.S.E.R.M. Région parisienne / Province représentent : 64 adhérents

La Section nationale Retraités compte : 32 adhérents

Le syndicat a recruté 415 adhérents nouveaux en 1975

— Depuis notre 14^e Congrès :

8 sections nouvelles ont été constituées (2 en Province — 6 en Région parisienne)

Ces seuls chiffres ne se suffisent pas à eux-mêmes, ils appellent quelques commentaires.

Depuis notre 14^e Congrès, les effectifs du syndicat se maintiennent autour de 3 000 ADHÉRENTS.

Le recrutement est loin d'être négligeable, pour l'ensemble du syndicat, il se situe au-delà des 10 % des effectifs. En 1975, nous approchons des 15 %.

Cependant, nous recrutons très en-deça des possibilités de recrutement existantes.

Les sections, dans le recrutement, se distinguent de la manière suivante :

34 ont recruté des adhérents, sans en perdre (gain seul)

7 ont recruté des adhérents, en en perdant un peu (gain inférieur à la perte)

14 ont recruté autant d'adhérents nouveaux qu'elles en ont perdu (équilibre)

9 n'ont ni gagné ni perdu des adhérents (sans changement)

17 ont plus perdu d'adhérents qu'elles n'en ont gagné (perte supérieure au gain)

11 ont perdu des adhérents sans en gagner (perte seule)

La perte d'adhérents est consécutive aux départs de l'organisme, retraite, mutation, etc.. Les adhérents qui quittent le syndicat pour désaccord avec son orientation et son activité sont peu nombreux, guère plus d'une dizaine par an.

Les problèmes du renforcement du syndicat ont fait l'objet de nombreuses discussions au Conseil syndical national. En ce sens, il s'agit d'un progrès sensible, si certaines sections ont pris des initiatives particulières pour le recrutement (matériel, journée recrutement...) force est de constater que celui-ci n'est pas une donnée permanente. Il reste une question sous-estimée par la majorité de nos sections.

Une étude sociologique des adhérents a montré que notre recrutement « colle » pratiquement à la pyramide des postes du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M.

Cela démontre, s'il en était besoin, que le syndicat est représentatif dans toutes les catégories.

SON RENFORCEMENT QUALITATIF

Il touche à un certain nombre d'aspects essentiels, fondamentaux, notamment :

La Démocratie Syndicale.

Un très important effort a été fait dans la plupart des sections, pour consulter préalablement les syndiqués avant d'engager l'action en direction des personnels.

De ce point de vue, l'action Fonction publique 1974, avec la modalité de la grève reconductible a constitué un progrès considérable dans le sens d'une large décentralisation de la décision.

L'approfondissement de la Démocratie syndicale auquel est lié la décentralisation très poussée de nos sections, donc d'une répartition plus grande des tâches et ainsi de la montée de nouveaux militants passe de plus en plus dans la vie de nos sections.

L'adaptation de nos structures, aussi bien au niveau de chaque section, qu'au niveau d'un regroupement de sections (régionalisation), orientation prise par notre 13^e Congrès (1972) a été poursuivie. Elle prend une nouvelle dimension avec l'extension des pouvoirs des Administrations déléguées.

Le deuxième Congrès régional Méditerranée tenu en novembre 1975 a confirmé la nécessité et l'efficacité (pour la région et pour le Syndicat) de cette adaptation.

Depuis le mois de décembre 1975, cinq coordinations de nos sections ont été mises en place dans la Région parisienne. Elles se proposent face à chaque Administration déléguée de coordonner l'activité et l'action de nos sections.

La participation permanente de tous les syndiqués à tous les aspects de la vie du syndicat et de la section syndicale répond à un objectif fondamental de toute la C.G.T. : mettre la C.G.T. à l'heure de son temps, briser avec la routine.

Pour ce faire, l'information syndicale rapide, précise, détaillée, qui parvient à temps est une donnée essentielle.

C'est dans ce but que le syndicat a fait de gros efforts d'adaptation de notre information en direction des sections.

C'est la nouvelle formule S.N.T.R.S. - Information depuis juin 1975.

Chaque semaine, les militants le reçoivent, ils y trouvent : un point systématique des revendications, des informations sur les réunions et l'activité du syndicat, sur la vie de la C.G.T. et de ses organisations, des pages régulières pour la section nationale I.N.S.E.R.M., des études particulières,

avec en plus :

des numéros spéciaux Politique Recherche, Rhone Poulenc / C.N.R.S., hors-statuts, etc. . .

■ ACTIVITÉ SPÉCIFIQUE

Le 14^e Congrès avait engagé l'ensemble du syndicat à développer l'activité spécifique en direction des diverses catégories composant les personnels du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M.

Il avait insisté sur la nécessité de poursuivre la réflexion du syndicat sur cette importante question, à partir des expériences en cours, pour que le S.N.T.R.S. soit toujours plus à même de répondre aux préoccupations de l'ensemble des personnels.

Traduisant cette orientation, le Conseil syndical national décidait la mise en place de « collectifs nationaux spécifiques » composés de militants des catégories concernées désignés démocratiquement par les sections et dotés de responsabilités plus étendues que les traditionnelles commissions de travail.

Au plan national, ce sont plus de 200 militants que les sections ont proposé pour faire fonctionner les collectifs et commissions nationaux.

En ce qui concerne le fonctionnement des collectifs : un très bon travail a été réalisé par celui des « professions manuelles ».

Il est devenu progressivement un véritable collectif d'élaboration, d'organisation et d'impulsion de l'action spécifique parmi les professions ouvrières et les personnels de service.

Il a joué un rôle déterminant dans l'information et la mobilisation des intéressés et dans le développement de l'unité d'action avec le collectif similaire de la C.F.D.T.

L'activité du collectif national des professions manuelles, le succès des actions spécifiques qu'il a organisé avec le soutien de l'ensemble du syndicat ont permis de faire avancer très sensiblement les revendications des personnels ouvriers et de service.

L'activité du « collectif administratif » que nous analysons dans la partie du développement des luttes a connu depuis un an un ralentissement que le Congrès devra analyser pour y remédier.

Le « collectif Techniciens » confronté à l'ampleur des catégories concernées et compte tenu de l'activité générale du syndicat qui concerne en grande partie ces catégories, n'a pu trouver une méthode de fonctionnement satisfaisante.

Par contre, les sous-groupes informaticiens et dessinateurs de ce collectif ont réalisé un excellent travail qui a permis de développer une activité importante parmi les personnels concernés.

L'activité du collectif Ingénieurs a été essentiellement consacrée à l'élaboration des revendications particulières à ces catégories. Il devrait en s'appuyant sur l'action indispensable pour obtenir une véritable réforme de la catégorie A de la Fonction publique dans nos secteurs connaître un développement important.

Plusieurs réunions de synthèse du collectif inter-groupe ont permis de confronter les préoccupations des collectifs, de dégager une démarche et des revendications plus globales (carrière, remise en ordre de la grille).

De l'activité des collectifs et commissions, que l'on n'a pas abordé, il ressort qu'un très bon travail a été réalisé du point de vue de la formulation, de l'expression des revendications catégorielles, d'un point de vue de la sensibilité et de l'action des catégories concernées.

La sensibilisation par tracts spécifiques aux petites catégories, ingénieurs, administratifs, « professions manuelles et sociales » a été importante.

Le B.R.S. s'est efforcé dans les limites de sa pagination d'avoir des pages spécifiques.

La parution régulière dans notre hebdomadaire aux militants (S.N.T.R.S. - Informations) d'analyses, de compte-rendus et d'informations de l'activité de nos divers collectifs a contribué à développer notre travail spécifique.

Du bilan de l'activité des collectifs, il ressort aussi la nécessité d'un vaste débat au Congrès sur le problème de l'activité spécifique à partir de l'expérience qui vient de s'écouler. Expérience qu'il nous faut analyser sous tous ses aspects, y compris les difficultés causées par Bellevue.

Dans ce domaine, l'U.G.I.C.T. est prête à apporter sa contribution sur la base d'une analyse que nous avons commune (U.G.I.C.T. / S.N.T.R.S.), à savoir :

Le S.N.T.R.S. est essentiellement un syndicat spécifique de travailleurs scientifiques adhérents à l'U.G.I.C.T. et qui comporte dans ses rangs un nombre limité de personnels ouvriers, administratifs et de service dont le classement est complexe.

Il a recherché et mis en application les moyens permettant l'expression et l'action de ces catégories sur leurs problèmes spécifiques.

C'est dans ce but, que chaque adhérent va recevoir OPTIONS (revue de l'U.G.I.C.T.) pendant deux mois. Notre 15^e Congrès devant aborder la question d'intégrer le prix d'OPTIONS à la cotisation syndicale de Ingénieurs, Cadres et Techniciens.

■ L'EXPRESSION DU S.N.T.R.S.

Un certain nombre de sections a édité des journaux de sections, particulièrement riches et intéressants pour les personnels. Mais il semble bien que nous ne soyons pas encore parvenus au journal de section partout.

Le « S.N.T.R.S. - Informations » est très peu utilisé au-delà des militants qui le reçoivent, soit pour confectionner un journal de section, soit en A.G.

Au plan national, le syndicat a édité et diffusé un certain nombre de tracts de masse et de B.R.S. spéciaux exemple : B.R.S. n° 164 « Travailleurs du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M., refusons l'austérité » - B.R.S. « Comité national Elections C.A.E.S. - Spéciaux I.N.S.E.R.M. »).

Des affiches ont été réalisées : Comité national, Elections C.A.E.S., renforcement - 15^e Congrès.

Reste l'insuffisance notoire de la diffusion de la presse de la C.G.T. : VIE OUVRIERE, OPTIONS, ANTOINETTE, LE PEUPLE.

1/3 des sections a participé à la vente de la V.O. Spécial Impôts 1975. Quelques sections seulement ont des postes de vente permanente.

■ ACTIVITÉ DANS LA C.G.T. CONTRIBUTION S.N.T.R.S.

- Importante au niveau de l'U.G.F.F., par l'apport des préoccupations des contractuels, sur le rôle et l'action des non-titulaires.

Deux camarades au bureau jouent un rôle important dans le débat autour de l'orientation de l'U.G.F.F. vers un syndicalisme de masse et de classe.

- Au niveau de la F.E.N. - C.G.T., notre contribution s'est inscrite dans la perspective d'un rôle fédéral correspondant à nos préoccupations et à nos besoins.

La constitution de deux branches fédérales, A : Fonction publique ; B : non Fonction publique a permis d'amorcer une expérience intéressante, dont il est encore trop tôt pour dire qu'elle répond totalement à nos besoins.

- En ce qui concerne l'U.G.I.C.T., une amélioration très importante de nos relations à caractériser la dernière période. Un accord complet s'est réalisé sur la base de notre propre réflexion pour que la C.G.T. renforce son activité sur le secteur recherche.

L'importance de la contribution du S.N.T.R.S. aux 36 heures d'OPTIONS est une preuve tangible de cette évolution.

Ainsi que la contribution qui nous est demandée pour la Commission Recherche U.G.I.C.T.

- Du côté S.N.P.E.S.B., nous devons exprimer le regret quant au peu d'amélioration dans la nécessaire liaison des Directions nationale. La création du Secrétariat d'État aux Universités, (donc une Direction commune à nos 2 organisations) n'a pas conduit à une modification sensible de cette situation.

Cependant en juillet 1974, une importante réunion entre nos 2 Directions nous avait donné l'espoir d'un renforcement sérieux puisqu'il avait été décidé :

- une rencontre mensuelle au niveau du Secrétariat,
- l'envoi réciproque de publications aux militants,
- la constitution d'un groupe de travail sur statut titulaire,
- une concertation permanente entre la Commission contractuelle S.N.P.E.S.B. et le S.N.T.R.S. pour coordonner les actions.

Or, peu de suite a été donnée à ces décisions, nous espérons que les indications données par le dernier Congrès du S.N.P.E.S.B. amélioreront cette situation. Nous sommes toujours disposés à y apporter notre totale contribution.

- La C.G.T. I.N.R.A. entretient toujours avec nous une très bonne concertation bien qu'encore insuffisante.

Notre participation à une journée d'étude et d'action des Administratifs de l'I.N.R.A. a été particulièrement enrichissante.

- La participation active du S.N.T.R.S. s'est aussi développée au plan de la confédération. Notamment par sa contribution à la réflexion sur les documents soumis à la discussion du 39^e Congrès (par l'article sur la recherche dans la Tribune de discussion ouverte dans Le Peuple).

Au cours du 39^e Congrès même, l'intervention de notre syndicat a retenu l'attention des congressistes qui l'ont ovationnée.

Notre camarade M.T. Valadas a été élue membre de la Commission exécutive de la C.G.T. par le Congrès confédéral.

■ ACTIVITÉ INTERNATIONALE

Notre syndicat dans le cadre de ses prérogatives et moyens n'a cessé d'apporter sa solidarité au peuple vietnamien en lutte qui a remporté une immense victoire et libéré la totalité de sa patrie de la présence étrangère, notamment les États-Unis.

Notre solidarité se poursuit, aujourd'hui, toujours dans le cadre du collectif universitaire Laos-Cambodge-Vietnam et des initiatives propres à la C.G.T. pour aider à la reconstruction de ces pays.

Le syndicat s'est manifesté sous diverses formes (télégrammes, motions, délégations, manifestations...) pour exprimer sa solidarité partout où les travailleurs sont en lutte dans le monde, où ils sont l'objet de la répression, dont la plus sauvage - CHILI... - , où ils luttent pour leurs libertés et la démocratie, Espagne, Portugal.

Dans le cadre de la F.M.T.S., nous apportons aussi notre contribution. Un de nos secrétaires siège à l'UNESCO pour les O.N.E. Nous avons développé une information sur le monde scientifique (revue de la F.M.T.S.) pour que les sections s'y abonnent.

■ CONCLUSION

Le présent rapport d'activité du Bureau national a développé les aspects essentiels de l'activité du S.N.T.R.S. - C.G.T. depuis son 14^e Congrès de Villers.

Il doit permettre à chaque adhérent d'apprécier si notre Conseil syndical national a accompli le mandat qui lui avait été confié par le Congrès, en tenant compte du contexte dans lequel l'activité du S.N.T.R.S. s'est déroulée.

Cette démarche répond à une exigence démocratique élémentaire, elle est de plus indispensable pour éclairer les décisions qui devront être prises à l'issue des débats du 15^e Congrès.

Le bilan général présenté est indiscutablement positif, ce qui ne doit pas masquer les insuffisances auxquelles il faudra remédier.

Le S.N.T.R.S. a affirmé sa force et son autorité face aux directions du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M., face

au gouvernement dans sa lutte persévérante pour la défense de la recherche publique et de ses personnels.

Le S.N.T.R.S. a su faire face à la complexité des problèmes revendicatifs au C.N.R.S. et à l'I.N.S.E.R.M. découlant de la multiplicité des catégories et des professions.

Il a tenu sa place dans les luttes de la Fonction publique et les luttes interprofessionnelles pour les revendications générales communes à tous les travailleurs.

Les responsabilités particulières du S.N.T.R.S. devant l'ensemble du mouvement syndical C.G.T. sur les problèmes de la recherche ont été tenues.

Le débat est maintenant ouvert, le Bureau National souhaite ardemment qu'il soit sans complaisance mais constructif pour de nouveaux succès dans l'intérêt des travailleurs du C.N.R.S., de l'I.N.S.E.R.M. et de la recherche publique.

Le complément oral du Rapport d'activité, présenté au Congrès par le Secrétaire général, développera notamment l'analyse de cette dernière période allant jusqu'à la date du Congrès.



PROJET

de

PROGRAMME

d'ACTION

PREAMBULE

Le 14^e Congrès du S.N.T.R.S. avait fait dans un souci de mise à jour, une élaboration détaillée de toutes les revendications générales et spécifiques des travailleurs du C.N.R.S. de l'I.N.S.E.R.M. et assimilés.

Le présent projet de programme d'action ne reprend pas cette longue énumération. En effet, tenant compte d'une part, que de cette élaboration détaillée :

- certaines revendications ont abouti,
- d'autres qui n'ont abouti que partiellement nécessitent d'être actualisées,
- enfin, il y a celles qui n'ont pas été satisfaites et pour lesquelles il est nécessaire de poursuivre l'action pour les faire aboutir,

tenant compte d'autre part, de l'évolution de la situation économique et sociale, le Bureau National a estimé nécessaire de concentrer en un programme d'action, les objectifs fondamentaux qui constitueront l'axe essentiel de l'Action du S.N.T.R.S. dans les deux années à venir :

- . rémunérations,
- . carrières,
- . titularisation,
- . conditions de travail et de vie,
- . droits syndicaux et libertés,
- . défense et développement de la recherche et de l'université, le Programme commun de la Gauche.

Ainsi donc, la plate-forme revendicative élaborée lors du 14^e Congrès et remise à jour, reste un document de référence auquel il faut se rapporter et qui sera approfondie par le programme d'action du 15^e Congrès.

PROJET DE PROGRAMME D'ACTION

INTRODUCTION

Le 15^e Congrès du Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique réaffirme son accord avec le Programme d'Action et la plate-forme revendicative adoptés par le 39^e Congrès de la C.G.T. et le 15^e Congrès de l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires.

Le S.N.T.R.S. mettra tout en œuvre pour que les personnels de la Recherche participent activement à l'action pour le succès des revendications contenues dans ces documents fondamentaux, qui concernent l'ensemble des travailleurs ou ceux de la Fonction publique.

Le 15^e Congrès estime que le problème des rémunérations et du droit au travail pour tous sont les préoccupations premières et permanentes des travailleurs et du mouvement syndical, parce qu'ils déterminent dans une mesure décisive le niveau de vie.

I REMUNERATIONS

Notre action se situant dans une période marquée par la crise du capitalisme et la volonté du pouvoir de renforcer par tous les moyens la puissance des groupes financiers et industriels les plus importants, la politique du gouvernement et du patronat est fondée sur une accentuation de l'exploitation capitaliste.

Peser sur le pouvoir d'achat, limiter sa progression, tel est l'objectif avoué du patronat et de l'État-Patron. Le S.N.T.R.S. développera son action avec l'ensemble des organisations de la C.G.T., conjointement pour :

- l'augmentation du pouvoir d'achat des salaires compte tenu, tout à la fois, de leur niveau scandaleusement insuffisant pour certaines catégories et de l'écart qui s'est creusé en général entre les salaires et les prix ;
- la garantie du pouvoir d'achat s'appliquant aux salaires ainsi revalorisés ;
- la progression du pouvoir d'achat ;
- la remise en ordre des rémunérations.

I A - GARANTIE DU POUVOIR D'ACHAT DES SALAIRES

La poussée inflationniste, sans précédent, que l'on observe dans notre pays, conduit naturellement les travailleurs à exiger des mesures de protection de leur pouvoir d'achat.

La garantie du pouvoir d'achat doit être assurée à tous les salariés.

Pour l'assurer, le S.N.T.R.S. exigera avec toutes les organisations de la C.G.T. :

- I A₁ - une véritable échelle mobile assurant périodiquement et à intervalles rapprochés le relèvement automatique de tous les salaires en fonction des hausses des prix intervenues, avec compensation pour les pertes subies dans la période antérieure.
- I A₂ - que l'évolution du coût de la vie soit établie par un nouvel indice reflétant la réalité des prix et qui doit être élaboré en accord avec les organisations syndicales et familiales.

I B - PROGRESSION DU POUVOIR D'ACHAT DES SALAIRES

Ainsi que l'affirme le 39^e Congrès de la C.G.T. : la progression du pouvoir d'achat est une nécessité car elle doit permettre la satisfaction des besoins nouveaux qui apparaissent comme des exigences de la vie à l'étape actuelle de la société, pour toutes les catégories de travailleurs.

Cette progression se justifiant pleinement par l'ampleur des profits capitalistes, le développement du revenu national, les profits de l'économie et l'accroissement considérable de la productivité du travail.

Le S.N.T.R.S. agira avec l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires pour :

- I B₁ . *assurer une progression réelle du pouvoir d'achat de tous les agents de la Fonction publique*
- I B₂ . *que cette progression soit plus importante pour les bas et moyens salaires, donc différenciée et correspondre à une progression réelle du pouvoir d'achat d'un minimum de 3 % avec application au 1er Janvier de l'année considérée.*
- I B₃ . *le relèvement prioritaire du minimum de rémunérations qui ne devrait pas être inférieur à 2 000 F. net au 1/1/76 dans la dernière zone.*

I C - REMISE EN ORDRE DES RÉMUNÉRATIONS

Le 15^e Congrès du S.N.T.R.S. fait siennes les revendications formulées en ce domaine par le 15^e Congrès de l'U.G.F.F. et agira avec elle pour une véritable remise en ordre des rémunérations des travailleurs de la Fonction publique, dont l'essentiel devrait tendre à :

- *la confection d'une grille unique,*
- *la définition nouvelle de la valeur du point 100 égale à un minimum de rémunérations décent,*
- *la suppression des échelles - lettres et leur incorporation dans la nouvelle grille,*
- *l'intégration complète de l'indemnité de résidence dans le traitement soumis à retenue,*
- *la suppression des abattements de zones de salaires.*

Dans l'immédiat, le S.N.T.R.S. exigera avec l'ensemble des organisations C.G.T. de la Fonction publique le versement immédiat pour tous d'un acompte soumis à retenue de 300 F. mensuels, à valoir sur la remise en ordre des rémunérations et la correction du déclassement.

La correction de ce déclassement, qui a pris une ampleur particulière ces dernières années et notamment en application de la politique dite contractuelle, doit accompagner l'indispensable remise en ordre des rémunérations.

I D - LA PRIME DE PARTICIPATION A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE : PARTIE INTÉGRANTE DU SALAIRE

Dans ce sens, le S.N.T.R.S. développera son action pour obtenir :

- I D₁ - *la suppression de la discrimination dont sont victimes les administratifs (catégorie D), les personnels d'entretien et les laborantins (8 et 9B).*
- I D₂ - *la suppression des différences de taux injustifiées entre les autres catégories :*
(7 à 1B = 12 % - 0 à 3A = 16 %)
- I D₃ - *la réduction du déclassement dont est victime l'ensemble des administratifs, ouvriers, techniciens et ingénieurs du C.N.R.S., de l'I.N.S.E.R.M. et assimilés.*

**PAR L'ATTRIBUTION IMMÉDIATE DE LA PRIME UNIFORME A 20 %
POUR TOUTES LES CATÉGORIES.**

- I D₄ - *l'inclusion de la prime au salaire en la transformant en une indemnité mensuelle. Tant que ces mesures ne sont pas obtenues, suppression du tiers modulable et des abattements pour congés maladie, attribution proportionnelle de la prime aux agents quittant leur emploi en cours de semestre.*

II POUR UNE CARRIERE MINIMALE, D'AMPLEUR SUFFISANTE, POUR TOUS

Les mesures d'austérité, que les gouvernements successifs ont développé depuis 1968 avec le VI^e plan et qui vont se trouver aggravées par le VII^e, ont, pour la recherche scientifique, une double incidence :

- elles sont néfastes pour la recherche scientifique. Le S.N.T.R.S., quant à lui, estime en effet que *le développement du C.N.R.S. est loin d'avoir atteint son régime de croisière* ;
- elles sont néfastes pour les personnels car le faible taux de créations de postes et la sélectivité de l'avancement lié à l'activité et au rayonnement des laboratoires (dans le sens capitaliste du terme, c'est-à-dire synonyme d'asservissement aux intérêts des grands monopoles capitalistes) conduisent à un **blocage des carrières.**

Face à cette situation, le S.N.T.R.S. agira avec l'U.G.F.F. pour exiger une véritable refonte de la grille de la Fonction publique, adaptée pour notre secteur aux diverses spécificités de la Recherche scientifique.

II A - POUR UNE CARRIERE MINIMALE AU SEIN D'UNE MEME CATEGORIE

Les comparaisons que l'on peut faire, même avec la grille actuelle existant dans la Fonction publique, montrent que la situation des personnels du C.N.R.S., de l'I.N.S.E.R.M. et assimilés est à bien des égards désavantageuse.

II A₁ - Sur le nombre de catégories :

11 dans la Fonction publique, 20 au C.N.R.S. Cette différence est due au fait que dans la Fonction publique :

- . il n'y a pas de différence entre les carrières d'administratifs et leurs homologues techniques,
- . il existe 3 catégories A dans la Fonction publique alors qu'au C.N.R.S., il y en a 7 (1B, 3A, 2A, 1A, 0A, 1D 1er groupe et 2^e groupe).

A cela, il faut ajouter que certaines catégories sont batardes telles la 1Bbis et la 4B que les pouvoirs publics essaient d'entériner en y affectant de nouveaux emplois (dessinateurs, ouvriers, informaticiens, assistants sociaux, etc. . .).

L'examen des dossiers d'agents révèle que si le statut comporte des énumérations précises des professions classées dans chaque catégorie, des agents exerçant des professions similaires sont, dans la pratique, classés dans des catégories différentes.

Le S.N.T.R.S. développera donc son action pour exiger :

- LA DIMINUTION DU NOMBRE DES CATEGORIES
- UNE MEME CATEGORIE POUR LES B QUE POUR LES D

II A₂ - Sur la durée de carrière :

Notre grille montre que le temps passé dans chaque catégorie est inégal

- nombre d'échelons différents
- carrière plus rapide pour les techniciens et ingénieurs que pour les administratifs et les petits B

Dans la Fonction publique pour les petites catégories 2 modes de promotion existent :

- l'une pour 25 % du grade permet de passer de 9B en 8B par exemple (promotion spéciale)
- l'autre pour le 1/4 du recrutement permet le passage de 9B en 7B ou de 7B en 5B.

Dans ces deux cas de promotion, le changement de catégorie se fait au même échelon avec conservation de l'ancienneté.

On voit là qu'en définitive la durée de carrière est plus courte dans la Fonction publique.

C'est pourquoi le S.N.T.R.S. exigera :

- LA MEME DUREE DE CARRIERE POUR TOUS AU SEIN D'UNE CATEGORIE PORTÉE A 20 ANS.

II A₃ – Sur l'éventail indiciaire de la catégorie :

Les disparités existant dans la grille actuelle, ne permettent pas à bon nombre de personnels, ne pouvant changer de catégorie, d'avoir un déroulement de carrière convenable au sein de la même catégorie.

C'est pourquoi, le S.N.T.R.S. agira pour exiger :

- **UNE CARRIERE D'AMPLEUR SUFFISANTE PAR FUSION DE CATEGORIES**

II A₄ – Sur le déroulement de carrière :

Comme le reconnaît implicitement notre statut, en fixant à 5 ans l'ancienneté nécessaire pour changer de catégorie en commission paritaire, dans un grand nombre des cas le niveau de technicité au sein d'une catégorie s'acquiert pendant une période de 5 à 7 ans.

Après quoi, soit l'agent plafonne, soit il acquiert une qualification supérieure qui lui donne droit à la catégorie supérieure.

En ce sens, le S.N.T.R.S. exigera avec force :

- **1/2 DU SALAIRE PERÇU DANS UNE CATEGORIE AU 1/3 DE CETTE CATEGORIE, soit la moitié du salaire au bout de 7 ans.**

II B – POUR LES CHANGEMENTS DE CATEGORIES

Dans le cadre d'une refonte de la grille assurant une carrière minimale d'ampleur suffisante pour tous, le changement de catégorie doit correspondre à une évolution réelle de la fonction ou à l'acquisition d'une qualification supérieure.

AINSI, TOUS CEUX QUI ONT ATTEINT LE NIVEAU D'UNE CATEGORIE DOIVENT ETRE NOMMES.

Dans l'immédiat, le S.N.T.R.S. développera son action :

II B₁ pour assurer l'ensemble des promotions (paritaires, dérogations, titres) :

- *par la création de postes en nombre suffisant,*
- *par la nomination à titre personnel de tous les agents inscrits sur les listes d'aptitude.*

II B₂ pour exiger la réduction du nombre des catégories en-dessous de la 5B à 2 catégories au maximum.

III **POUR UN STATUT DE TITULAIRE POUR TOUS**

La politique gouvernementale en matière de recherche scientifique, concrétisée dans la dernière période par les décisions du conseil interministériel de Novembre 1975, et analysée en détail dans le rapport d'orientation, vise à utiliser davantage le potentiel humain et scientifique des organismes de recherches publiques pour les seuls intérêts des grands monopoles capitalistes.

Cette politique tourne le dos à un véritable développement scientifique conforme à l'intérêt du pays, elle se traduit pour les personnels de la Recherche par une aggravation constante de leurs conditions de vie et de travail. Elle met directement en cause leur sécurité d'emploi.

Comme bon nombre de non-titulaires de la Fonction publique, les personnels du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M., sont écartés des « promesses » gouvernementales concernant la titularisation des non-titulaires. La seule mesure envisagée pour les personnels : c'est l'amélioration de la mobilité, par la mise en place d'une politique de localisation de l'emploi scientifique, qui plus est, sans moyen nouveau.

III A – UNE SITUATION QUI NE PEUT PLUS DURER

Dans les laboratoires du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M., des milliers d'agents, chercheurs et I.T.A. sont sans statut, sans sécurité d'emploi, sans carrière, sans même bénéficier de l'application du droit du travail, alors même qu'ils occupent des emplois indispensables dans les organismes où ils travaillent.

Pour les personnels sur postes budgétaires (la totalité des I.T.A. sont des contractuels non-titulaires), la situation n'a cessé de se dégrader ces dernières années :

- les carrières sont bloquées à tous les niveaux, traduisant un déclassement important accentué encore par celui de l'ensemble des travailleurs de la Fonction publique ;

- la sécurité d'emploi, même si elle existe, peut toujours être remise en cause et ne présente pas les garanties de celle de la Fonction publique ;
- les travailleurs du C.N.R.S., de l'I.N.S.E.R.M. sont exclus des droits de la Fonction publique, en particulier en matière de congés de maladie, de congés de longue durée. Le régime de retraite des contractuels est de beaucoup inférieur à celui de la Fonction publique.

Des projets existant qui répondent à certaines revendications sont bloqués depuis des années ou abandonnés.

Alors que le développement du secteur public de recherche a démontré son importance et sa nécessité pour la collectivité nationale, les métiers de recherche ne sont pas de fait reconnus par un statut adapté aux caractéristiques du travail dans la recherche.

Aux projets gouvernementaux, il est fondamental d'opposer la double revendication d'intégration des hors-statut et d'un statut de titulaire pour tous les contractuels.

III B - POUR UN STATUT DE TITULAIRE

Au C.N.R.S., à l'I.N.S.E.R.M., reconnaître les métiers de la recherche c'est intégrer les hors-statut et mettre en place pour tous les personnels un statut de titulaire.

- Dans le sens :
- des orientations du 39^e Congrès de la C.G.T. concernant « la titularisation de tous les personnels de l'État et des collectivités locales et la garantie à tous de l'application des statuts en vigueur » ;
 - du projet de loi déposée par l'U.G.F.F. pour la titularisation des non-titulaires et garantie dans le Programme commun de la Gauche ;

le S.N.T.R.S. développera son action pour l'obtention :

d'un statut particulier de la Fonction publique pour tous, comportant des dispositions générales communes (sur les conditions et les formes pour le recrutement, reconnaissance des qualifications).

Ce statut devrait :

- satisfaire à des principes communs de carrière minimale, de parallélismes indiciaires,
- contenir des dérogations adaptées aux chercheurs et aux I.T.A.,
- et une harmonisation des carrières pour les I.T.A., chercheurs, enseignants-chercheurs, facilitant les passages réciproques. Ces passages devraient faire l'objet d'aménagements spécifiques, s'ajoutant aux dispositions du statut général des fonctionnaires (détachement, position hors cadre, disponibilité, etc. . .).

Un tel statut assurerait à tous :

- la sécurité d'emploi qui, loin de scléroser la recherche, sera bénéfique pour elle. Pour être efficaces, les équipes ont besoin à la fois de continuité et de renouvellement : la sécurité d'emploi ne peut qu'accroître les possibilités d'échange, d'essaimage et d'enrichissement, favorisant non point une concurrence agressive entre individus, mais une saine émulation scientifique ;
- l'application automatique et intégrale de toutes les mesures d'amélioration pouvant intervenir dans la Fonction publique - ce qui n'est pas le cas actuellement : revalorisations indiciaires des catégories C et D, B, A, etc., mesures particulières (reversion de la pension de la femme sur le mari, primes de sujétion, travaux insalubres, etc. . .) ;
- les garanties de la Fonction publique en matière de congés de maladie, de longue maladie et de longue durée, et en matière de retraites et pensions (garantie de l'État, montant de la retraite, ouverture du droit à pension à 60 ans sans abattement, pension en cas d'invalidité permanente, reversion sur la veuve. . .).

Le contenu de ce statut de titulaire devrait bien sûr assurer les garanties déjà existantes et qui correspondent aux conditions particulières dans lesquelles s'exerce le travail dans la recherche et se pose la question de la qualification.

III C - DANS L'IMMÉDIAT

III C₁ - POUR LES HORS-STATUTS :

- La revendication fondamentale du S.N.T.R.S. est le remplacement des embauches de personnels hors-statut pour occuper des emplois permanents, par des créations massives de postes nécessaires aux besoins des laboratoires.

- Le S.N.T.R.S. exige l'intégration de tous les personnels hors-statut actuellement en fonction dans les laboratoires et formations du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M. sur des postes budgétaires.
- L'intégration des hors-statuts sur postes budgétaires doit être faite avec un reclassement correspondant à leur qualification, titres et diplômes, avec prise en compte de leur ancienneté à temps complet pour l'avancement, et doit assurer la continuité de leur salaire.
- Imposer immédiatement la gestion de tous les personnels hors-statut par le C.N.R.S., l'I.N.S.E.R.M. ou la D.E.S. avec contrôle des organisations syndicales afin :
 - . de veiller à ce qu'il n'y ait plus d'embauche de hors-statut,
 - . de veiller à l'intégration de ces agents sur postes budgétaires,
 - . qu'il n'y ait pas de licenciements,
 - . d'assurer un déroulement de carrière à ces agents, et une formation permanente et professionnelle identiques à celles des agents du C.N.R.S.

III C_{1a} - Vacances :

Elles doivent être limitées et attribuées exclusivement en fonction d'un travail de caractère exceptionnel :

- . contrôle par le Comité national au C.N.R.S. et par les commissions spécialisées à l'I.N.S.E.R.M. de l'attribution et de l'utilisation des vacances ;
- . obtenir la revalorisation et l'indexation des vacances sur les augmentations de la Fonction publique et l'alignement de la rémunération sur le salaire des personnels budgétaires exerçant des fonctions comparables, au prorata du nombre d'heures effectuées.

III C_{1b} - Personnels horaires au C.N.R.S.

Dans l'attente d'être intégrés, ces agents devront bénéficier des rémunérations, carrières et avantages sociaux qui leur seraient consentis au C.N.R.S., ainsi que des garanties A.S.S.E.D.I.C.

III C_{1c} - Personnels rémunérés sur crédits de fonctionnement et sur contrats :

Action pour accélérer la mise en œuvre du « plan d'intégration VII^e plan » arraché au gouvernement, avec contrôle des organisations syndicales.

Dans l'attente de la budgétisation, imposer l'application intégrale à ces personnels du statut et des règles du C.N.R.S.

III C₂ - POUR LES PERSONNELS SUR STATUT :

Le S.N.T.R.S. développant son action pour l'aboutissement de toutes les améliorations du statut actuel susceptible de s'inscrire dans le statut particulier de titulaire, il agira :

III C_{2a} pour la promulgation des améliorations statutaires en cours avec répercussion rapide aux personnels de l'I.N.S.E.R.M. et aux assimilés notamment :

- l'application non restrictive des modifications statutaires concernant les professions de l'informatique ;
- la sortie rapide des modifications statutaires prévoyant la reconnaissance des professions « manuelles » et le reclassement des personnels en place sans passer d'essai ;
- la sortie rapide de modifications statutaires prévoyant la reconnaissance des emplois sociaux et notamment les personnels de cantine sur la base de propositions reposant sur les « normes cantine » actuelles que la Direction du C.N.R.S. a acceptées.
- le reclassement des professions de dessinateurs jusqu'en 2A ;
- l'intégration des catégories D en B et l'accès des administratifs aux catégories A.

III C_{2b} - Pour les retraites :

Dans l'immédiat, parallèlement à la bataille menée pour la titularisation, le S.N.T.R.S. mènera son action avec l'ensemble des organisations de la C.G.T. pour :

- améliorer le système actuel des retraites (régime général de la Sécurité sociale - régime complémentaire IRCANTEC) afin d'obtenir, à 60 ans pour les hommes et 55 ans pour les femmes, après 37 ans 1/2 de salariat, la pension totale égale au minimum à 75 % de tous les éléments du salaire moyen des dix meilleures années, sans qu'elle puisse être inférieure au S.M.I.C. revendiqué par la C.G.T. ;

En mesures transitoires, le S.N.T.R.S. agira pour obtenir :

- un système de préretraite, financée par le C.N.R.S., telle que celle adoptée au 14^e Congrès du S.N.T.R.S. et qui a été récemment reprise en compte par le groupe de travail « Retraite » Administration C.N.R.S. / Syndicats ;
- l'attribution des pensions d'invalidité supérieure à 50 %.

III C_{2c} - Pour le respect du statut et l'unité du corps des I.T.A. du C.N.R.S. et de l'IN.S.E.R.M.

Le S.N.T.R.S. luttera pour imposer que soient respectés le statut et les textes internes régissant les personnels du C.N.R.S. et de l'IN.S.E.R.M. dans tous les établissements où ils sont affectés.

- Application intégrale aux personnels du C.N.R.S. et de l'IN.S.E.R.M. travaillant dans des laboratoires extérieurs des règlements généraux en vigueur dans les laboratoires propres (représentation des personnels, horaires, congés, formation permanente, droits syndicaux, droits sociaux, etc. . .) sans pour autant remettre en cause les acquis plus favorables.
- Respect du statut et application intégrale des règlements intérieurs aux personnels dépendant des Instituts Nationaux (IN2P3 - INAG, etc. . .).

Le S.N.T.R.S. s'opposera fermement à tout démantèlement du corps des I.T.A. du C.N.R.S. et de l'IN.S.E.R.M. qui découlerait d'une politique de sectorialisation, conduisant à la création d'instituts nationaux ou de nouveaux organismes autonomes.

Retour au budget du C.N.R.S. de tous les emplois budgétaires du corps des I.T.A. dépendant des budgets autonomes de l'IN2P3 et de l'INAG.

IV POUR DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE VIE DES TRAVAILLEURS ACTIFS ET RETRAITES

IVA - HYGIENE ET SECURITE

L'aggravation des conditions de travail se généralise.

Aujourd'hui, dans les laboratoires du C.N.R.S. et de l'IN.S.E.R.M., alors que l'utilisation de techniques de pointes et de produits souvent très dangereux nécessiterait l'octroi de crédits et de postes en nombre suffisant dans le domaine de l'hygiène et la sécurité notamment, les mesures d'austérité et le « redéploiement sélectif » imposées par le gouvernement conduisent à une insécurité croissante qui met en danger la sécurité des personnels, comme en témoignent les accidents graves et même mortels de plus en plus nombreux.

Dans l'immédiat, face à cette situation, le S.N.T.R.S. exigera :

- IV A₁ - que les laboratoires du C.N.R.S. et de l'IN.S.E.R.M. de même que tous les établissements de recherche publique, soient soumis à la même législation que le secteur privé en ce qui concerne la médecine du travail et l'hygiène et la sécurité.
- IV A₂ - des crédits suffisants et la mise en place dans tous les laboratoires de commissions locales d'hygiène et sécurité (C.H.S.) dont l'activité sera coordonnée au plan national par la C.H.S. nationale.

Ces commissions locales d'Hygiène et Sécurité devront avoir les moyens de fonctionner effectivement et leurs recommandations doivent être suivies d'effets, leur compétence doit s'étendre à l'ensemble des personnels travaillant dans les laboratoires.

Les membres des C.H.S. doivent avoir la liberté de circuler dans les différents locaux, ateliers, etc. . . du laboratoire pour pouvoir accomplir leur mission, et le droit de faire interrompre un travail dans le cas où celui-ci présente un caractère dangereux (jusqu'à ce que les mesures de sécurité qui s'imposent soient prises).

IV B - ACTION SOCIALE

Les revendications du S.N.T.R.S. ont été précisées dans le programme du syndicat aux élections au C.A.E.S. du C.N.R.S. de Janvier 1976, adopté au C.S.N. des 5 et 6 octobre 1975.

Le S.N.T.R.S. poursuivra l'action entreprise pour doter les personnels du C.N.R.S. et de l'IN.S.E.R.M. d'une véritable action sociale conforme à leurs besoins, pour cela il exige que le budget global de l'action sociale soit porté à 5 % de la masse salariale et indexé sur elle.

Dans l'immédiat, obtention de 3 % au moins de cette masse salariale pour l'action propre du C.A.E.S. (sports, loisirs, culture, enfance, vacances, solidarité . . .). 1 % d'investissement vacances, 0,5 % pour les crèches .

Le C.N.R.S. devra d'autre part investir pour les logements (1 % patronal) les locaux sociaux éducatifs et les cantines.

(V) DROITS SYNDICAUX ET LIBERTES

Le S.N.T.R.S. - C.G.T. revendique et œuvre pour le respect et l'extension des droits syndicaux et des libertés politiques et démocratiques au C.N.R.S., à l'I.N.S.E.R.M. et dans les établissements d'enseignement et de recherche.

V A - RESPECT DES DROITS

- V A₁** - Abrogation de tous les textes portant atteinte à la liberté d'expression et d'activité syndicale pour tous les personnels du secteur public (loi de 1963 qui restreint le droit de grève, circulaire CHIRAC de novembre 1975, etc. . .).
- V A₂** - Cessation de toute entrave à la participation des personnels élus ou dûment mandatés à des réunions des divers échelons du mouvement syndical ou à des instances de la recherche ou de l'université.
- V A₃** - Protection réelle des militants syndicaux contre les mesures arbitraires prises envers eux en raison de leur activité syndicale (notation, avancement, mutation, conditions de travail, etc. . .).
Des postes doivent être réservés pour la compensation au niveau de l'équipe de recherche, service, etc. . ., dont un collaborateur accéderait à une décharge syndicale (mi-temps, temps complet. . .).
- V A₄** - Les fichiers et dossiers des personnels, informatiques ou non, ne doivent contenir aucune information non professionnelle. Les syndicats représentatifs doivent y avoir un libre accès et doivent pouvoir faire détruire toute mention sur la vie privée ou les opinions de l'agent.

V B - EXTENSION DES LIBERTÉS SYNDICALES ET DÉMOCRATIQUES

- V B₁** - A l'évolution des organismes de recherche, aux responsabilités croissantes du mouvement syndical, doit correspondre l'obtention de moyens nouveaux permettant l'exercice convenable et le respect du droit syndical au plan national et local (décharges de service, locaux syndicaux, moyens matériels, etc. . .). Les moyens, notamment, doivent faire l'objet d'une négociation annuelle entre syndicats et directions.
- V B₂** - Interdiction de toute censure dans l'expression écrite et orale des syndicats, y compris sur des sujets politiques et suppression de la référence abusive aux objectifs strictement professionnels des syndicats dans la loi de décembre 1968. Libre accès dans les locaux, aux représentants extérieurs des syndicats représentatifs.
- V B₃** - Chaque agent doit pouvoir librement s'adresser pendant le temps de travail aux responsables syndicaux et Élus du personnel.
Paiement d'un temps suffisant à chaque agent (au moins une heure par mois) pour participer aux réunions syndicales sur le lieu de travail sans clause restrictive (fin de journée. . .).

(VI) DEFENSE ET DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE L'UNIVERSITE

LE PROGRAMME COMMUN DE LA GAUCHE

VI A - Le S.N.T.R.S. poursuivra et développera son action pour la défense de la recherche scientifique soumise à la contrainte du profit capitaliste, et pour la mettre au service du peuple.

Il s'opposera énergiquement à toutes les conséquences sur la situation des personnels de la politique actuelle de régression et d'asservissement de la science.

VI A₁ - Le S.N.T.R.S. mènera une lutte permanente :

- . contre la régression continue de l'effort de recherche, qui compromet le présent et l'avenir du développement économique et du progrès social du pays.
- . contre la politique de démantèlement des équipes et laboratoires de recherche, contre l'asservissement du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M. au profit des sociétés privées.
- . contre l'implantation de sociétés privées dans la recherche publique.
- . contre le recours systématique aux services des entreprises extérieures.

- contre la remise en cause des prérogatives respectives des instances du C.N.R.S., de l'I.N.S.E.R.M. et des autres organismes de recherche publique. Le S.N.T.R.S. exige le maintien et l'élargissement de ces prérogatives, la démocratisation des structures et des instances de décision de la recherche publique.

VI A2 - Le S.N.T.R.S. développera une action persévérante pour l'instauration d'une autre politique de la recherche scientifique comportant :

- un budget de la recherche scientifique répondant au double objectif d'assurer la participation de la France à l'avancement des connaissances, et la satisfaction des besoins individuels et collectifs de la population.
- un développement important du secteur public de recherche, ce qui serait facilité par les nationalisations de secteurs clés de l'industrie (chimie, pharmacie . .) et permettrait les passages nécessaires entre la recherche fondamentale, la recherche appliquée et la recherche de développement.
- une programmation démocratique réalisant les liens indispensables entre la recherche et la politique économique et sociale.
- la garantie de la liberté d'investigation et de publication des travailleurs scientifiques.

Cette politique est possible rapidement, elle est contenue pour l'essentiel dans le programme commun de gouvernement de la Gauche que le S.N.T.R.S. soutient.

VI A3 - Pour la défense de l'université, pour la création d'une université démocratique ouverte à tous :

Le S.N.T.R.S. estime indispensable la liaison entre l'enseignement et la recherche, il attache une grande importance au développement d'une recherche de qualité dans les universités.

Cette nécessité impose la réalisation des objectifs suivants à laquelle le S.N.T.R.S. apportera sa contribution :

- réforme démocratique de l'enseignement rejetant à la fois la sélection par l'échec et la sélection sociale et permettant à chacun de se déterminer en fonction de ses seules aptitudes.
- cette réforme démocratique s'accompagnant de la gratuité d'un enseignement laïque.
- la démocratisation des structures des universités et la représentation démocratique des personnels de recherche qui y travaillent.
- donner à l'Éducation nationale les possibilités d'organiser le perfectionnement continu et le recyclage.
- donner à l'université les moyens budgétaires (emplois, crédits) nécessaires à l'accomplissement de sa mission d'enseignement et de recherche.

VI B - POUR UNE DÉMOCRATIE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE

VI B1 - Le S.N.T.R.S. qui a toujours œuvré pour une démocratie économique et politique ouvrant la voie au socialisme, estime que les luttes pour les revendications économiques et sociales, pour la défense de la recherche, pour les droits et libertés démocratiques sont absolument indispensables.

Ces luttes imposent des reculs au pouvoir et permettent d'obtenir certaines revendications, mais elles ne changent pas la nature de ce pouvoir, qui s'efforce de reconquérir ce qu'il a cédé.

Seuls des changements politiques, économiques et sociaux peuvent assurer la sauvegarde et l'extension des conquêtes sociales, le développement de la recherche et l'extension des droits et libertés démocratiques.

La victoire du Programme commun de gouvernement de l'Union de la Gauche dont le contenu de classe est nettement affirmé, permettra de tels changements, il répond à l'ensemble des préoccupations contenues dans ce programme revendicatif et se propose de changer fondamentalement la nature et le contenu du régime.

VI B2 - Le S.N.T.R.S. mettra tout en œuvre pour assurer la victoire du Programme commun de la Gauche.

PROJET DE DOCUMENT D'ORIENTATION

Deux données essentielles caractérisent la situation, déterminent le comportement des diverses forces sociales et politiques et situent, par conséquent, les conditions de l'Action syndicale :

- L'AGGRAVATION DE LA CRISE QUI AFFECTE L'ÉCONOMIE ET LA VIE DU PAYS,
- LA MONTÉE DE LA VOLONTÉ DE CHANGEMENT ET LES PERSPECTIVES QU'OFFRE L'UNION DE LA GAUCHE SUR LA BASE DE SON PROGRAMME COMMUN DE GOUVERNEMENT.

La situation de la recherche scientifique et de ses personnels confirme entièrement cette analyse du document d'orientation adopté par le 39^e Congrès de la C.G.T. (22 - 27 Juin 1975).

En réaffirmant son accord total avec les décisions du 39^e Congrès de la C.G.T., le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique C.G.T. entend préciser pour son secteur d'activité les conditions et les moyens de son action pour la défense de la recherche et de ses personnels, c'est le but de ce document d'orientation.

LA CRISE ET LA RECHERCHE

I — LES DONNÉES FONDAMENTALES

Analyser l'évolution de la politique suivie par le pouvoir en ce qui concerne la recherche nécessite de ne pas s'en tenir à l'étude des seuls événements qui se passent dans notre secteur, mais de les replacer dans le contexte politique, économique et social du moment analysé par le 39^e Congrès de la C.G.T.

Le document d'orientation du 39^e Congrès indique que : *« si les manifestations les plus sensibles aux travailleurs de la crise sont les atteintes à leur niveau de vie, à leurs conditions de travail et d'existence, elle a des dimensions plus vastes qui affectent la vie du pays sous tous ses aspects essentiels économique, social, politique, culturel, moral ».*

Cette crise profonde qui touche l'ensemble des grands pays capitalistes *« résulte d'un dérèglement durable, en profondeur de leur économie, elle est la conséquence de l'exploitation et de la course au profit qui sont poussées jusqu'à leurs limites, dans tous les pays où l'État est l'instrument des grandes sociétés capitalistes ».*

« Le pouvoir des grandes féodalités capitalistes ne peut combattre efficacement ni l'inflation, ni le chômage. Loin de s'attaquer à leurs causes réelles, il veut faire supporter les frais de la crise aux travailleurs et saisir cette occasion pour accélérer la concentration capitaliste, l'élimination d'entreprises petites, moyennes et parfois grandes ».

Le « redéploiement de l'industrie » consiste principalement à mettre les ressources du pays et les moyens de financement et d'action économiques de l'État à la disposition des groupes industriels et financiers susceptibles d'atteindre la dimension multinationale.

« Le pouvoir giscardien pousse plus avant l'interpénétration et la conjonction des moyens de l'État et des

monopoles, au service de ces derniers, c'est-à-dire le capitalisme monopoliste d'État ».

(Document d'orientation de la C.G.T. adopté au 39^e Congrès LE PEUPLE n° 969-970 de Juillet 1975).

Ainsi comprend-on mieux, à partir de cette analyse fondamentale, le sens des mesures prises par le gouvernement, touchant au secteur de la recherche et le pas qualitatif franchi notamment à partir d'août 1975 avec la convention secrète C.N.R.S. / Rhône Poulenc.

II — LA « POLITIQUE RECHERCHE » DES MONOPOLES

Les IV et V^e Plans (1960 - 1970)

Notre syndicat avait démontré que la croissance indiscutable de la recherche pendant les 10 dernières années découlait essentiellement d'une part de l'effort de recherche militaire (60 % des crédits entre 60 et 65) et d'autre part de la volonté du pouvoir d'aider à la concentration de l'industrie française pour former quelques grands monopoles de taille internationale.

C'était l'époque des « grands programmes » nucléaires, informatique, espace, etc... dont les retombées se sont faites sentir y compris dans le développement du C.N.R.S., de l'I.N.S.E.R.M., de l'Université et de divers autres organismes de recherche publics.

■ Le VI^e Plan (1970 - 1975)

Dès 1967, conséquence de la crise du système capitaliste la recherche commence à connaître une forte récession qui ira en s'accroissant jusqu'à la fin du VI^e Plan (rappelons pour mémoire que la part du PNB consacrée à la recherche tombera de 2,2 % à 1,6 %).

Les orientations du VI^e Plan seront fixées dans ce contexte de crise du système capitaliste mondial, elles auront pour objectif essentiel (voir les déclarations de la C.G.T. à la commission du plan B.R.S. n° 117/1970) d'aider les entreprises françaises à s'insérer dans la lutte âpre pour la conquête des marchés, en recherchant avec les trusts américains les compromis pour se les partager.

Nous avons alors assisté à une fantastique compression des recherches fondamentales qui seront diminuées ou liquidées et dans tous les cas orientées en fonction des besoins de recherche des monopoles.

Tous les organismes à dominante fondamentale (C.N.R.S., Université, I.N.R.A., I.N.S.E.R.M., O.R.S.T.O.M., etc...) ne pourront réaliser le plan qu'à 50 ou 60 % contre 80 à 100 % dans les autres organismes.

Au C.E.A., au C.N.E.S., au C.N.E.T., etc... la recherche fondamentale aura la part congrue et deviendra de plus en plus marginale.

Dans le secteur privé, les trusts liquident toujours plus leurs services de recherche fondamentale ou bien les font financer par la D.G.R.S.T., le plus souvent ils font carrément effectuer ces recherches fondamentales par des organismes de recherche publics (notamment le C.N.R.S.) par le biais des contrats.

Au C.N.R.S., non seulement les recherches fondamentales sont comprimées mais elles sont focalisées sur des thèmes de recherche fixés autoritairement par le pouvoir et financés prioritairement par le biais des A.T.P., des contrats D.G.R.S.T. et autres.

Les thèmes choisis le sont tous en fonction des branches ayant des débouchés industriels ou bien dans les sciences sociales en fonction des impératifs politiques du pouvoir.

Dans la même période, on assiste à un doublement de l'aide directe au secteur privé par toute une série de procédures : ce sont les contrats, l'aide au développement, les marchés d'état et la sous-traitance qui comme au C.N.E.S. permet de faire passer directement au privé 80 % des crédits de cet organisme.

Divers organismes comme le C.N.E.T. et l'I.R.I.A. etc... mettent sans frais à la disposition du privé des infrastructures coûteuses ou même les lui construisent pour ses besoins.

Le privé se voit confier par ailleurs le maître d'œuvre de grands projets financés par l'État et dont celui-ci est « comme par hasard »... le seul acheteur.

Dans le cadre des orientations du plan, les compromis recherchés avec les trusts américains conduiront à la prise en main par ceux-ci des secteurs de pointe de la recherche, ce sont les exemples connus du nucléaire, de l'espace, de l'informatique.

Le bilan du VI^e plan est lourd, non seulement la perte de toute indépendance dans trois secteurs clés de l'économie, mais un « gaspillage » de plusieurs milliards de francs et la mise en pièce de toute une partie importante du secteur public de recherche.

Si la tactique du pouvoir en matière de politique recherche a été différente dans le temps et selon les organismes, toutes les analyses de la C.G.T. sur la crise et ses origines, toutes les analyses du S.N.T.R.S. sur la recherche, montrent bien qu'il s'agit en fait d'une même politique — celle du grand capital — qui confrontée à cette crise et à ses développements a été adaptée à chaque étape nouvelle.

III — UNE NOUVELLE ÉTAPE

Les mesures gouvernementales de Novembre 1975 en matière de politique recherche s'inscrivent entièrement dans les directives du gouvernement pour la 2^e phase de préparation du VII^e Plan, elles représentent un pas qualitatif important dans l'asservissement de la recherche aux besoins des grands trusts.

Il n'y a pas de changement fondamental de la politique recherche du pouvoir mais une étape nouvelle découlant de l'approfondissement et des nécessités nouvelles de la crise, l'objectif du pouvoir étant d'adapter l'infrastructure de la recherche au redéploiement des monopoles.

Les mécanismes utilisés jusqu'ici comme les contrats, les actions concertées, l'irrigation des laboratoires privés par des crédits publics et les diverses méthodes de « financement contractuel » ne suffisent plus aujourd'hui pour répondre aux objectifs des monopoles dans ce contexte de crise du système capitaliste.

Du fait de sa place grandissante dans la production, les grands monopoles considèrent de plus en plus la recherche comme un moyen de régulation de l'économie, cela par une planification et une politique de transfert qui sont des moyens essentiels que le pouvoir met en œuvre pour répondre aux orientations fixées.

Le plan de relance dont 90 % des crédits iront aux grands trusts de l'électronique de l'informatique et de la chimie (Thomson, Honeywell-bull, Creuset loire, etc...) en est une illustration caractéristique.

La définition des nouvelles missions du C.N.R.S. et de l'Université, ainsi que d'autres organismes de recherche, la réorganisation de leurs structures, tels qu'ils ont été définis par le dernier Conseil interministériel sont également des exemples concrets de la mise en œuvre de cette politique de planification.

■ Les conséquences sur la recherche et ses personnels

L'ensemble de ces mesures porte une atteinte sur le fond au développement scientifique du pays, en mettant en cause le double caractère de la recherche scientifique :

- répondre aux questions qu'elle se pose à elle-même (la connaissance appelle la connaissance) ;
- répondre aux questions posées par la société.

Ces mesures auront pour effet dans un contexte de pénurie (qui n'est pas uniformément répartie) d'accroître le déséquilibre entre les différents secteurs de la recherche, en fonction d'une sélectivité renforcée correspondant au choix du pouvoir et des monopoles.

Concrètement, tous les laboratoires et formations du C.N.R.S., tous les personnels vont être mis en étroite surveillance, pour suivre leur programme de recherche et l'utilisation de leurs moyens.

Il leur faudra exécuter ce qui aura été défini par le pouvoir en dehors de la communauté scientifique, en fonction du seul secteur de la production, ce qui conduira à des réorientations, à des décentralisations et à des disparitions de laboratoires.

Cette surveillance à tous les niveaux pour mieux orienter autoritairement, c'est le rôle assigné à la nouvelle organisation du C.N.R.S., avec la mise en place de mécanismes et de structures qui doublent les instances et les responsables scientifiques.

Pour tous les personnels, les incidences de ces mesures sont graves, car c'est leur métier même qui est mis en cause avec la mobilité forcée et l'insécurité d'emploi qui s'aggraveront en fonction des restructurations et des décentralisations forcées nécessaires à l'application autoritaire des orientations décidées.

Ce sont les conditions de travail et le déroulement des carrières qui vont encore se dégrader pour les personnels, dans le cadre de l'application accélérée d'une politique de recherche dont ils subissent déjà les nombreuses conséquences néfastes.

Pour les scientifiques, c'est leur liberté d'investigation qui est sacrifiée, alors qu'elle est une condition vitale pour la souplesse et l'évolution de la recherche.

Quant à leur participation dans l'élaboration de la politique de recherche, le pouvoir l'a totalement balayée dans cette nouvelle étape, y compris même dans certains cas celle de scientifiques qui croyaient faire la politique du gouvernement.

Cette attitude du pouvoir n'est pas sans créer un certain malaise chez les scientifiques qui s'interrogent de plus en plus nombreux, ainsi s'explique l'écho favorable rencontré chez eux par nos explications et prise de position, ainsi s'expliquent leurs réticences et même leur opposition grandissante à appliquer les directives de ce pouvoir.

■ Le pouvoir ne fait pas tout ce qu'il veut

Le développement des luttes syndicales à l'initiative du S.N.T.R.S. et du S.N.C.S. pour la défense de la recherche et de ses personnels notamment depuis la rentrée de septembre 1975 ont considérablement gêné le pouvoir dans la mise en œuvre de sa politique.

L'importance et le succès des actions nationales, le nombre et la diversité des actions locales de la dernière période, ont considérablement gêné le pouvoir dans l'application de sa politique.

La nécessité pour lui d'avoir l'appui sinon la neutralité bienveillante des personnels l'ont obligé à développer une campagne idéologique sans précédent pour tenter de limiter l'impact de nos actions et de nos prises de positions sur les scientifiques et la population.

IV — LA SCIENCE ET LA BATAILLE DES IDÉES

Notre époque vit un phénomène concret de grande ampleur : **les débuts de la révolution scientifique et technique.**

— D'une part, la recherche scientifique intervient de plus en plus immédiatement dans la production et dans la vie sociale.

— d'autre part, les débuts de l'automatisation laissent entrevoir la possibilité et même la nécessité d'une production éliminant progressivement les tâches pénibles, répétitives, inintéressantes et, où l'intervention humaine s'orienterait vers des tâches d'élaboration, de recherche et de contrôle.

Pour en arriver là, des progrès scientifiques et techniques de grande envergure sont encore indispensables et surtout ils devront être généralisés.

Mais cet essor nécessaire de la science se heurte aux exigences du capitalisme qui amènent un développement incohérent et déséquilibré des recherches puisque soumises à l'impératif du profit.

Or, la science constitue un tout dont les différents éléments interviennent et agissent les uns sur les autres. Si des freinages se produisent — ce qui est le cas actuellement — ils ne concernent pas seulement le secteur en question mais ont des effets, tôt ou tard, sur l'ensemble de la recherche scientifique.

La révolution scientifique et technique pose la question de la place des hommes dans la production et se trouve donc porteuse d'exigences totalement contradictoires avec le système économique et politique dans lequel nous vivons.

En pratique, on retrouve sur le terrain de la recherche scientifique toutes les composantes de la crise globale de la société.

La science prend une place de plus en plus importante dans les débats nationaux. D'une part par son rôle grandissant dans la production et tous les bouleversements techniques et sociaux qui en découlent ; d'autre part, par l'utilisation idéologique que le pouvoir en fait.

La Recherche scientifique est accusée par la Grande Bourgeoisie de vouloir rester dans sa « tour d'ivoire », coupée des problèmes concrets qui se posent au pays. Cette attaque sert d'alibi idéologique pour « couvrir » l'asservissement grandissant de la recherche publique aux objectifs de profit des grands trusts industriels privés. Elle est également accusée de la dégradation de l'environnement afin de « couvrir » la responsabilité entière de ces mêmes trusts dans l'augmentation de la pollution.

La recherche scientifique est aussi attaquée en tant que facteur de progrès. La grande bourgeoisie, à travers les campagnes idéologiques type « croissance zéro » tente de désigner le progrès comme porteur en lui de la crise que traverse notre pays (et les autres pays capitalistes), dans le but de masquer les causes véritables de la crise : les structures de la société capitaliste.

Pour les mêmes raisons, et parce que l'opposition des travailleurs de la recherche a sa politique grandie, le pouvoir développe une campagne de culpabilisation des scientifiques sans précédent.

Il tente ainsi de conduire les scientifiques à la résignation pour les détourner de l'action.

Le S.N.T.R.S. poursuivra et intensifiera la vaste campagne qu'il a engagée contre l'offensive anti-science du pouvoir et pour expliquer les raisons profondes de la politique de recherche du pouvoir en donnant les explications de la C.G.T. sur la crise, ses origines et nos solutions.

Le S.N.T.R.S. développera auprès de la population les positions de la C.G.T. sur la nécessité économique, sociale et culturelle de la recherche scientifique.

V — NÉCESSITÉS ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET CULTURELLES DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

La recherche scientifique doit avoir pour finalité la satisfaction des besoins sociaux de la population, y compris dans leur évolution et dans le sens le plus large, c'est-à-dire aussi bien matériels que culturels.

Le Congrès propose que l'objectif des 3 % du PNB qui a résulté d'études sérieuses et que le gouvernement a totalement abandonné, soit atteint le plus rapidement possible : cet effort devant être maintenu sur une longue période tellement les besoins sont grands.

La recherche scientifique forme un tout : recherche fondamentale, appliquée et de développement doivent se développer dans le cadre d'une seule et même science suivant la logique d'une double réponse, indissociable : au progrès des connaissances - aux besoins exprimés par la société - sacrifier l'un des niveaux de la recherche scientifique revient à porter préjudice à la recherche scientifique toute entière.

La réalisation de cet ensemble cohérent et dynamique suppose que la recherche soit au service de toute la nation et non asservie à la règle du profit capitaliste.

Dans le cadre général du développement de la recherche scientifique, la recherche fondamentale réalisée au C.N.R.S. et par l'université doit voir ses moyens considérablement augmentés pour remédier à la grave dégradation due à la politique du pouvoir actuel.

Le C.N.R.S. doit être un organisme en expansion pour faire face aux multiples responsabilités qui lui incombent tant dans le domaine de la recherche fondamentale que dans celui de la recherche appliquée, idem dans la recherche médicale pour l'I.N.S.E.R.M.

Un budget correspondant aux nécessités devrait de plus permettre un meilleur fonctionnement des laboratoires par un apport important en matériel et en hommes.

La création d'emplois de travailleurs scientifiques (I.T.A. - Chercheurs) doit être suffisante pour :

- Assurer le développement de carrière suffisant de ces agents,
- Assurer la bonne marche des laboratoires,
- Assurer le développement de la Recherche scientifique dans son ensemble.

La réorientation de cet effort global doit se faire prioritairement par la reconversion du secteur de recherche militaire vers des applications civiles.

La nationalisation des grands secteurs de l'économie préconisée par la C.G.T. et repris par les partis de gauche dans leur programme commun de gouvernement répond en effet tout particulièrement, dans les domaines de la recherche, aux facteurs de collectivisation des moyens mis en œuvre. Sur le plan national, dans les domaines industriels, elle permettrait l'abord des problèmes scientifiques par la mise en commun de moyens, qui actuellement sont disparates et insuffisants.

C'est une raison supplémentaire pour que le S.N.T.R.S. appuie le programme de nationalisation avancé par la C.G.T., élément important du programme commun de gouvernement de la gauche unie.

Ceci posé : le syndicat, les sections syndicales, les élus dans les différentes instances, dénonceront et lutteront contre la mutilation de l'effort de recherche scientifique dans la plus grande partie de la recherche française, en particulier dans les secteurs de la chimie, des sciences biologiques, médicales et humaines au profit des orientations militaires et économiques susceptibles d'être immédiatement sources de profits.

Le S.N.T.R.S. réaffirme son opposition :

- aux structures parallèles mises en place en 1959 et composées exclusivement de membres nommés (D.G.R.S.T. - D.R.M.E. . .) : notre conception est de redonner au Comité national de la Recherche scientifique et au Directoire leurs prérogatives et leurs missions définies par l'ordonnance de 1945 dans l'orientation et la coordination de la Recherche scientifique dans le pays.
- à la création d'organismes autonomes tels que l'IN2P3, qui ne peut aboutir qu'au démantèlement de la recherche.
- aux Actions Thématiques Programmées qui représentent plus de 30 % du montant des créations de recherche du C.N.R.S. et luttera pour le reversement de ces crédits aux commissions du Comité national et aux commissions spécialisées de l'I.N.S.E.R.M.

Il dénonce la fragmentation du corps des I.T.A. au sein du C.N.R.S., fragmentation obtenue par le transfert des postes budgétaires des emplois dans les instituts nationaux. Le S.N.T.R.S. s'attache au maintien et à l'élargissement des structures démocratiques établies dans les laboratoires et équipes depuis mai-juin 1968.

Une recherche scientifique moderne au service de l'intérêt général suppose la reconnaissance du métier du travailleur scientifique. La spécificité de ce métier exige que l'on donne à tous les travailleurs des garanties communes (conditions matérielles de travail, de déroulement de carrière, reconnaissance des qualifications professionnelles, nécessité d'une formation permanente ouverte à tous, gratuite et de qualité, la sécurité d'emploi), leur permettant d'exercer ce métier toute leur vie s'ils le désirent.

Une telle recherche scientifique répondra aux besoins des hommes, en augmentant leur pouvoir sur la nature, en diminuant leur peine, en perfectionnant et en généralisant les instruments de la pensée et de la culture.

LES OBJECTIFS DU S.N.T.R.S. - C.G.T.

Ces objectifs sont précisés dans la plate-forme revendicative soumise au 15^e Congrès du S.N.T.R.S., qui prend en compte les revendications générales contenues dans les programmes de la C.G.T., de l'U.G.F.F. et de l'U.G.I.C.T. qui concernent directement les personnels du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M.

La défense des revendications particulières et spécifiques des personnels du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M. étroitement liée à l'action pour la défense de la recherche scientifique sont pour la période à venir les deux objectifs essentiels du S.N.T.R.S.

A. LA DÉFENSE DES REVENDICATIONS

Les revendications se heurtent actuellement à tous les niveaux où elles sont posées à une intransigeance accrue et au refus de négocier, de même que les libertés syndicales sont freinées. Le pouvoir s'appuie sur « la crise » et profite des difficultés économiques pour rejeter toutes nos propositions alors que la crise, le chômage, l'inflation sont des produits du système capitaliste et que la satisfaction des revendications serait un élément important de réponse aux problèmes économiques et sociaux actuels.

La création de postes répondrait à la fois à la nécessité de l'évolution de nos organismes et au chômage, ceci n'est qu'un exemple et c'est pourquoi nous lutterons en mobilisant massivement les personnels pour l'obtention :

- des revendications générales contenues dans le programme d'action revendicative adopté par le 39^e Congrès de la C.G.T. en matière de pouvoir d'achat, de retraite, de sécurité sociale, de démocratisation de la fiscalité, de l'emploi et des conditions de travail, du droit et des libertés des travailleurs, des conditions de vie, pour la démocratie et la paix.
- des objectifs proposés dans le programme d'action du 15^e Congrès de l'U.G.F.F. avec notamment les rémunérations, les reclassements catégoriels généraux, la titularisation des non-titulaires, les droits sociaux et syndicaux.
- du nouveau programme d'action revendicative proposé au 15^e Congrès du S.N.T.R.S. qui concerne particulièrement : la titularisation, la prime à 20 % pour tous, la défense et l'amélioration du statut, les carrières, les reclassements catégoriels, les personnels hors-statut et vacataires, l'action sociale, la défense de l'université et de la recherche, du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M.

B. LA DÉFENSE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Le S.N.T.R.S. prendra toute sa place dans la défense de la Recherche scientifique et pour son essor. Le Chapitre : La crise et la Recherche donne notre analyse et nos positions sur cet aspect important de nos luttes.

C. L'UNITÉ

Face à un adversaire résolu et organisé, la question de l'unité syndicale prend tout naturellement toute son importance : c'est le meilleur moyen pour vaincre les résistances et renforcer notre puissance d'action contre le pouvoir.

Le 15^e Congrès souligne, la nécessité, pour le S.N.T.R.S. de rechercher les voies d'un nouvel affermissement et élargissement :

- 1/ De l'accord de concertation permanente avec le S.N.C.S., qui a permis à nos deux syndicats de développer une intervention commune sur les problèmes généraux de la recherche, d'élargir l'unité d'action à tous les syndicats de chercheurs et d'I.T.A. Nos deux syndicats n'ont cessé dans les faits de se rapprocher tant au niveau des analyses sur la recherche scientifique qu'au niveau de la démarche syndicale dans l'action.

L'effort commun très important fourni pour la dénonciation de la convention C.N.R.S. - Rhône-Poulenc, et lors de l'annonce en novembre 1975 des mesures gouvernementales pour la Recherche a permis dans chaque cas une sensibilisation et une mobilisation des personnels à un haut niveau. Ces exemples ainsi que celui des grandes actions nationales menées en janvier 1976, à l'initiative du S.N.T.R.S. et du S.N.C.S., prouvent l'importance, pour les luttes des personnels, de cet accord de concertation.

L'accord de concertation entre nos deux syndicats doit prendre une plus grande dimension par sa prise en charge concrète au niveau des sections locales.

Dans le cadre du respect absolu de leur indépendance chacun pour ce qui le concerne et dans son secteur d'activité, nos deux syndicats sont comme les 2 pans d'un même mur : celui du syndicalisme de masse et de classe.

- 2/ De la concertation de tous les syndicats (Chercheurs - I.T.A.) du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M., pour la détermination des objectifs revendicatifs convergents aux chercheurs et I.T.A. et la définition des moyens unitaires à mettre en œuvre pour la mobilisation de l'ensemble des personnels.

Il importe de ne pas oublier qu'avec les autres syndicats d'I.T.A., nous sommes alliés et concurrents : il y a pour nous nécessité d'affiner notre présence et notre activité et d'aborder les discussions les plus larges avec eux sur les notions fondamentales (libertés, tactique des luttes, socialisme...) avec le souci d'être constructif, dans l'intérêt des personnels, devant eux, sans polémique.

Au nom de l'unité, le S.N.T.R.S. ne doit pas freiner sa réflexion. Il doit diffuser son propre point de vue, les éléments qui l'ont conduit à prendre cette position, afin que l'unité se réalise dans la clarté et en pleine connaissance des positions de chacun. Le S.N.T.R.S. ne doit pas subordonner nécessairement son action à une entente préalable intersyndicale.

La disparition, en octobre 1975, de l'Intersyndicale nationale des I.T.A. (C.G.T., C.F.D.T., F.O.), a constitué une évolution qualitative vers des relations unitaires pour l'action.

L'attitude du syndicat F.O. entre notre 14^e Congrès et le 15^e a confirmé son alignement inconditionnel sur les positions de collaboration de classe de sa confédération sur tous les grands problèmes revendicatifs.

Nos relations avec les syndicats C.F.D.T. doivent s'appuyer sur l'important accord C.G.T. - C.F.D.T. de juin 1974. Elles doivent être empreintes de notre volonté d'action commune. Néanmoins, ces relations sont souvent difficiles. Ceci est dû au fait que la C.F.D.T., tout en se réclamant du syndicalisme de classe et de masse, doit encore progresser pour en traduire dans la pratique

ses options fondamentales (démocratie syndicale, démocratie ouvrière, problème des cadres et de la hiérarchie, la gestion démocratique, la démocratie économique et politique, le rôle et la place des syndicats dans la société, etc. . .).

Des actions menées unitairement par les syndicats C.G.T., C.F.D.T. et F.E.N. de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'administration universitaire et des bibliothèques doivent permettre :

- L'action convergente des élus dans les différents conseils d'U.E.R. et d'Université ;
- L'action commune contre les orientations de la politique universitaire et de recherche (en mobilisant l'ensemble des personnels de ces secteurs, les scientifiques) doit tendre à une opposition collective à cette politique et à ses conséquences.

D. VERS LE PROGRAMME COMMUN ET LE SOCIALISME

De plus en plus de travailleurs sont conscients que si l'action syndicale permet de résister à toutes les agressions contre le niveau de vie et permet des améliorations immédiates, elle ne peut changer fondamentalement le système capitaliste qui nous gouverne et qui est caractérisé par l'exploitation, le gâchis, l'injustice sociale, son seul but étant d'accroître sans cesse les profits des grands monopoles multinationaux.

Le contenu du programme commun de gouvernement de l'union de la gauche en matière de recherche répond aux orientations de notre syndicat et « loin d'être dépassé, comme le prétendent ses détracteurs, le programme commun est plus actuel et urgent que jamais, dans son fond ». La crise n'est pas fatale, l'austérité n'est pas inévitable et les réformes profondes contenues, dans le programme commun, permettront d'en sortir. Il donnera une réponse positive à nos revendications professionnelles mais aussi pour notre vie sociale et culturelle ; c'est pourquoi nous continuerons de faire progresser dans l'esprit d'un nombre de plus en plus grand de travailleurs la connaissance de ses solutions et nous agirons dans le sens du resserrement de l'union de la gauche que le pouvoir tente constamment de diviser pour retarder sa propre défaite.

La Démocratie économique et politique est un objectif immédiat de la C.G.T. et les objectifs du programme commun la prennent en compte. Dans le respect de notre indépendance syndicale et en tenant compte de notre spécificité, nous continuerons à la placer au centre de notre activité pour contribuer à son avènement, étape vers le socialisme.

E. LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ET LA PAIX

La crise qui sévit et s'aggrave dans le monde capitaliste est indéniablement lourde de dangers pour tous les exploités et particulièrement pour les travailleurs des pays capitalistes d'Europe.

La lutte de classes engagée sur le plan national pour le triomphe du socialisme doit nous inciter à porter et à coordonner cette lutte sur le plan européen.

La situation en Europe capitaliste caractérisée par la poussée inflationniste, les problèmes de l'emploi, la nocivité des sociétés multinationales, la pénurie dans le domaine de l'énergie, se traduisant

par une dégradation des conditions de vie de tous les travailleurs a conduit à la constitution de la C.E.S. et son ouverture aux centrales affiliées à la C.M.T. et à la C.G.I.L. démontre son évolution unitaire à laquelle la C.G.T. entend participer en tant qu'affiliée à la F.S.M., dont elle soutient particulièrement les V.I.S. qui jouent un rôle capital dans la défense internationale effective des intérêts des travailleurs contre les sociétés multinationales.

En tenant compte de ce que nous sommes réellement et de notre spécificité, nous devons multiplier les contacts avec les autres syndicats de la recherche publique de la communauté européenne afin de défendre ensemble la recherche au niveau européen, pour répondre à la culpabilisation des scientifiques, pour défendre les travailleurs par suite de la création d'objectifs communs (C.E.R.N., accélérateur à haut flux de Grenoble, etc. . .), pour l'utilisation de la science dans des buts pacifiques au service du progrès et de la paix.

De plus en plus, les problèmes liés aux profondes transformations sociales et économiques qui caractérisent notre époque amènent les monopoles des pays capitalistes industrialisés à faire peser encore le fardeau sur les travailleurs, en aggravant leur exploitation.

Dans une évolution qui lui est de plus en plus contraire, l'impérialisme, recours, quand les conditions lui semblent réunies, à la violence pour tenter de stopper la libération de pays désireux de réaliser une économie véritablement indépendante et de progrès social en faveur des travailleurs et du peuple.

Le S.N.T.R.S. avec la C.G.T. poursuivra son soutien aux travailleurs et au peuple chilien, en particulier au personnel de la recherche scientifique et de l'enseignement.

Le renforcement de la démocratie dans le monde se manifeste par le renversement de la dictature fasciste au Portugal et en Grèce, la victoire historique des peuples du Viet-Nam, du Cambodge et du Laos auxquels nous continuerons d'apporter notre solidarité.

En Espagne, la situation est caractérisée par la mort de Franco, la montée des luttes ouvrières et démocratiques, le front large qui s'unit face à la monarchie qui veut continuer la politique fasciste de Franco. Le soutien actif du S.N.T.R.S. - C.G.T. aux travailleurs espagnols en lutte, emprisonnés, ou en exil doit encore s'amplifier.

- La situation internationale se caractérise par l'évolution d'un rapport de forces favorable à la classe ouvrière et aux peuples, à la démocratie et au socialisme, à la détente et à la coexistence pacifique. La conférence d'Helsinki réunissant tous les chefs d'État européens (ainsi que les États-Unis et le Canada) est un point d'appui sérieux pour les travailleurs et toutes les forces pacifiques pour développer encore leur action.

- Le S.N.T.R.S. - C.G.T. affirme sa solidarité avec les peuples d'Afrique qui luttent pour conquérir ou consolider leur indépendance comme l'Angola, le Mozambique ou la Guinée-Bissao.

- Notre syndicat développera encore son soutien aux travailleurs portugais, à l'Intersyndicale et aux forces luttant pour le socialisme et contre le retour du fascisme.

En tant qu'organisation de la C.G.T., le S.N.T.R.S. contribuera pour ce qui le concerne, sur la base des orientations et des objectifs de la C.G.T. à la liquidation de tous les foyers de guerre, de tension dans le monde, à la levée des obstacles à une paix solide.

Le S.N.T.R.S. - C.G.T. réaffirme son accord total avec les principes et les initiatives de la C.G.T. sur la défense de la liberté d'expression et sur sa garantie. Il condamne sans équivoque tout manquement à ces principes où qu'ils aient lieu.

Le S.N.T.R.S. apportera son soutien à tous les peuples qui lutteront pour leur indépendance, pour leur liberté, pour la démocratie, contre toutes les formes de colonialisme, néo-colonialisme, contre les coups de force fasciste, contre la répression.

Le S.N.T.R.S., considérant que le maintien de la paix est une question essentielle, développera ses initiatives, participera à la lutte, avec tous les syndicats de la C.G.T., afin de mettre en échec les menées agressives de l'impérialisme et d'imposer la paix.

Il dénoncera avec force et combattra l'utilisation de la science à des fins militaires. Il œuvrera pour une recherche scientifique au service de la paix.

ACTION REVENDICATIVE : EFFICACE ET RESPONSABLE

Les orientations du 38^e Congrès de la C.G.T. définissant les principes d'une action efficace et responsable se sont pleinement vérifiées. Elles gardent toute leur valeur.

Plus que jamais, pour mener avec succès chaque lutte particulière et développer efficacement le mouvement revendicatif de masse, il importe, d'être à l'initiative de l'action avec esprit de responsabilité et d'envisager attentivement chaque situation et tous les éléments qui la constituent, avec le permanent souci de la plus large démocratie syndicale.

- 1) Les revendications doivent traduire les besoins réels et être profondément ressenties par les personnels. Elles doivent rassembler et unir les diverses catégories à partir de leurs préoccupations dans l'action.
- 2) Le choix des formes d'action doit dépendre des circonstances

concrètes. Aucune n'est universelle, valable à tout moment et en permanence, pas plus la pétition que la grève illimitée.

- 3) Il convient d'attacher la plus grande importance au soutien populaire, dans l'élaboration des revendications et le choix des méthodes de lutte.

Faire échec à la politique d'austérité, aux attaques du pouvoir contre la Recherche et ses personnels implique une grande ténacité dans la lutte. L'action responsable, déterminée, peut imposer des succès marquants (ex : les modifications statutaires de 1974 et 1975, l'intégration des hors-statuts).

Elle permet si minime soit-elle d'endiguer les prétentions de régression sociale du gouvernement et du patronat. Elle contribue à élever le niveau général de la lutte. Elle rapproche les personnels des solutions du programme commun de gouvernement et lui gagne des forces pour le faire triompher.

LE RENFORCEMENT QUANTITATIF ET QUALITATIF DU S.N.T.R.S. - C.G.T.

La réalisation des objectifs du programme d'action revendicative lié à ce document d'orientation, notre contribution à la lutte menée par l'ensemble des organisations confédérées pour faire aboutir les objectifs de la C.G.T. exigent un renforcement considérable du S.N.T.R.S. - C.G.T. en quantité comme en qualité.

- Etre toujours plus près des réalités sur le lieu de travail, de la diversité des situations, être à la portée de la volonté grandissante des personnels, d'être partie prenante dans l'organisation des luttes et d'avoir les moyens de celles-ci.
- Etre un organisateur compétent et reconnu des personnels de l'organisation de l'action pour leurs intérêts, immédiats et d'avenir : en fait, atteindre à une meilleure qualité de travail syndical de masse.

TEL DOIT ETRE LE S.N.T.R.S. - C.G.T. :

ce qui suppose à la fois le recrutement systématique de nouveaux adhérents, l'exercice d'une large démocratie syndicale et la diffusion des idées de la C.G.T. : trois conditions indispensables au syndicalisme de masse et donc à l'efficacité de l'action syndicale.

Le syndicat pris dans son ensemble a depuis longtemps toutes les caractéristiques d'une organisation de masse démocratique, de la C.G.T., mais les exigences de la lutte conduisent à les perfectionner sensiblement et à corriger les défauts dont il n'est pas possible de s'accommoder parce qu'ils peuvent freiner l'action du syndicat dans une période cruciale.

A. LE RECRUTEMENT DE MASSE

Loin d'être négligeable, il est loin aussi de correspondre aux possibilités réelles existantes, comme en témoigne l'écart entre notre influence aux élections (Comité national, C.N.A.S. . .) et nos effectifs.

Il s'agit, chaque année, de progresser au rythme de nombreuses centaines de syndiqués et de dizaines de sections nouvelles.

Toutes les forces du syndicat doivent être engagées dans un **RECRUTEMENT IMPORTANT ET PERMANENT ET DE LA CRÉATION DE NOUVELLES BASES.**

- Par un recrutement plus intensif là où nous sommes implantés, même quand nous syndiquons fortement. Notamment, par une prospection organisée et systématique, à intervalle régulier, avec la participation « physique » de tous les militants.
- Par un recrutement au-delà de nos sections, y compris au sein de celles-ci, partout où nous ne sommes pas implantés. Chaque fois que cela s'avère nécessaire, mettre en œuvre des initiatives coordonnées section - Direction nationale.

Dans toutes nos publications, à toutes les phases de l'activité et de l'action syndicales, l'appel à l'adhésion ne doit pas être oublié. Ainsi, nous recruterons massivement **DANS** et **POUR** **L'ACTION.**

L'ACTIVITE SPECIFIQUE

Donner au S.N.T.R.S. - C.G.T. un caractère de masse dans toute sa vie et son action implique également de veiller aux intérêts de chaque catégorie de travailleurs du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M., de comprendre leurs besoins, leurs préoccupations.

Cela exige de déployer un travail d'organisation et une activité spécifique qui tiennent compte de leurs revendications particulières, de leur sensibilité propre à l'égard des revendications générales communes à toutes les catégories et des problèmes d'ensemble de tous les travailleurs.

Pour répondre à ces nécessités en tenant compte de la diversité de notre corps de personnel régi par un statut unique, le S.N.T.R.S. a mis en place au lendemain du 14^e Congrès des Collectifs nationaux spécifiques.

L'activité de ces collectifs et notamment celui des professions manuelles a largement contribué à développer l'action spécifique des personnels concernés et a permis l'avancement sensible de leurs revendications.

Ces structures internes ne sauraient être considérées comme figées, elles ne sont pas une fin en soi mais un moyen pour tenir compte d'un certain nombre de réalités et pour permettre d'aboutir aux buts poursuivis : le rassemblement et la lutte revendicative du plus grand nombre de travailleurs.

A partir des expériences réalisées, la réflexion et le débat engagés au 14^e Congrès doivent se poursuivre pour avancer, sans exclure a priori une quelconque forme d'organisation.

Cette réflexion et les mesures d'organisation qui doivent en découler pour améliorer notre activité ne sauraient être conçues en dehors du respect et de la mise en pratique de la démocratie syndicale.

Chaque syndiqué doit pouvoir apporter sa contribution personnelle, selon ses convictions et son expérience à l'activité spécifique dans nos organismes, lui donnant ainsi une dimension de masse.

Le S.N.T.R.S. - C.G.T., syndicat « spécifique » des travailleurs de la recherche scientifique doit donc répondre à une double démarche :

- unir dans l'action pour les revendications générales communes à toutes les catégories l'ensemble des personnels du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M. ;
- permettre l'expression et l'organisation en son sein des catégories ayant des problèmes spécifiques, en se gardant de tomber dans les dangers du « catégoriel » qui limite la prise de conscience et l'action des travailleurs.

B. LE PERFECTIONNEMENT DE LA VIE INTERNE DU SYNDICAT

Tous les aspects de l'activité syndicale doivent prendre un caractère de masse : il ne peut en être autrement pour la vie intérieure du syndicat et de ses sections syndicales.

B1 - LA DÉMOCRATIE SYNDICALE

La démocratie syndicale - participation systématique et permanente des syndiqués à l'élaboration des revendications et à la définition des moyens d'action - constitue un des principes fondamentaux du syndicalisme de masse.

Elle est le moteur de l'activité du syndicat, elle est la condition au maintien et au développement du large caractère d'organisation des personnels au-delà de leurs idées. La justesse de l'élaboration, de l'orientation, la précision des programmes revendicatifs, les mots d'ordre d'action, dépendent du respect de ce principe.

La démocratie syndicale s'appuie sur la discussion libre et responsable, l'expression des diverses opinions, la collaboration fraternelle sur la base des décisions. Elle suppose de veiller à la participation de tous les adhérents, à la répartition des tâches et responsabilités mais dénonce fermement les entreprises fractionnelles.

Les Directions élues régulièrement, à tous les niveaux, doivent refléter la diversité des syndiqués, elles doivent travailler collectivement.

La démocratie syndicale suppose des mesures systématiques d'information (bulletin adhérents, Assemblées section...) des syndiqués afin qu'ils puissent exprimer leur point de vue et prendre part aux décisions qui leur reviennent.

B2 - LA DÉMOCRATIE OUVRIÈRE

La responsabilité de l'organisation syndicale ne saurait être diluée au profit de la spontanéité. Le syndicat, les sections syndicales doivent analyser, développer leur argumentation, avancer leurs propositions, être à l'initiative, ne pas se laisser glisser vers le « courant dominant », ce qui favoriserait en fait l'opportunisme et la démagogie et ne pourrait qu'amoindrir les possibilités d'actions futures.

Il est du devoir du syndicat de fournir aux personnels une information complète sur la situation, de leur faire part de l'opinion de l'organisation et de s'efforcer d'orienter convenablement l'action. Bien sûr, ce sont les personnels qui décident : c'est la démocratie ouvrière, sans pour cela la confondre avec la démocratie syndicale, qui la conditionne.

B3 - L'ADAPTATION DE NOS STRUCTURES

L'existence de la démocratie syndicale est liée aux conditions pratiques de son exercice, elle nécessite :

- L'amélioration de l'organisation du syndicat et des sections syndicales avec des structures qui rapprochent le syndicat de l'adhérent le plus possible au niveau des unités de travail.

La mise en place de structures doit tenir compte des conditions objectives et propres à chaque situation.

Le nombre toujours plus important de problèmes à traiter, la structure des organismes de recherche, nécessitent un approfondissement de la réflexion sur l'amélioration des structures au niveau de la section, de la circonscription administrative (adm. - dél.), de la région, du pays.

La mise en place d'au moins une coordination entre les sections au niveau des Administrations déléguées voit représenter une nouvelle phase, plus concrète, de nos propres efforts d'adaptation (présence instance).

Le « centralisme » parfois excessif de certaines sections doit faire place à une décentralisation très poussée (plusieurs sous-sections ou sections) liée à une étroite coordination au niveau de l'établissement.

B4 - LES SECTIONS EN DEHORS DES FORMATIONS PROPRES DU C.N.R.S. ET DE L'I.N.S.E.R.M.

Si le syndicat doit avoir pour préoccupation constante l'action démocratique et de masse, il doit surtout adapter cette action aux conditions de travail.

La moitié de nos agents travaillent dans l'Université. Cette situation nous conduit à aborder les problèmes en commun avec les personnels techniques de l'enseignement supérieur qui se voient appliquer maintenant le statut des I.T.A. du C.N.R.S.

Le renforcement de la C.G.T. à l'Université passe donc par la coordination de tous les syndicats C.G.T. de l'université.

Depuis le 14^e Congrès, des progrès ont été faits dans ce domaine, notamment au niveau des relations entre sections S.N.T.R.S. - C.G.T. - S.N.P.E.S.B. - C.G.T. Ces progrès doivent être prolongés, améliorés et amplifiés considérablement.

Le 15^e Congrès estime toujours pleinement valables les recommandations du 14^e Congrès en ce qui concerne la situation dans les universités et notamment les relations inter-syndicales C.G.T.

B5 - LE CHAMP DE SYNDICALISATION

Le 14^e Congrès a défini une position du champ en ce qui concerne l'affiliation d'un certain nombre de contractuels dits à « statut C.N.R.S. » Cette position a conduit au passage de nos camarades du I.N.S.A. au S.N.P.E.S.B. - C.G.T.

Il demeure un champ de syndicalisation ouvert au S.N.T.R.S. - C.G.T. : celui des personnels sur contrat, dépendant d'une part de ressources affectées propres à nos organismes, revendiquant d'autre part un statut similaire à celui du C.N.R.S.

B6 - LES LIAISONS INTER-PROFESSIONNELLES

La politique coordonnée d'austérité du tandem gouvernement-patronat, les exigences de la condition de vie, niveau nécessaire pour la mettre en échec conduit toujours plus les travailleurs à se retrouver en de puissantes actions interprofessionnelles (pouvoir d'achat, emploi, retraite, libérés...).

Il est donc nécessaire de renforcer notre activité et nos actions en liaison avec celles des instances interprofessionnelles de la C.G.T. (U.G.F.F. - Union Générale de Fédérations de Fonctionnaires - U.G.I.C.T. - Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens - U.D. - Union Départementale - U.L. - Union Locale . .). Ceci, tant au niveau national qu'au niveau des sections.

B7- LES ÉLUS S.N.T.R.S. DANS LES DIFFÉRENTES INSTANCES

Les positions définies par le 14^e Congrès du S.N.T.R.S. sur les limites de ces instances, sur la nécessité du travail collectif des syndiqués pour définir l'activité de nos représentants et posant en principe qu'en aucun cas celles-ci ne se substituent à l'organisation syndicale locale, demeurent pleines d'actualité.

Les élus doivent se garder de se laisser aller à porter des jugements de valeur qui n'ont pas à être portés par les organisations syndicales. Les conseils ne peuvent en aucun cas se substituer aux organismes locaux existants (section syndicale, comités d'hygiène et de sécurité, commissions paritaires consultatives).

Ces conseils qui constituent pour nous une amorce de démocratisation du fonctionnement des laboratoires et autres organismes sont des outils pour améliorer notre activité syndicale. Les conseils de laboratoires, les instances du C.N.R.S. (Comité national, Directoire) n'ont pas le rôle de décision qui appartient aux responsables ; ils doivent ni se substituer à ceux-ci, ni cautionner leur décision, ce qui conduirait inévitablement aux collusions de la « participation », de la « co-gestion », de la « co-décision », formules ambiguës qui constituent un piège pour les travailleurs dans le cadre actuel de la société capitaliste.

Aussi bien dans les conseils de laboratoire que dans les divers conseils d'U.E.R., d'Université, sections du Comité national de la Recherche scientifique, Directoire, le bilan global de l'expérience de nos élus met en évidence les difficiles problèmes posés au niveau de nos sections et de nos militants ; il convient de développer la confrontation de nos expériences et notre analyse afin d'améliorer en permanence nos positions et parfaire notre rôle.

D'ores et déjà, nous pouvons affirmer que partout où la conscience de nos positions est claire l'activité de ces conseils aide considérablement l'action syndicale, fait reculer l'arbitraire, le secret, met en lumière les responsabilités des directions et permet de faire apparaître la nocivité des orientations gouvernementales en matière de Recherche.

Parmi les tâches du S.N.T.R.S., il en est une qui engage particulièrement la responsabilité de notre syndicat :

se préparer à appliquer le programme commun au C.N.R.S. Il est prévu que le C.N.R.S. soit l'organisme de recherche central de notre pays. Il est prévu également qu'une gestion démocratique du C.N.R.S. et de l'Université soit élaborée et appliquée.

Ceci suppose à la fois une vaste réflexion dans le S.N.T.R.S. et parmi tous les travailleurs de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur et une démonstration permanente, concrète par le S.N.T.R.S. des incapacités du capitalisme et en parallèle de la crédibilité du programme commun. Cette réflexion et cette démonstration doivent jalonner l'activité du S.N.T.R.S. pour la guider, mais aussi pour faire ressortir aux yeux des travailleurs quel sera le rôle d'un syndicat comme la C.G.T. dans l'application du programme commun. C'est la responsabilité du S.N.T.R.S. mais c'est aussi sa contribution pour hâter le triomphe du programme commun.

B8- L'ÉDUCATION SYNDICALE

L'approfondissement de la démocratie syndicale, la décentralisation de nos structures, se traduiront par une répartition des tâches plus grande et ainsi par la montée de nouveaux militants. C'est une politique hardie de promotion de militants qu'il nous faut avoir. Elle doit être complétée par une importante politique d'Éducation syndicale.

Le niveau des luttes des travailleurs, la vie démocratique de l'organisation, l'acuité de la bataille des idées, la situation revendicative complexe et la progression des idées relatives à un changement de société, vers une démocratie économique et politique exigent de donner toute sa place à l'Éducation syndicale.

Au niveau local, les sections syndicales doivent être l'élément moteur pour la réalisation concrète des différentes possibilités en matière éducative (stages, assemblées-débat, documents, etc. . .)

Au niveau régional, il apparaît nécessaire de développer une coordination utile entre les sections concernées du syndicat. En outre cette coordination est indispensable avec les organismes régionaux ou départementaux de la C.G.T. dans le domaine de l'éducation syndicale (C.R.E.O., U.D., U.G.F.F., notamment)

Au niveau national, il est très important que se poursuive l'aide de la commission nationale aux sections et régions pour l'ensemble des réalisations éducatives. De même la commission doit étudier, en liaison avec celles-ci, les moyens permettant ces réalisations pour les petites sections ou sections isolées.

C. LA BATAILLE DES IDÉES

Le niveau élevé de la lutte des classes détermine celui de la lutte des idées, qui acquiert une importance capitale dans le combat général.

La nature des questions qui agite les esprits, l'intérêt que portent les travailleurs à de nombreux et vastes problèmes, les méthodes et les moyens gigantesques (T.V. - journaux - radio . . .) plus raffinés (D.P.O. « Courrier du C.N.R.S. », de l'I.N.S.E.R.M. la « communication » . .) qu'emploient les patrons et le gouvernement pour faire diversion et tromper, le fait enfin que les personnels ont en fin de compte à se déterminer, à choisir une voie dans des conditions complexes.

La tournée des « popotes » par la Direction générale du C.N.R.S. à l'occasion des décisions interministérielles sur la déveine de la recherche et de ses organismes, porte témoignage que la lutte des idées se pratique aujourd'hui sur le terrain. Elle démontre l'ampleur prise par cette dernière.

Tout cet ensemble de circonstances exige un immense travail d'information, d'explications et d'éducation de masse de notre syndicat.

La propagande doit aussi tenir compte des idées adverses diffusées, sans quoi elle manquerait son objectif.

Il lui faut faire plus et mieux pour justifier les revendications à partir de la situation concrète vécue par les personnels sur le lieu de travail : ce qui est valable pour les revendications l'est aussi pour les changements profonds et démocratiques, pour lesquels nous luttons.

Il s'agit de mener une bataille d'idées de grande envergure permanente, diversifiée et surtout bien adaptée.

L'articulation constante doit être renforcée entre les moyens d'expression confédéraux, fédéraux, la presse syndicale et les moyens propres du syndicat.

Chaque section doit se donner les moyens d'informer les personnels et de combattre les idées adverses : au niveau des adhérents par la systématisation du bulletin de l'adhérent absolument nécessaire pour maintenir l'information entre deux assemblées de section. L'adhérent doit avoir priorité en information comme en tout domaine.

au niveau des personnels, les journaux de section doivent devenir plus réguliers, plus en prise avec les préoccupations locales. Un effort de présentation doit être fait afin que les personnels aient envie de les lire.

Les moyens confédéraux : VIE OUVRIERE, OPTIONS, ANTOINETTE, LE PEUPLE sont particulièrement adaptés aux nécessités et aux particularités de la Bataille des Idées.

- . LA VIE OUVRIERE, c'est le journal de masse de la C.G.T.
- . OPTIONS, c'est la revue spécifique aux Ingénieurs, Cadres et Techniciens. Elle concerne aussi très directement les Chercheurs.
- . ANTOINETTE, c'est le mensuel en direction des femmes travailleuses.
- . LE PEUPLE, c'est le lien le plus direct entre le Bureau confédéral et les militants.

Chacune de ces revues est conçue et réalisée avec un but bien précis, dans une démarche particulière qui prend en compte des préoccupations et des motivations de masse.

Leur diffusion exige en retour le même état d'esprit de notre part.

Le syndicat aura garde de ne pas sous-estimer l'efficacité des moyens audio-visuels utilisés par notre adversaire. Il devra développer ses propres moyens dans ce domaine.



LE 15^{ème} CONGRES NATIONAL du S.N.T.R.S. - C.G.T.

SE TIENDRA : Au Centre d'Accueil et de Rencontres
d'HEROUVILLE, dans la banlieue de CAEN (CALVADOS)

THEMES :

- . POUR LA SATISFACTION DES REVENDEICATIONS DES PERSONNELS
- . POUR UNE RECHERCHE ASSURANT :
 - la satisfaction des besoins économiques, sociaux et culturels de la population
 - le progrès des connaissances
- . POUR UNE VIE NOUVELLE
- . POUR LE DÉVELOPPEMENT DES LUTTES

un S.N.T.R.S. - C.G.T. puissant au cœur de l'action et de l'unité des travailleurs.

ORDRE DU JOUR :

1) NOS REVENDEICATIONS

- la défense et l'amélioration du pouvoir d'achat
- la carrière
- la défense de l'emploi
- les améliorations statutaires (ouvriers, personnel cantine, informaticiens, dessinateurs, . . .)
- la formation permanente
- les conditions de vie et de travail
- l'action sociale
- la retraite
- la titularisation
- le développement de la recherche scientifique
- notre position, nos solutions
- notre présence dans les instances

2) LE S.N.T.R.S. - C.G.T.

- L'activité catégorielle et spécifique
- L'adaptation de nos structures syndicales
- Décision sur le champ de syndicalisation
- Le rôle décisif de la section syndicale

3) LA PROPOSITION DE MODIFICATION A L'ARTICLE 19 DES STATUTS DU SYNDICAT

RÉDACTION PROPOSÉE :

Tout adhérent doit acquitter une cotisation mensuelle dont le taux est fixé par le Conseil syndical national, sur la base de son salaire mensuel brut.

REPRÉSENTATION DES ADHERENTS

de 5 adhérents à	34 adhérents -	1 délégué	de 185 adhérents à	214 adhérents -	7 délégués
de 35 « à	64 « -	2 délégués	de 215 « à	244 « -	8 «
de 65 « à	94 « -	3 «	de 245 « à	274 « -	9 «
de 95 « à	124 « -	4 «	de 275 « à	304 « -	10 «
de 125 « à	154 « -	5 «	de 305 « à	334 « -	11 «
de 155 « à	184 « -	6 «	de 335 « à	364 « -	12 «

VOTES DU CONGRES

Les votes sur l'ensemble des questions soumises aux débats du Congrès ont lieu conformément à l'article 16 des statuts du syndicat.

Dans ce cadre, le vote du rapport d'activité se fera *par mandat* comme pour le 14^{ème} Congrès.

LES AMENDEMENTS

Tout amendement de section ou individuel doit être adressé au siège du syndicat avant le :

16 AVRIL 1976 — dernier délai —

LES DÉLÉGUÉS

Le nom des délégués de section doit être communiqué au siège du syndicat, AU PLUS TARD :

LE 26 AVRIL 1976

TABLEAU des SALAIRES au 1^{er} JANVIER 1976

La prime forfaitaire de 50 F pour les 3 premiers échelons de la 9B n'est pas incorporée aux salaires de ce tableau.

GRILLE SUPPL. B.R.S. N° 169

Cette grille annule la grille du B.R.S. n° 167
édité par le S.N.T.R.S. - C.G.T.

Dans ce tableau, vous trouverez pour toutes les catégories et tous les échelons de contractuels, les salaires au 1^{er} janvier 1976.

Ces chiffres représentent les salaires bruts mensuels de la Région parisienne : traitement principal (TP) sur la base annuelle de 10 111 F. au 1^{er} janvier 1976 à l'indice 100, plus indemnité de résidence (IR) de Paris (11 % du traitement principal).

POUR LA PROVINCE, appliquer les coefficients suivants :

Zones 2^e 3^e - 4^e - 5^e - 6^e
(9 %) (7,5 %)

Coefficients à appliquer 0,9819 0,9684

Pour avoir les SALAIRES NETS, il convient de déduire la Sécurité Sociale, l'IRCANTEC et le capital décès, la MGEN (voir le calcul au bas de la page) et d'y ajouter les allocations familiales et le supplément familial de traitement ainsi que, pour la Région parisienne, les 23 F. d'indemnité de transport.

	1 ^e échelon Ind. salaire	2 ^e échelon Ind. salaire	3 ^e échelon Ind. salaire	4 ^e échelon Ind. salaire	5 ^e échelon Ind. salaire	6 ^e échelon Ind. salaire	7 ^e échelon Ind. salaire	8 ^e échelon Ind. salaire	9 ^e échelon Ind. salaire	10 ^e échelon Ind. salaire	11 ^e échelon Ind. salaire	12 ^e échelon Ind. salaire	13 ^e échelon Ind. salaire
OA	630 - 5 892,15	706 - 6 603,01	793 - 7 416,64	A ₁ - 8 127,50	A ₂ - 8 482,89	A ₃ - 8 838,27							
1A	554 - 5 181,38	630 - 5 892,15	706 - 6 603,01	755 - 7 061,26	793 - 7 416,64								
2A	371 - 3 469,86	396 - 3 722,38	425 - 3 974,91	451 - 4 218,08	478 - 4 470,61	516 - 4 826,00	554 - 5 181,38	591 - 5 527,42	630 - 5 892,15				
3A	345 - 3 226,67	364 - 3 404,37	387 - 3 619,52	409 - 3 825,23	428 - 4 002,93	451 - 4 218,08	474 - 4 433,15	500 - 4 676,33	530 - 4 956,88	561 - 5 246,87	591 - 5 527,42		
1B	319 - 2 983,49	342 - 3 198,64	360 - 3 366,99	378 - 3 535,35	402 - 3 759,74	425 - 3 974,91	448 - 4 189,97	466 - 4 358,31	493 - 4 610,84	523 - 4 891,49	546 - 5 106,55	569 - 5 321,70	
1B ^{bis}	319 - 2 983,49	345 - 3 226,67	363 - 3 395,02	383 - 3 582,05	408 - 3 815,90	433 - 4 049,73	456 - 4 264,79	475 - 4 442,49	505 - 4 723,13				
2B	265 - 2 478,44	285 - 2 665,47	305 - 2 852,60	320 - 2 992,83	335 - 3 133,15	351 - 3 282,82	364 - 3 404,37	380 - 3 554,03	395 - 3 694,25	418 - 3 909,42	441 - 4 124,57	465 - 4 348,98	
3B	244 - 2 296,42	253 - 2 372,26	269 - 2 515,90	279 - 2 609,42	295 - 2 758,99	307 - 2 871,29	324 - 3 030,30	343 - 3 207,98	358 - 3 348,21	368 - 3 441,73	387 - 3 619,52	395 - 3 694,25	
4B	228 - 2 161,59	237 - 2 237,42	244 - 2 296,42	253 - 2 372,26	262 - 2 450,41	271 - 2 534,58	282 - 2 637,44	289 - 2 702,93	297 - 2 777,77	308 - 2 880,62	315 - 2 946,11		
5B	218 - 2 077,34	228 - 2 161,59	238 - 2 245,84	247 - 2 321,67	257 - 2 405,92	267 - 2 497,12	277 - 2 590,64	285 - 2 665,47	293 - 2 740,31	301 - 2 815,13			
6B	200 - 1 925,67	208 - 1 993,09	215 - 2 052,09	222 - 2 111,01	229 - 2 170,01	236 - 2 229,01	242 - 2 279,59	248 - 2 330,09	254 - 2 380,67	260 - 2 431,73			
7B	193 - 1 866,67	201 - 1 934,09	208 - 1 993,09	215 - 2 052,09	222 - 2 111,01	229 - 2 170,01	234 - 2 212,17	240 - 2 262,67	247 - 2 321,67	253 - 2 372,26			
8B	186 - 1 807,67	191 - 1 849,84	197 - 1 900,42	202 - 1 942,51	206 - 1 976,26	210 - 2 009,92	214 - 2 043,67	218 - 2 077,34	224 - 2 127,92				
9B	177 - 1 731,84	180 - 1 757,17	183 - 1 782,42	184 - 1 790,84	193 - 1 866,67	194 - 1 875,09	195 - 1 883,51	196 - 1 892,01	197 - 1 900,42				
1D	360 - 3 366,99	391 - 3 656,89	425 - 3 974,91	459 - 4 292,82	493 - 4 610,84	539 - 5 041,06	584 - 5 461,93	630 - 5 892,15	660 - 6 172,79				
2 ^e gr.													
1 ^e gr.	292 - 2 730,96	319 - 2 983,49	342 - 3 198,64	360 - 3 366,99	378 - 3 535,35	402 - 3 759,74	425 - 3 974,91	448 - 4 189,97	466 - 4 358,31	493 - 4 610,84	523 - 4 891,49	569 - 5 321,70	614 - 5 742,58
2D	265 - 2 478,44	283 - 2 646,79	308 - 2 880,62	331 - 3 095,69	354 - 3 310,85	372 - 3 479,19	395 - 3 694,25	418 - 3 909,42	441 - 4 124,57	465 - 4 348,98			
3D	244 - 2 296,42	253 - 2 372,26	269 - 2 515,90	279 - 2 609,42	295 - 2 758,99	307 - 2 871,29	324 - 3 030,30	343 - 3 207,98	358 - 3 348,21	368 - 3 441,73	387 - 3 619,52	395 - 3 694,25	
4D	216 - 2 060,51	223 - 2 119,51	229 - 2 170,01	235 - 2 220,59	240 - 2 262,67	247 - 2 321,67	253 - 2 372,26	259 - 2 422,76	265 - 2 478,44	270 - 2 525,25	276 - 2 581,30	281 - 2 628,10	
5D	208 - 1 993,09	215 - 2 052,09	221 - 2 102,59	227 - 2 153,17	233 - 2 203,76	239 - 2 254,26	246 - 2 313,26	252 - 2 363,84	258 - 2 414,34	263 - 2 459,76	268 - 2 506,46	273 - 2 553,27	
6D ^{bis}	198 - 1 908,84	205 - 1 967,84	211 - 2 018,34	216 - 2 060,51	221 - 2 102,59	226 - 2 144,76	231 - 2 186,84	236 - 2 229,01	241 - 2 271,17	244 - 2 296,42	248 - 2 330,09	253 - 2 372,26	
6D	193 - 1 866,67	197 - 1 900,42	202 - 1 942,51	207 - 1 984,67	212 - 2 026,76	217 - 2 068,92	222 - 2 111,01	227 - 2 153,17	232 - 2 195,34	237 - 2 237,42			

CALCUL DES DEDUCTIONS POUR COTISATIONS DIVERSES

Sécurité Sociale : Maladie : 2,5 % jusqu'au plafond (3 160 F.) + 1,50 % sur totalité (S. Br + Pr ou H.S. + SF) - Vieillesse : 3,25 % jusqu'au plafond (3 160 F.)

IRCANTEC : 0,84 % jusqu'au plafond S.S. (3 160 F.) : au-dessus de 3 160 F., 2,55 % de (S. Br + Pr ou H.S. - A) ;

MGEN (facultatif) : 2,00 % de T.P. depuis le 1^{er} janvier 1973

A = Plafond mensuel des traitements soumis à cotisation de Sécurité sociale

S. Br = Salaire brut (figurant au tableau ci-dessus pour la Région parisienne)

P. ou H.S. = Prime ou heures supplémentaires

S.F. = Supplément familial de traitement ; T.P. = traitement principal

AUGMENTATION PAR RAPPORT A LA GRILLE DU B.R.S. N° 167

- Au 1/1/1976 : 1,50 % du salaire de Décembre 1974

- Application de l'accord salarial de 1975 spécifique aux bas salaires :
8B - 6D - 9B